

De l'Art urbain 2015

Définitions

Art urbain

“Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la **qualité architecturale** de la **qualité de la vie sociale** et du **respect de l'environnement**”

Vocabulaire



Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr

Référentiel



Ordnre de la QUALITE ARCHITECTURALE

Ordnre de la QUALITE de LA VIE SOCIALE

Ordnre RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

DGALN



De l'Art urbain

Ce dossier pédagogique fait suite à celui *De l'espace public* (Robert Auzelle et le Séminaire Robert Auzelle) qui présente les finalités d'un enseignement conduisant à considérer l'espace public comme l'essentiel de l'art urbain et de l'éthique du cadre de vie.

Il est destiné aux enseignants et aux conférenciers de l'art urbain.

Un diaporama accompagne ce dossier comme support visuel pour une conférence-débat.

Association pour l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie
Sous la direction de Robert-Max Antoni
assisté par Aude Vaspart



De l'Art urbain (2005)

Dossier pédagogique destiné aux enseignants et aux conférenciers de l'Art urbain, réalisé par Robert-Max ANTONI, président fondateur du Séminaire Robert Auzelle, assisté par Aude VASPART, architecte DPLG, administratrice du Séminaire Robert Auzelle.

Sommaire

Avant-propos	6
Introduction : Robert Auzelle et le Séminaire	8
Chapitre I : Les définitions et l'attitude Art urbain	11
Chapitre II : Les outils pédagogiques	17
2.1 Le Dossier documentaire	18
2.2 Le Vocabulaire français de l'Art urbain	24
2.3 Le Référentiel pour la qualité du cadre de vie	29
Chapitre III : Les exercices pratiques	33
3.1 La carte postale d'Art urbain	34
3.2 le Concours International arturbain.fr	36
3.3 les Bourses de l'Art urbain	40
3.4 le Prix National arturbain.fr	42
Annexes	
Règlement du Concours international	46
Règlement des Bourses de l'Art urbain	51
Règlement du Prix national	52
Diaporama pédagogique "De l'Art urbain"	54
L'attitude Art urbain	64
Apprendre à regarder la ville	85
Le citoyen-artiste et urbanité	104

Avant-propos

Ce dossier pédagogique fait suite à celui *De l'espace public* (Robert Auzelle et le Séminaire Robert Auzelle) qui présente les finalités d'un enseignement conduisant à considérer l'espace public comme l'essentiel de l'art urbain et de l'éthique du cadre de vie.

Il est destiné aux enseignants et aux conférenciers de l'art urbain. Un diaporama accompagne ce dossier comme support visuel pour une conférence-débat.

L'introduction *De l'Art urbain* résume le premier dossier pédagogique *De l'espace public*. Il présente l'œuvre de Robert Auzelle en parallèle à l'enseignement du Séminaire Robert Auzelle (SRA).

Le premier chapitre *De l'Art urbain* apporte une réponse à la question posée en 1987, par Michel Ragon lors de la rencontre-débat sur *Les trois pouvoirs de l'art urbain*¹ « L'art urbain qu'est ce à dire ? ». Il indique les diverses acceptions de cette notion dans sa diversité à caractère évolutif dans le temps... Il nous invite à considérer l'art urbain, selon le SRA, comme

« Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec le souci d'évaluation

de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement ».

A ce sujet, l'article de la revue *Équipement Magazine* « l'art urbain redéfinit l'urbanisme »² et l'article du *Moniteur* « l'attitude art urbain »³ incitent le professionnel du cadre de vie à adopter un comportement respectant de l'éthique du cadre de vie. Cette notion sera développée dans le troisième dossier pédagogique *De l'éthique du cadre de vie*.

Le second chapitre *De l'Art urbain* propose trois outils pédagogiques destinés aux enseignants des établissements d'enseignement supérieur pour diffuser des connaissances à caractère transdisciplinaire aux étudiants se préparant à exercer les métiers du cadre de vie : architecte, ingénieur, paysagiste, géographe, urbaniste...

1/ **Le Dossier documentaire**⁴, présente les principales œuvres des auteurs de l'Art urbain, de Vitruve (*Les dix livres d'architecture*) à Auzelle (*Clefs pour l'urbanisme*) que le SRA a sélectionné pour en conseiller la lecture et l'évocation par l'enseignant dans son cours.

2/ **Le Vocabulaire français de l'art urbain**⁵, se compose de planches mettant en vis-à-vis le texte et les illustrations correspondantes présentant les termes ou les notions permettant à quiconque de disposer de références qualifiant les choses de l'urbain « car mal nommer les choses c'est ajouter de la misère au monde » nous apprend Albert Camus.

3/ **Le Référentiel pour la qualité du cadre de vie**⁶, a un caractère méthodologique non normatif. Il décline autour des 3 critères d'évaluation de l'espace mentionnés dans la définition ci-dessus, en quoi il y a : qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement. Quelques items fondamentaux, dont la liste n'est pas exhaustive, précisent la nature des qualités.

Ces trois ouvrages sont consultables sur www.arturbain.fr à la rubrique « publications ».

¹ *Les Trois Pouvoirs de l'Art Urbain*, éd. SRA, 1987.

² « L'art urbain redéfinit l'urbanisme », *Équipement Magazine*, septembre 1994.

³ « L'attitude Art urbain », *Le Moniteur*, 18 février 2005.

⁴ Robert-Max ANTONI (sous la direction de.), *L'Art urbain, dossier documentaire*, éd. Certu, 2004.

⁵ Robert-Max ANTONI (sous la direction de.), *Le Vocabulaire français de l'Art urbain*, éd. Certu, 2010.

⁶ Robert-Max ANTONI (sous la direction de.), *Le Référentiel pour la qualité du cadre de vie*, éd. Certu, 2007.

Le troisième chapitre, *De l'art urbain* recommande quatre types de travaux pratiques. Ceux-ci ont pour objet de mettre en application les connaissances ci-dessus pour : analyser, imaginer, évaluer les qualités des espaces publics. Ces exercices font appel aux moyens des technologies de communication et d'informatique pour l'établissement d'un « projet urbain » impliquant l'espace public, notre bien à tous. Ils sont présentés également sur www.arturbain.fr dans les rubriques spécifiques ainsi que dans la rubrique « e- sensibilisation ». A savoir :

1/ **La carte postale**, exercice d'analyse et de représentation d'espaces publics, à proposer aux étudiants du niveau licence. Une page de format A4 synthétise en images un avis motivé sur les qualités originales des espaces publics observés.

2/ **Le concours international**, en langue française, interpelle des équipes pluridisciplinaires d'étudiants et d'enseignants du cycle de Master. De nombreux pays apportent leur vision de l'espace public sur un thème proposé chaque année par le SRA. Il offre une occasion de confrontation amicale. Le règlement diffuse les règles pédagogiques pour produire des travaux lisibles et pertinents dans un système de représentation (fiche A4 et A1) destiné à faciliter les comparaisons. L'importance est donnée au vis-à-vis entre l'état existant et l'état proposé des espaces publics pour justifier l'amélioration du cadre de vie apportée par le projet sur un site réel. Le jury des enseignants vote par internet sur une sélection du SRA pour classer les esquisses.

3/ **Les bourses de l'Art urbain**, (10 000€ environ y compris celles attribuées aux lauréats du Concours international) sont attribuées chaque année aux étudiants du cycle de Master ayant obtenu la mention très bien au jury de diplôme de l'établissement d'enseignement. Les lauréats sont sélectionnés par le SRA après appel à candidature. L'exercice consiste à mettre en forme le projet de fin d'études en respectant les prescriptions du règlement de présentation du projet sur une fiche A4.

4/ **Le Prix national arturbain.fr**, est un exercice d'évaluation des qualités des opérations sélectionnées présentées par des maîtres d'ouvrage. Les opérations lauréates, choisies par le SRA, illustrant le thème de réflexion annuel du SRA, elles sont présentées au public. Le jury des maires vote par internet pour désigner les opérations lauréates et le public vote aussi. Depuis 1997, les fiches de plus d'une centaine d'opérations figurent sur le site internet du SRA www.arturbain.fr.

Les annexes sont constituées par les quatre règlements des travaux pratiques : diverses informations utiles aux enseignants et aux conférenciers y figurent.

Enfin, le site internet www.arturbain.fr constitue une base de données consultée par des milliers d'internautes. Ceux-ci votent aussi lors des manifestations de présentation des esquisses et des opérations.

Robert-Max Antoni
Président-fondateur
du Séminaire Robert Auzelle

Introduction

L'introduction *De l'Art urbain* résume le premier dossier pédagogique *De l'espace public*. Il présente l'œuvre de Robert Auzelle en parallèle à l'enseignement du Séminaire Robert Auzelle (SRA).

Robert AUZELLE, architecte, urbaniste, professeur, est l'inspirateur du Séminaire. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont l'Encyclopédie de l'Urbanisme, avec Ivan Jankovic, qui a inspiré le Vocabulaire illustré de l'Art urbain...

A noter l'action qu'il a engagée pendant une dizaine d'années au Centre d'études de la Direction de l'Aménagement du Territoire où il a bâti une réflexion sur l'urbanisme, utile à toutes les professions du cadre de vie. Cette réflexion étant marquée par l'intérêt que l'on doit porter au travail en équipe pluridisciplinaire. Pour Robert Auzelle, c'est le « nous » de l'urbaniste qui précède le « je » de l'architecte. Sa devise : « Toujours apprendre. »

Le Séminaire Robert Auzelle, association reconnue d'utilité publique en 2004, a pour vocation la promotion de l'Art urbain. Il développe des activités pédagogiques grâce à ses partenariats et au soutien de ses membres et mécènes ainsi que celui du Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la

Ruralité dans le cadre d'une convention de partenariat.

Il a son siège à la Défense. De nombreuses sociétés ont fait le choix de soutenir le Séminaire en adoptant « l'attitude Art urbain ».

Le Séminaire Robert Auzelle a été créé en 1984, après la disparition de Robert Auzelle.

La devise du SRA : « Toujours apprendre... pour transmettre »

Autour d'un thème de réflexion annuel relatif à l'amélioration de la qualité du cadre de vie, le Séminaire Robert Auzelle organise trois grandes manifestations (cf. description ci-contre) :

- La rencontre avec les professions du cadre de vie
- Le Prix national arturbain.fr
- Le Concours international arturbain.fr

Les conclusions ressortant des contributions des professions du cadre de vie, des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des universitaires participant à ces trois manifestations sont publiées dans un dossier annuel.

DOSSIERS PEDAGOGIQUES SUR L'ART URBAIN ET L'ETHIQUE DU CADRE DE VIE

Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr

- **L'Art urbain pour les villes de demain (villes nouvelles d'Île-de-France)**
2004, éd. Certu
- **L'Art urbain**
Dossier documentaire
2004, éd. Certu
- **La place publique, lieu de vie sociale**
2006, éd. Certu
- **Référentiel pour la qualité du cadre de vie**
2007, éd. Certu
- **Reconsidérer le lotissement comme ensemble urbain à mesure humaine**
2007, éd. Certu
- **Composer avec la nature**
2008, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Le centre urbain et son environnement accessibles à tous**
2009, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Le Vocabulaire français de l'Art urbain**
2010, éd. Certu
- **Valoriser les espaces vides oubliés**
2010, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain?**
2011, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature**
2012, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités**
2013, éd. Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité
- **L'espace public au cœur du renouvellement urbain**
2014, éd. Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité
- **Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts**
(à venir 2015)





ART URBAIN

"Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la **qualité architecturale**, de la **qualité de la vie sociale** et du **respect de l'environnement**."



DGALN

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

PUCA



metalcomobil concepts



Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle

Association reconnue d'Utilité Publique (J.O. du 09/05/2004)
Président-Fondateur : Robert-Max ANTONI

Objet

Promouvoir l'enseignement de l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie, pour améliorer la qualité de la vie et la qualité du cadre de vie des habitants.

Le choix d'un thème annuel de réflexion en faveur du développement durable et l'organisation de manifestations publiques sur ce thème, illustrant la définition de l'Art urbain, procurent des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelles et des projets prospectifs d'universitaires. Ils permettent de présenter une synthèse de ces manifestations dans un dossier pédagogique pour informer un large public.

Inspirateur

Robert Auzelle (1913-1983) a inspiré la création et la démarche du Séminaire lors de sa fondation en 1984. Architecte et urbaniste, il a marqué l'époque de la Reconstruction notamment par son approche basée sur la pluridisciplinarité, la concertation avec les habitants. Sa réflexion sur les finalités de l'urbanisme et de l'écologie, présente dans son œuvre écrite est plus que jamais d'actualité.

Quatre manifestations annuelles

Chaque année, le Séminaire interpelle les élus, les professionnels et les universitaires sur une thématique relative à l'amélioration du cadre de vie en relation avec la politique publique du développement durable.

1/ L'assemblée générale et le thème de réflexion annuel

Le Président présente le bilan des activités de l'année précédente et le thème de réflexion annuel retenu. Le Concours international, la Rencontre entre les organisations professionnelles et les services de l'Etat ainsi que le Prix national porteront sur ce thème.

2/ La Rencontre avec les organisations professionnelles

permet de connaître les actions engagées par chaque profession au regard du thème de réflexion annuel. Les actes de cette rencontre font l'objet de publications dans les revues professionnelles.

3/ Le Prix national arturbain.fr

s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics et privés. Le Séminaire sélectionne et présente lors d'une manifestation publique des opérations d'aménagement remarquables par leur méthode d'élaboration et la qualité des réponses. Sensible aux relations entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et usagers, il valorise les équipes et les élus qui ont su mener à bien de tels projets. Ceux-ci sont exposés sur www.arturbain.fr. Le Séminaire réalise un travail de pédagogie par l'exemple.

La soirée de la remise du Prix est aussi l'occasion de décerner des **Bourses de l'Art urbain** à de jeunes professionnels titulaires des meilleurs projets de fin d'études du Cycle de Master.

4/ Le Concours international arturbain.fr

est ouvert aux équipes pluridisciplinaires d'enseignants et d'étudiants des écoles et universités d'architecture et d'urbanisme, d'ingénierie, de paysage, de design d'espace... Ces équipes proposent un projet ancré sur les enjeux d'un site existant. Moment de création et de confrontation d'idées, ce concours fait émerger une pluralité de points de vue d'horizons différents, source d'inspiration à la disposition des professionnels. Des bourses sont attribuées aux lauréats.

L'enseignement à distance sur www.arturbain.fr et les publications

Sous la direction du Président-fondateur Robert-Max Antoni, permettent de sensibiliser les étudiants et d'informer le public sur le Vocabulaire français de l'Art urbain - dont les termes sont utiles pour parler de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement - le Référentiel pour la qualité du cadre de vie pour mieux évaluer la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le Respect de l'environnement des projets et réalisations, la "e-sensibilisation" regroupant des vidéos pédagogiques, les publications et les articles sur l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie.

Fonctionnement de l'association : l'Etat, le mécénat et le bénévolat

Le Séminaire présente un caractère de service public ; ses objectifs s'inscrivent dans la mise en œuvre de la politique publique de développement durable. L'Etat (MLET) apporte son soutien au Séminaire dont les ressources proviennent du **mécénat** (Adpi, Metalco Mobil Concept, Crédit Mutuel), des cotisations et du bénévolat de ses membres.

La cotisation annuelle de soutien individuelle est de 20€ et celle des sociétés de 500€ à 1000€. Pour les associations et les collectivités, le montant est laissé à leur appréciation. Un fond d'épargne est dédié aux bourses destinées aux étudiants et aux jeunes professionnels.

Séminaire Robert Auzelle - Arche de la Défense - 92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél. : 01 40 81 71 35 - Fax. : 01 40 81 73 90 - Mail : arturbain@i-carre.net - www.arturbain.fr

Chapitre I

Les définitions et l'Attitude Art urbain

Le premier chapitre *De l'Art urbain* apporte une réponse à la question posée en 1987, par Michel Ragon lors de la rencontre-débat sur *Les trois pouvoirs de l'art urbain* « L'art urbain qu'est ce à dire ? ».

Il indique les diverses acceptions de cette notion dans sa diversité à caractère évolutif dans le temps...

Il nous invite à considérer l'art urbain, selon le SRA, comme

**« Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie
avec le souci d'évaluation**

de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement ».

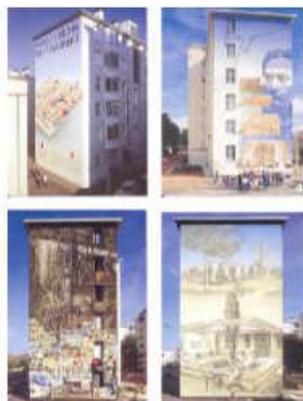
A ce sujet, l'article de la revue *Equipement Magazine* « l'art urbain redéfinit l'urbanisme » et l'article du *Moniteur* « l'attitude art urbain » incitent le professionnel du cadre de vie à adopter un comportement respectant de l'éthique du cadre de vie. Cette notion sera développée dans le troisième dossier pédagogique *De l'éthique du cadre de vie*.

Les définitions de l'Art urbain

L'Art urbain aujourd'hui, dans l'esprit du public, est trop souvent réduit au mobilier urbain, au 1% de la construction publique réservé aux artistes, à l'art dans la rue. « L'art et la ville » rend compte à ce titre du développement des œuvres d'art en plein air, notamment dans les villes nouvelles.



Cœuvres d'art



Murs peints



Mobilier urbain

Lorsque l'on s'adresse à des professionnels, notamment à des architectes, l'Art urbain s'identifie pour eux à la composition des villes de l'époque classique. Si l'on se réfère au passé ou à la tradition, Françoise Choay⁷ nous propose une définition inspirée de celle de Pierre Lavedan, pour qui « *la ville n'est pas seulement un ensemble d'édifices, publics ou privés, puisque ceux-ci sont reliés par des espaces libres : rues, places, jardins publics. La répartition et l'aménagement de ces espaces libres, tel est l'objet de ce qu'on appelle l'art urbain.* »

Après la Seconde Guerre Mondiale, la conception de l'espace urbain est marquée par la Charte d'Athènes préconisant une ville fondée sur la séparation des fonctions, libérée du passé et antinomique aux formes urbaines de la cité traditionnelle.



Composition classique



Perspective monumentale

Définition de l'Art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle

Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale de la qualité de la vie sociale du respect de l'environnement.

La définition de l'Art urbain par le Séminaire peut paraître ressembler à celle du développement durable. Il faut avant tout retenir les notions de « **démarches pluridisciplinaires** », de « **souci d'évaluation** », ainsi que les trois piliers, fondements de la qualité du cadre de vie : « la **qualité architecturale** », « la **qualité de la vie sociale** » et « le **respect de l'environnement** ». Cette définition signifie que l'évaluation de la qualité du cadre de vie doit être appréciée en tant que telle ; associant les trois critères d'évaluation de la qualité, produits du génie humain.

⁷ Dictionnaire de l'Aménagement et de l'Urbanisme, Pierre Merlin, Françoise Choay, éd. : PUF, 2ème édition, 2009, 961 pages.

« **Démarches pluridisciplinaires** », rappelle qu'un ensemble de « professions »⁸ relevant de différentes disciplines et métiers s'associent pour réfléchir en vue de créer et de transformer des ensembles urbains.

« **Souci d'évaluation** », constitue une préoccupation, d'ordre philosophique, une sorte d'inquiétude permanente et partagée par ces professionnels pour que la **qualité du cadre de vie**, déclinée dans les domaines **architectural, social** et **environnemental**, puisse constituer une globalité.

Le critère économique n'apparaît pas dans cette définition, comme il apparaît dans la définition du développement durable, dont il constitue avec le social et l'environnemental un des trois piliers. En effet, l'Art urbain s'inscrit dans une problématique d'une nature plus professionnelle que politique. Le critère économique est à prendre en considération de manière indépendante. C'est seulement lorsqu'il s'agit de prendre la décision politique de réaliser une opération d'aménagement ou de construction que sera considéré le critère économique.

Le Séminaire Robert Auzelle propose un Art urbain prospectif fédérant les professionnels dans de bonnes pratiques de travail en équipe pluridisciplinaire. Les réalisations dont les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre sont responsables ont pour finalité l'amélioration du cadre de vie. L'Art urbain introduit la dimension écologique et le débat démocratique, porteurs d'avenir et veille au respect de l'homme dans son environnement.

Cet Art urbain vise à une "organisation consciente de l'espace" telle que la préconise Robert Auzelle en interpellant le traitement et l'organisation des espaces publics, la définition du paysage urbain (hauteur, aspect, alignement des constructions, œuvres d'art, mobilier...), la localisation des édifices publics dans le maillage des voies. Les aspects sociaux et environnementaux sont aussi fondamentaux dans l'appréciation de la qualité des espaces publics. L'Art urbain s'apparente ainsi fortement à l'*urban design*, terme qui est apparu aux Etats-Unis et en Angleterre depuis la Seconde Guerre Mondiale.

Enfin, l'Art urbain associe étroitement le projet de transformation de l'espace public à la représentation de « la ville »⁹. A ce titre, il est dans la continuité du Quattrocento de la

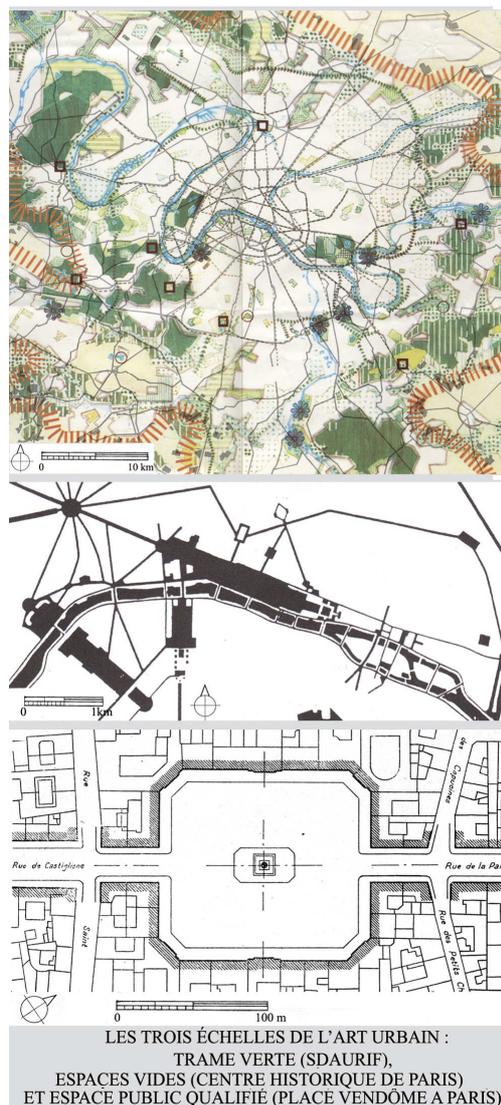
⁸ NDLR : Il convient de distinguer et de débattre sur « métier » et « profession » : le professionnel peut-être un simple exécutant ou bien un citoyen responsable...

⁹ NDLR : « La ville » : cette notion mérite un débat sur les multiples acceptions de ce terme. Robert Auzelle évoque les « noyaux urbains », la ville ayant disparu...

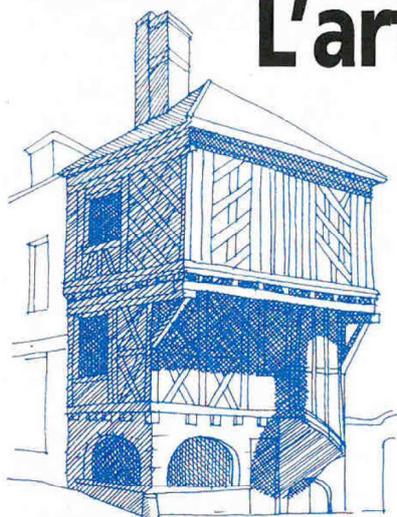
Renaissance italienne où les règles de la perspective furent découvertes et vulgarisées par les auteurs de traités d'architecture tels Alberti et les peintres véduttistes présentant des spectacles d'espaces publics...

La réflexion et l'action sur « l'espace vide » influent de manière importante sur l'espace de vie. L'espace vide se développe et se représente à trois échelles : le territoire intercommunal, le quartier et l'espace public qualifié.

La **définition de l'Art urbain** doit rester un sujet en débat. Cependant, l'essentiel de l'Art urbain est constitué par le **vide**. A son sujet, Robert Auzelle disait : « *j'ai insisté sur l'importance du vide* ». En parlant de cette notion, il ajoutait : « *Enfin si elle était enseignée, peut être alors pourrions nous espérer une amélioration du cadre de notre vie urbaine* ». C'est le message qu'il a transmis. L'**amélioration du cadre de notre vie urbaine** : voilà la finalité de l'Art urbain. L'espace public étant l'élément essentiel de l'Art urbain et de l'éthique du cadre de vie.



L'art urbain redéfinit l'urbanisme



Maison du tisserand à Clamecy, XVe siècle.



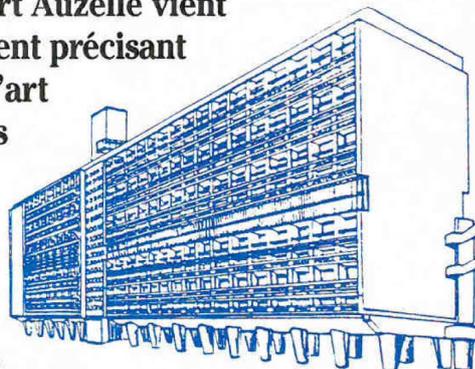
Village flamand, XVe siècle.

"Vocabulaire illustré de l'art urbain"^{*}, tel est le titre du document édité par le séminaire Robert Auzelle, sous l'impulsion de Robert-Max Antoni, inspecteur général de la construction, et coordonnateur de la sous-section architecture au Conseil général des Ponts et Chaussées.

Cet essai de langage, recueil de définitions sur l'art urbain, va permettre de parler de la ville en proposant aux différentes professions de partager un vocabulaire commun. Mais aussi d'apprendre à tous les futurs acteurs de la ville à conserver la trace des lieux et à s'appuyer sur les valeurs pré-existantes du site. Ce document - voué à être enrichi chaque année - est organisé en cinq parties : perception, composition, espaces publics, mobilier et décor et représentation. On y apprend par exemple l'origine, l'histoire et la vocation de la cité-jardin,

Equipelement Magazine, septembre 1994.

Le séminaire Robert Auzelle vient d'éditer un document précisant le vocabulaire de l'art urbain. Un pas vers un nouvel urbanisme.



Cité Radieuse de Marseille, 1952.

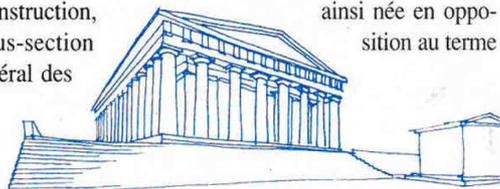
du square ; la notion de repère, de fenêtre urbaine, de pignon ou de ligne de crête. "Bien sûr, le mot "traboule" par exemple est dans le dictionnaire", explique Robert-Max Antoni, "mais sa définition n'offre aucune information sur l'usage et l'intérêt de cet espace".

C'est là que la notion d'art urbain, lancée par le séminaire, prend tout son intérêt en rassemblant des données (historiques, sociologiques...) que les urbanistes d'aujourd'hui ont tendance à négliger. "Nous sommes obnubilés par un code de l'urbanisme trop technocratique" justifie Robert-Max Antoni.

La notion "d'art urbain" est ainsi née en opposition au terme

d'urbanisme, qui selon le séminaire, est en état d'échec par rapport à la prise en compte des besoins collectifs. "Le mot d'urbanisme n'a plus de sens" confirme Robert-Max Antoni. "Beaucoup de gens sans formation dont les maires des communes étaient fondés légitimement à l'exercer". Or historiquement les urbanistes (architectes ou ingénieurs) avaient un engagement vis-à-vis de la cité. Des clauses morales qui s'apparentaient à celle du milieu médical et faisaient d'eux "les médecins de la ville". Un débat que le séminaire Robert Auzelle souhaite développer très vite au sein du ministère. ■

Alexia Veitmeur



Parthénon d'Athènes, Ve siècle av. J.-C.

* Ce document est réservé pour l'instant aux membres de soutien, membres bienfaiteurs et amis du séminaire. Pour se le procurer, il convient de verser une cotisation annuelle de 100 francs. Pour tout renseignement, contacter : séminaire Robert Auzelle, 7, rue de Chaillot 75116 Paris - Tél.: (1) 47 23 81 84 ou (1) 47 23 69 53

Le séminaire et son inspirateur : Robert Auzelle

Le séminaire a été créé en 1984 par un groupe d'enseignants de l'École d'architecture de Paris-Conflans, pour perpétuer les principes de Robert Auzelle, disparu en décembre 1983. Architecte, puis urbaniste, il participe notamment à la reconstruction des villes bretonnes détruites pendant la dernière guerre. Également enseignant, il porte l'architecture au rang d'art, prône la constitution d'équipes pluridisciplinaires. Il s'est aussi fait le porte-parole d'un urbanisme responsable devant "défendre les intérêts moraux des populations concernées". Parallèlement à la rédaction de ce dictionnaire illustré de l'art urbain, l'association organise de nombreux colloques ainsi qu'un concours thématique annuel ouvert aux étudiants. Il est cette année consacré à l'entrée des villes.

¹⁰ NDLR : Cet article, publié pour la revue *Equipelement Magazine*, a opposé « l'urbanisme » d'aujourd'hui défini par le Code de l'Urbanisme à l'Art urbain fondé sur une perception du domaine sensible et attaché à la finalité de répondre aux besoins des habitants.

► **ROBERT-MAX ANTONI**, INGÉNIEUR ESTP ET ARCHITECTE

L'attitude « Art urbain »

Créé il y a 20 ans, en 1984, un an après la disparition du grand urbaniste français Robert Auzelle, le Séminaire Robert Auzelle s'est engagé dans la promotion de l'Art urbain. Cette association loi 1901 est aujourd'hui reconnue d'utilité publique. Sa vocation pédagogique concerne à la fois la formation initiale et la formation permanente des professionnels du cadre de vie. Elle s'adresse aux architectes, aux ingénieurs du génie civil, aux artistes, géographes, urbanistes, paysagistes, économistes de la construction... mais aussi, aux aménageurs, promoteurs-constructeurs, assistants et conducteurs d'opérations des maîtres d'ouvrage publics ou privés. C'est-à-dire à tous les prestataires de services intellectuels du domaine du cadre de vie, qui vivent de leur métier reconnu par des connaissances acquises et un savoir-faire. Leur co-responsabilité est engagée par les actes qu'ils prescrivent pour créer ou transformer notre cadre de vie. Le citoyen et l'élu sont aussi concernés à d'autres titres.

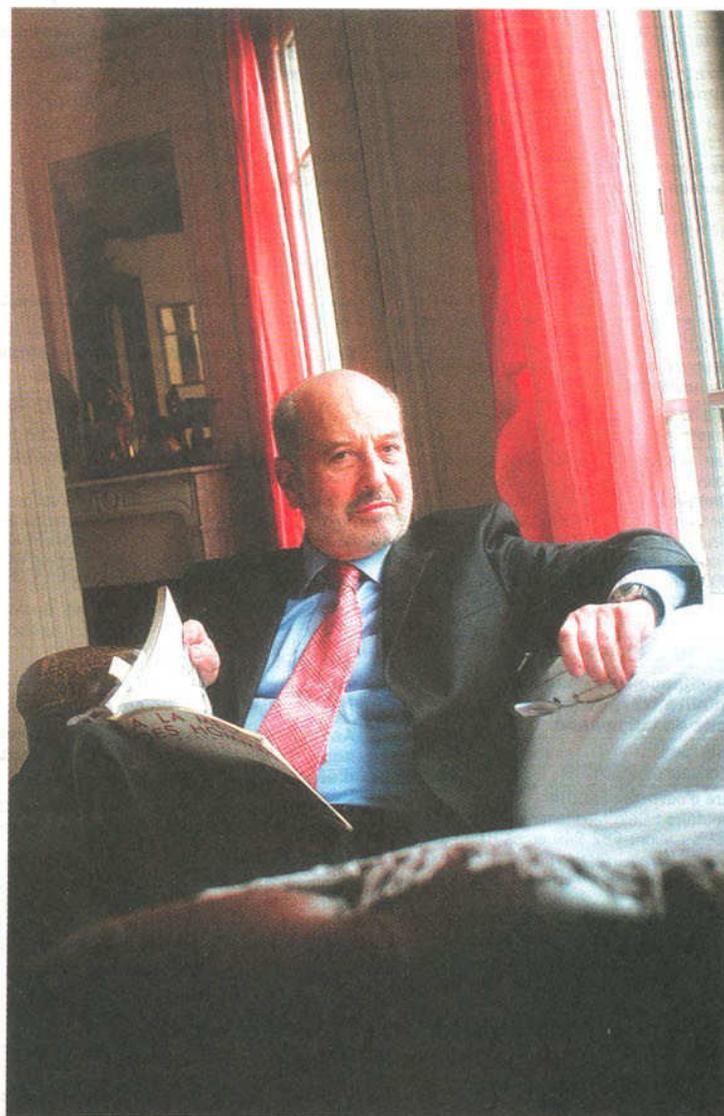
Démarches pluridisciplinaires

Mais qu'est ce que l'Art urbain ? Que représente l'Art urbain pour les acteurs de la maîtrise d'œuvre vis-à-vis des maîtres d'ouvrage et des citoyens d'un pays ?

La définition attribuée par le Séminaire Robert Auzelle lui donne un sens particulier : « L'Art urbain est l'ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale, et du respect de l'environnement. » Cette définition caractérise l'attitude « Art urbain » des membres du Séminaire Robert Auzelle. Elle implique de leur part un engagement personnel dans leur vie professionnelle sur les valeurs éthiques du cadre de vie.

La promotion de l'Art urbain par le Séminaire Robert Auzelle repose sur trois piliers :

– le vocabulaire de l'Art urbain, qui permet à tous de mieux communi-



Robert-Max Antoni est inspecteur général de la construction au Conseil général des ponts et chaussées, et président du Séminaire Robert Auzelle. Il a exercé comme urbaniste de l'Etat au ministère de l'Environnement et à la direction départementale de l'équipement de l'Essonne.

quer dans un langage commun ;
– le concours international d'Art urbain, qui invite les étudiants et les enseignants à une réflexion sur l'éthique du cadre de vie, donnant un sens au projet ;
– le prix arturbain.fr, qui reconnaît l'exemplarité d'opérations réalisées par des professionnels pour en garder la mémoire (cf. « Le Moniteur » du 24 décembre 2004). Ces trois enseignements entrent en synergie, sur le site Internet www.arturbain.fr, pour promou-

voir l'attitude « Art urbain » auprès du plus large public. La consultation mondiale de ce site est croissante, car l'usage des nouvelles technologies de communication rend aujourd'hui cet enseignement accessible à tous.

Que signifie l'attitude « Art urbain » ?

Pour les professionnels du cadre de vie, l'attitude « Art urbain » est un comportement fondé sur cinq principes :

1. Apprendre à regarder, et lutter contre l'indifférence du regard porté sur un espace urbain banalisé et assujéti trop souvent aux abus d'occupation dominante : celle des véhicules, de la publicité, de la densité, du gigantisme quand ce n'est pas celle de la misère ; en évitant de fermer les yeux pour que le regard serve d'outil de lecture et d'analyse de l'espace urbain.

2. Apprendre le vocabulaire de l'Art urbain qui stimule la curiosité des créateurs sur l'évolution des usages, des formes et décors urbains dans l'histoire de l'espace urbain de notre pays et des autres pays ; et susciter l'intérêt du citoyen sur les références exemplaires du passé et du présent qui fondent le futur de ces vocables.

3. Apprendre à cultiver la mémoire du lieu pour que tout projet urbain s'inscrive dans le respect d'une continuité et d'une connaissance du site ; mais aussi conserver en mémoire les opérations exemplaires pour en valoriser les références architecturales sociales et environnementales.

4. Apprendre à communiquer pour permettre l'émergence locale de débats démocratiques sereins où tous les citoyens pourront être instruits par des professionnels du cadre de vie indépendants ; ces professionnels disposant de la connaissance et de la maîtrise des outils d'évaluation et de représentation visuelle et le pouvoir politique conservant sa place pour jouer son rôle relevant de la responsabilité de décider de faire.

5. Apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire avec une maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre partageant des règles déontologiques et des critères rationnels d'évaluation de la qualité. Une de ces règles consisterait à pouvoir évoquer collégialement et librement les questions d'éthique du cadre de vie.

La devise de Robert Auzelle « Toujours apprendre » éclaire la philosophie de cet enseignement commun aux étudiants, enseignants et professionnels. ■

Chapitre II

Les outils pédagogiques

Le second chapitre *De l'Art urbain* propose trois outils pédagogiques destinés aux enseignants des établissements d'enseignement supérieur pour diffuser des connaissances à caractère transdisciplinaire aux étudiants se préparant à exercer les métiers du cadre de vie : architecte, ingénieur, paysagiste, géographe, urbaniste...

1/ Le dossier documentaire

2/ Le Vocabulaire français de l'Art urbain

3/ Le Référentiel pour la qualité du cadre de vie

Ces trois ouvrages sont consultables sur www.arturbain.fr à la rubrique « publications ».

2.1 Le Dossier documentaire

Le Dossier documentaire, présente les principales œuvres des auteurs de l'Art urbain, de Vitruve (*Les dix livres d'architecture*) à Auzelle (*Clefs pour l'urbanisme*) que le SRA a sélectionnées pour en conseiller la lecture et l'évocation par l'enseignant dans son cours.

Certu

Sous la direction de Robert-Max ANTONI

L'art urbain

Dossier documentaire

AUZELLE Robert BACON Edmund BARDET Gaston
 BULLS Charles CERDA Ildefonso CERVELLATI P.-Luigi
 CULLEN Gordon DANGER René FAUX Monique
 FORESTIER J.CI. Nicolas GARNIER Tony GEDDES Patrick
 GIBBERD Frederick **Séminaire ROBERT AUZELLE** GIEDION Siegfried
 GIOVANNONI Gusta **arturbain.fr** GUTTON André
 HANNING Gérald Pour la promotion de l'art urbain HENARD Eugène
 HOWARD Ebenezer JOYANT Édouard LAVEDAN Pierre
 LYNCH Kevin Mac HARG Ian MUMFORD Lewis
 POETE Marcel RASMUSSEN Steen Eiler SITE Camillo
 UNWIN Raymond Van der SWAELMEN Louis VITRUVÉ

161

L'art urbain qu'est-ce à dire...? Il est des notions qu'il faut réinventer, car le sens à donner à ce vocable, ne peut être aujourd'hui, réduit au mobilier urbain et à l'art dans la rue, aux espaces libres urbains isolés du contexte, à la ville issue de la composition urbaine classique...

L'art urbain, aujourd'hui, défini par le Séminaire Robert Auzelle, pour la promotion de l'art urbain, milite pour que le souci d'éthique du cadre de vie soit une valeur partagée.

La bibliographie sur l'art urbain qui regroupe une centaine d'ouvrages s'inscrit dans cette voie, elle signale des savoirs et diffuse un message qu'il convient de revisiter avec un œil neuf.

L'exposition des planches «Robert Auzelle et le Séminaire» présente, dans ce dossier, l'œuvre de Robert Auzelle, un urbaniste attentif aux leçons du passé, comparée aux actions pédagogiques innovantes menées depuis 20 ans par le Séminaire.

Les enseignants et les étudiants des écoles d'ingénierie, d'architecture, de géographie, de paysage, de design d'espace et d'urbanisme, sont directement concernés. Mais les professionnels du cadre de vie, les élus et les associations de défense de l'environnement y trouveront matière à réflexion pour unir les acteurs qui engagent leurs coresponsabilités sur l'avenir de notre bien commun à tous, le cadre de vie.

En confiant l'établissement de ce dossier documentaire à une équipe composée de membres du Séminaire Robert Auzelle « pour la promotion de l'art urbain», le Centre de documentation de l'urbanisme (CDU) de la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC) a souhaité croiser ce dossier avec ceux de sa collection, en particulier *la composition urbaine, le paysage et les formes urbaines*. L'enjeu de ce nouveau dossier est de convaincre de l'universalité de l'art urbain et de l'utilité de sa modernisation dans une acception opérationnelle, prospective et citoyenne.

La bibliographie ainsi proposée reste malheureusement limitée aux auteurs français et aux auteurs étrangers traduits en français. Un travail de recherche pourrait utilement être effectué pour identifier et diffuser la pensée d'auteurs étrangers, notamment les italiens. Il convient de noter que bon nombre d'ouvrages

mentionnés sont épuisés et ne peuvent être accessibles qu'en bibliothèque.

Cette sélection a la particularité de faire connaître et surtout reconnaître le **devoir de mémoire des villes: il faut que les villes se rappellent leur passé**. L'histoire de la création et de la transformation des villes doit rester, pour le professionnel du cadre de vie, une donnée essentielle à poser en préalable de toute étude et de tout projet urbain.

C'est la **comparaison entre l'avant et l'après que tout maître d'ouvrage devrait s'imposer**.

La représentation des formes urbaines, par le dessin et la photographie associés au texte, a été un des critères présidant à la sélection des ouvrages. Les auteurs ne sont mentionnés qu'une seule fois avec leur ouvrage le plus marquant. La moitié des auteurs sont français. Tous sont praticiens et enseignants. Ils se réfèrent, le plus souvent, à la ville européenne ou aux villes coloniales. De formation universitaire très diverse (ingénieur, architecte, biologiste, historien, paysagiste...), ils ont en commun une pensée respectueuse de la dignité de la personne humaine et de la citoyenneté. Ce sont aussi des militants qui, par leurs écrits, partagent la conviction que tout aménagement doit rendre le monde urbain plus pratique pour les activités humaines, plus agréable à vivre pour chacun et beau à regarder pour tous. La préservation des biens essentiels que nous procure la Nature est le trait commun de leur pensée.

S'adressant tout d'abord aux étudiants des écoles d'ingénieurs, d'architectes, d'art, de paysage et des instituts d'urbanisme et de géographie, le dossier documentaire est un outil de travail destiné à leur apporter des références concernant l'histoire et l'organisation des villes. Les témoignages de ces auteurs du 19^e et du 20^e siècle, s'inscrivent dans le courant humaniste de l'urbanisme auquel appartient Robert Auzelle. C'est en pensant aux étudiants qu'une sélection de 33 ouvrages a été opérée, pour les inviter à lire un ouvrage par semaine durant une année universitaire sur l'éthique du cadre de vie.

Ce dossier documentaire sur l'art urbain se veut ainsi une contribution à une réflexion sur le devenir de l'urbain et de l'urbanité.

Liste de références

ALBERTI (Léon-Battista), *De re aedificatoria. On the art of building in ten books*, Traduit par Joseph Rykwert, Neil Leach and Robert Tavernor, MIT Press, Cambridge (Mass.), 1988, 442 p., ill. La première édition de l'ouvrage paraît en 1485 à Florence.

ANTONI (Robert-Max), *Vocabulaire illustré de l'art urbain*, Séminaire Robert Auzelle, Paris, 1993, 64 p., ill., Cf. site internet www.arturbain.fr

ANTONI (Robert-Max); DELLUS (Jean), *Villes nouvelles d'Île-de-France: l'art urbain pour la ville de demain ou la prise en compte de l'éthique professionnelle du cadre de vie*, CERTU, Lyon, 2002, 71 p., phot., plans, ill. (CDU 55481)

AUZELLE (Robert), *Clefs pour l'urbanisme*, Seghers, Paris, 1971, phot., bibliogr. (CDU 4318)

AUZELLE (Robert); JANKOVIC (Ivan), *Encyclopédie de l'urbanisme*, Vincent Fréal et Cie, Paris, 1947 - 1968, 3 vol., 30 fasc. (CDU 7434)

BACON (Edmund N.), *Design of cities*, The Viking press, New-York, 1967, 296 p., fig., phot., plans, bibliogr. (CDU 1691)

BARDET (Gaston), *L'urbanisme*, PUF, Paris, 1945, 127 p., fig. Coll. «Que sais-je?» (CDU 40295)

BARDET (Gaston), *Pierre sur pierre: construction du nouvel urbanisme*, Vincent Fréal et Cie, Paris, 1946, XII + 290 p., ill., plans (CDU 40073)

BAUER (Gérard); BAUDEZ (Gildas); ROUX (Jean-Michel), *Banlieues de charme ou l'art des quartiers-jardins*, Pandora éditions, Aix-en-Provence, 1980, 221 p., phot., plans, bibliogr. (CDU 13829)

BENEVOLO (Leonardo), *Histoire de l'architecture moderne. Vol. 1: La révolution industrielle. Vol. 2: Avant-garde et mouvement moderne (1890-1930). Vol. 3: Les conflits et l'après-guerre. Vol. 4: L'inévitable éclectisme (1960-1980)*, Traduit de l'italien par Vera et Jacques Vicari, Dunod, Paris, 1998, 3 vol., 281 p., 305 p., 344 p., phot., index, plans, bibliogr. Coll. «Espace et architecture» (1^{re} édition 1979 pour le vol. 4) (CDU 50116(1-4))

BENEVOLO (Leonardo), *La ville dans l'histoire européenne*, Éditions du Seuil, Paris, 1993, 284 p., ill., phot., bibliogr. (CDU 28233)

BERQUE (Augustin); CONAN (Michel); DONADIEU (Pierre); LASSUS (Bernard); ROGER (Alain), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Éditions Champ vallon, Seyssel, 1994, 123 p., ill., bibliogr. Coll. «Pays/paysages» (CDU 30023)

BOTTINEAU-FUCHS (Yves); DÉLÉGATION RÉGIONALE À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT ÎLE-DE-FRANCE, *Les cités-jardins d'Île-de-France, soixante ans après... Transformation, réhabilitation. Colloque Centre G. Pompidou, 4 février 1985*, DRAE, Paris, 1985, 51 p., phot. (CDU 35487)

NDLR : La lecture commentée de ces ouvrages dans les cours de premier cycle permettra aux étudiants de comprendre, d'expliquer et d'aimer l'Art urbain... et d'acquérir quelques ouvrages pour les accompagner dans leurs études.

BULS (Charles), *Esthétique des villes. Facsimile-uitgave, 1894 = Estetiek der Steden. Nederlandse vertaling = City aesthetics. heruitgave, 1899, Sint-Lukasarchief, Bruxelles, 1981, pag. mult., schémas (CDU 40228)*

BURLIN (Katherine) dir., *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*, Presses Universitaires de Vincennes, Saint-Denis, 1987, 302 p., tabl., phot. noir/blanc, bibliogr., index. Publié avec le concours du Centre national des lettres et le ministère de l'Environnement, Mission de la recherche urbaine et Secrétariat de la recherche architecturale (CDU 19006(2))

CASTEX (Jean) ; DEPAULE (Jean-Charles) ; PANERAI (Philippe), *Formes urbaines : de l'îlot à la barre*, Éditions Parenthèses, Marseille, 1997, 196 p., ill., bibliogr. Coll. «Eupalinos» série architecture et urbanisme (1^{re} édition 1977) (CDU 36325)

CERDA (Ildefonso), *La théorie générale de l'urbanisation. Présentée et adaptée par Antonio Lopez de Aberasturi*, Éditions du Seuil, Paris, 1979, 248 p., tabl., fig., bibliogr. Coll. «Espaces» (1^{re} édition 1867) (CDU 12487)

CERVELLATI (Pier-Luigi) ; SCANNAVINI (Roberto) ; DE ANGELIS (Carlo), *La nouvelle culture urbaine. Bologne face à son patrimoine*, Éditions du Seuil, Paris, 1981, 187 p., fig., phot. Coll. «Espaces» (1^{re} édition 1977) (CDU 12856)

CHARBONNEAU (Jean-Pierre) ; MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME (DAU), *Arts de ville*, Préface de Jean Frebault, Horvath, Lyon, 1994, 93 p., ann., fig., phot. coul. (CDU 29647)

CHOAY (Françoise), *L'urbanisme. Utopies et réalités. Une anthologie*, Éditions du Seuil, Paris, 1965, 448 p. (CDU 15)

CHOAY (Françoise), *La règle et le modèle. Sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme. Nouvelle édition revue et corrigée*, Éditions du Seuil, Paris, 1996, 378 p., index, bibliogr. (1^{re} édition 1980) (CDU 34728)

CULLEN (Gordon), *Townscape*, Architectural press, Londres, 1961, 315 p., fig., phot. (CDU 112)

DANGER (René), *Cours d'urbanisme. Technique des plans d'aménagement de villes*, Préface de M. Risler, Librairie Eyrolles, Paris, 1933, 358 p., phot., plan (CDU 40065)

DELFANTE (Charles), *Grande histoire de la ville. De la Mésopotamie aux États-Unis*, A. Colin/Masson, Paris, 1997, 461 p., ill., bibliogr. (CDU 35600)

DES CARS (Jean) ; PINON (Pierre), *Paris Haussmann «le pari d'Haussmann»*, Éditions du Pavillon de l'Arsenal/Picard Éditeur, Paris, 1991, 366 p., ann., phot., bibliogr., plan (CDU 25987)

DUBY (Georges), *Histoire de la France urbaine. Tome 1 : La ville antique des origines au IX^e siècle. Tome 2 : La ville médiévale : des carolingiens à la renaissance. Tome 3 : La ville classique de la renaissance aux révolutions. Tome 4 : La ville de l'âge industriel : le cycle haussmannien. Tome 5 : La ville aujourd'hui : croissance urbaine et crise du citoyen*, Éditions du Seuil, Paris, 1980 à 1985, 5 vol. 600 + 653 + 651 + 665 + 668 p., cartes, fig., graph., phot, plans, tabl., bibliogr. Coll. «L'univers historique» (CDU 13160(1-5))

FAUX (Monique) ; SMADJA (Gilbert) ; SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GROUPE CENTRAL DES VILLES NOUVELLES PARIS, *L'art et la ville. Urbanisme et art contemporain = Town-planning and contemporary art*, Éditions Skira, SGVN, Genève, Paris, 1990, 259 p., fig., phot., bibliogr. (CDU 23585)

FORESTIER (Jean-Claude-Nicolas), *Grandes villes et systèmes de parcs. Présenté par Bénédicte Leclerc et Salvador Tarrago i Cid*, Norma Éditions, Paris, 1997, 368 p., cartes (1^{re} édition 1908) (CDU 34881)

HENARD (Eugène), *Études sur les transformations de Paris et autres écrits sur l'urbanisme*, Préface de Jean-Louis Cohen, L'Équerre, Paris, 1982, XX-364 p., fig., plans. Coll. «Formes urbaines» (1^{re} édition 1903-1909) (CDU 13670)

HOWARD (Ebenezer), *Les cités-jardins de demain*, Préface de Ginette Baty-Tornikian, Sens et Tonka, Paris, 1998, 212 p., schémas, index, bibliogr. Ouvrage réalisé avec le concours du ministère de la Culture et de la Communication et de la Direction de l'Architecture (1^{re} édition Londres 1898) (CDU 37918)

JOYANT (Édouard), *Traité d'urbanisme*, Librairie Eyrolles, Paris, 1923, 2 vol. 192 + 111 p., ann., cartes, plans (CDU 40066(1-2))

JUNGMANN (Jean-Paul); AUBERT (Jean); STINCO (Antoine); TONKA (Hubert), *L'ivre de pierres*, Aérolande, Paris, 1977, 1978 et 1980, 3 vol. 102 + 94 + 102 p., ill., plans (CDU 10976(1-2))

LAVEDAN (Pierre), *Géographie des villes*, Gallimard, Paris, 1936, 207 p., phot., plans (CDU 40271)

LAVEDAN (Pierre), *Histoire de l'urbanisme. Vol. 1: Antiquité moyen-âge. Vol. 2: Renaissance et temps modernes. Vol. 3: Époque contemporaine*, Henri Laurens Editeur, Paris, 1952, 3 vol. 520 + 504 + 446 p., index, fig., phot. (Les 2 premiers volumes, parus en 1926 sont réédités en même temps que sort le 3^e volume) (CDU 40080(1-3))

LE CORBUSIER, *La Charte d'Athènes. Avec un discours liminaire de Jean Giroudoux, suivi de «Entretien avec les étudiants des écoles d'architecture»*, Éditions de Minuit, Paris, 1957, 95 p., fig. Coll. «Forces vives» (1^{re} édition 1943) (CDU 69)

LE DANTEC (Jean-Pierre); FORTIER-KRIEGL (Anne); VERNES (Michel); LE CLERC (Bénédicte); CHRISTIANY (Janine), «Paysagistes du XVII^e au XX^e» in *Pages Paysages*, n° 2, 1988/89, pp. 8-36 (CDU 22282)

LYNCH (Kevin), *L'image de la cité*, Traduit de l'anglais par Marie-Françoise et Jean-Louis Venard, Dunod, Paris, 1998, 221 p., fig., index, bibliogr. (1^{re} édition 1965) (CDU 14674)

Mc HARG (Ian), *Composer avec la nature*, Traduit de l'anglais par M. Caupin-Nowicki et M. Pietre, IAURIF, Paris, 1980, 184 p., tabl., graph., cartes, phot. (1^{re} édition 1969) (CDU 40665)

MACAULAY (David), *Naissance d'une cité romaine*, Traduit de l'anglais par Roger Hanoune, Éditions des deux coqs d'or, Paris, 1983, 110 p., ill., gloss. Coll. «Bibliothèque documentaire de l'école des loisirs» (CDU 14877)

MASBOUNGI (Ariella); Mc CLURE (Bert), *Plans et dessins. L'expression graphique des projets urbains*, Villes et territoires, Revue Urbanisme, Paris, 1997, 98 p., ill. coul., bibliogr. (CDU 35806)

MERLIN (Pierre) dir.; CHOAY (Françoise) dir., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, 3^e édition revue et augmentée, PUF, Paris, 2000, XXII-902 p. (CDU 52254)

MORINI (Mario), *L'atlante di storia dell'urbanistica*, Ulrico Hoepli, Milan, 1963, 381 p., phot., schemas, index (CDU 40438)

MUMFORD (Lewis), *La Cité à travers l'histoire*, Traduit de l'anglais par Guy et Gérard Durand, Éditions du Seuil, Paris, 1964, 781 p., phot., bibliogr. Coll. «Esprit "La cité prochaine"» (1^{re} édition 1924) (CDU 20)

MURET (Jean-Pierre); COURTOIS (Stéphane), *La ville comme paysage: de l'antiquité au Moyen-Âge*, CRU, Paris, 1980, 214 p., tabl., graph., bibliogr. (CDU 11913)

PIESSAT (Louis), *Tony Garnier 1869-1948*, Préface de Paul Dufournet, Presses universitaires, Lyon, 1988, 196 p., phot. noir/blanc, index, bibliogr., ill. coul. (CDU 20627)

PINON (Pierre), *Lire et composer l'espace public*, Les Éditions du STU, Paris, 1991, 79 p., phot. noir/blanc, ill., plans, bibliogr. (CDU 24203)

PINON (Pierre) ; DUPRE-HENRY (Dominique), *Composition urbaine. Vol.1 : Repères. Vol. 2 : Projets*, Éditions du STU, Paris, 1992-1994, 2 vol., 106 + 119 p., fig., glossaire, plan, phot., bibliogr. (CDU 26122(1-2))

POETE (Marcel), *Introduction à l'urbanisme. L'évolution des villes. La leçon de l'histoire*, Éditions Anthropos, Paris, 1967, 360 p., fig., phot., bibliogr. (1^{re} édition 1929) (CDU 51)

POETE (Marcel), *Paris: son évolution créatrice*, Vincent Fréal et Cie, Paris, 1938, 148 p., phot., schémas (CDU 40278)

RAGON (Michel), *L'Homme et les villes*, Albin Michel, Paris, 1995, 213 p., ill., bibliogr., phot. (1^{re} édition 1985) (CDU 31968)

RASMUSSEN (Steen Eiler), *Villes et architectures: un essai d'architecture urbaine par le texte et l'image*, Traduit du danois par Maya Surduts, L'Équerre, Paris, 1984, 219 p., ill., plans, index. Coll. «Formes urbaines» (1^{re} édition 1949) (CDU 16050)

REY (Augustin) ; PIDOUX (Justin) ; BARDE (Charles), *La science des plans de ville. Ses applications à la construction, à l'extension, à l'hygiène et à la beauté des villes. Orientation solaire des habitations*, Payot et Cie, Lausanne, Dunod, Paris, 1928, XIV-493 p., fig., plans, phot. noir/blanc, bibliogr. (CDU 40064)

RIMBERT (Sylvie), *Les paysages urbains*, Armand Colin, Paris, 1973, 240 p., fig., graph., bibliogr. (CDU 5768)

SITTE (Camillo), *L'art de bâtir les villes: l'urbanisme selon ses fondements artistiques*, Traduit de l'allemand par Daniel Wiczorek, Préface de Françoise Choay, L'Équerre, Paris, D. Vincent, 1980, XXV + 188 p., ill., fig., index (1^{re} édition 1889) (CDU 11373)

SMETS (Marcel), *Charles Buls. Les principes de l'art urbain*, Mardaga, Liège, 1995, 305 p., fig., index, bibliogr. (CDU 31702)

STEFULESCO (Caroline), *L'urbanisme végétal*, Institut pour le développement forestier, Paris, 1993, 323 p., fig., phot., bibliogr. (CDU 28737)

UNWIN (Raymond), *L'étude pratique des plans de villes. Introduction à l'art de dessiner les plans d'aménagement et d'extension*, L'Équerre, Paris, 1981, 370 p., fig., tabl., phot., bibliogr., plans h.t. (1^{re} édition 1909) (CDU 13840)

VAN DER SWAELMEN (Louis), *Préliminaires d'art civique mis en relation avec le «cas clinique» de la Belgique*, Société d'éditions A. W. Sijthoff, Leyde, 1916, 298 p., schémas (CDU 40279)

VAULCHIER (Claudine) de, «Robert Auzelle» in *L'homme et l'architecture*, n° hors série, janv. 1994, 34 p., phot., ill., bibliogr. (CDU 53168)

VITRUVÉ, *Les dix livres d'architectures*, Traduction de Claude Perrault, Éditions Interlivres, Paris, 1995, 159 p. Coll. «Bibliothèque de l'image» (CDU 40240)

WERQUIN (Ann-Caroll) ; DEMANGEON (Alain), *Le végétal dans les cités-jardins*, Atelier d'environnement Thales, Paris, 1984, 79 p., ill., bibliogr. (CDU 16607)

2.2 Le Vocabulaire français de l'Art urbain

Le Vocabulaire français de l'art urbain, se compose de planches mettant en vis-à-vis le texte et les illustrations correspondantes présentant les termes ou les notions permettant à quiconque de disposer de références qualifiant les choses de l'urbain « car mal nommer les choses c'est ajouter de la misère au monde » nous apprend Albert Camus.



Définition de 54 termes du Vocabulaire de l'Art urbain, classés en 5 chapitres et illustrés par plus de 500 images couleurs.

Le *Vocabulaire français de l'Art urbain* est le fruit de travaux entrepris depuis plus d'un quart de siècle par un nombre important de contributeurs. Ces travaux ont donné lieu à ce sixième dossier de la collection « Art urbain » du Certu, réalisée en partenariat avec le SRA.

En 1984, quelques enseignants de l'école d'architecture de Paris-Conflans¹¹ décidèrent de promouvoir l'Art urbain. Il leur apparut nécessaire de favoriser la rencontre de ceux qui s'intéressaient à l'espace urbain, au paysage, à la recomposition des villes et à l'amélioration de la qualité d'usage des espaces publics.

En 1987, la rencontre¹² organisée par le SRA a eu pour conséquence de renouveler le sens d'un Art urbain adapté aux besoins de notre futur. À cette occasion, l'idée de constituer un recueil des

principaux termes de l'Art urbain fut lancée pour permettre à chacun de parler de « la ville » avec un langage commun.

En 1992, avec le soutien du Plan Urbanisme, construction architecture (PUCA), un premier vocabulaire, comprenant 15 planches, prit forme dans le cadre de cinq chapitres regroupant les vocables et les concepts selon un classement méthodique.

Chaque planche de ce premier vocabulaire se présente sous la forme d'un dépliant de quatre pages. La planche « Pignon » a été la première à être publiée en 1991.

En 1999, un enseignement optionnel de l'Art urbain est créé à l'école d'architecture de Paris-Val-de-Marne. Un nouveau chantier est ouvert avec la participation d'étudiants aux recherches documentaires. La diffusion de l'outil infographique permet de réaliser un traitement normalisé des images dans la page réservée aux illustrations. La mise en ligne sur le site Internet www.arturbain.fr viendra par la suite. Afin de guider les différents stagiaires, une méthode de travail pour recueillir des documents, rédiger les

¹¹ Membres fondateurs du Séminaire Robert Auzelle : R.-M. Antoni, C. Bénilan, P. Bodard, F. Bouvier, D. Gillet, M. Guillaume, L. Hannebert, J.-L. Latour, J.-L. Nouvian, F. Préchac, C. Rambert, A.-A. Sarfati, M. Tilmont, J.-G. Vachon.

¹² *Les trois pouvoirs de l'Art urbain*, rencontre organisée par le SRA, le 4 avril 1987 à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris.

textes et mettre en page les illustrations est mise au point.

En 2003, le Concours d'Art urbain organisé par le SRA depuis 1992 devient international, mais en langue française. Le principe d'un *Vocabulaire français de l'Art urbain* s'impose et conduit à revoir les références des planches déjà réalisées.

En 2005, une traduction en anglais des planches est effectuée avec le concours du Certu et du CETE de Rouen. Puis en 2006, c'est une traduction en italien grâce à la contribution gracieuse de Giacinta Jalungo, professeur de l'université de Naples. Si ces traductions facilitent l'accès aux internautes d'autres pays, elles ne peuvent se substituer à des vocabulaires en langue locale de l'Art urbain, dont nous souhaitons la mise en œuvre. En effet, il faut considérer que chaque pays donne un sens différent au même terme, par les réalisations se trouvant sur son territoire et les usages qu'en font les habitants. Ainsi, « place publique » évoque mentalement des « formes urbaines » diverses selon qu'on se trouve en France, en Angleterre, au Portugal, en Chine... Quant à la « place royale », qui est un sous-ensemble de place publique,

celle-ci trouve sa source en Italie, son origine et son développement en France, mais ce modèle est décliné dans d'autres pays (au Mexique par exemple).

Il convient donc de constater que chaque pays trouve inspiration et racines chez les autres et que chaque pays décline à sa manière des termes en fonction de sa culture et de son génie propres.

En 2010, les 25 ans du Séminaire Robert Auzelle donnent lieu à une nouvelle présentation du site Internet www.arturbain.fr. Plus de 50 vocables sont établis, justifiant une présentation dans l'édition des dossiers du Certu.

La vocation de ce Vocabulaire est d'être accessible au plus large public pour que chacun puisse parler de la ville et de « l'espace vide », ce bien commun qu'est « l'essentiel de l'Art urbain », comme a pu l'écrire Robert Auzelle.

Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire que chacun, riche ou pauvre, puisse accéder à un cadre de vie où la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le respect de l'environnement soient améliorés pour une plus grande dignité de notre Humanité.

Liste des vocables disponibles dans l'ouvrage et sur www.arturbain.fr à la rubrique « Vocabulaire »

DE LA PERCEPTION	DE LA COMPOSITION	DE L'ESPACE PUBLIC	DU DECOR ET DU MOBILIER	DE LA REPRESENTATION
● centralité	● angle de deux voies	● avenue	● devanture	● maquette de ville
● effet de transparence	● berge et quai	● boulevard	● échafaudage	● perspective
● entité urbaine	● centre-ville	● carrefour	● encorbellement	● plan de masse
● fenêtre urbaine	● cité-jardin	● cimetière	● fontaine	● plan de paysage
● ligne de crête	● clos / close	● circulations douces	● publicité extérieure	● plan réseau nature
● repère	● forme urbaine	● cour	● banc public	● plan lumière
● séquence visuelle	● front bâti	● entrée de ville	● horloge	● plan-relief
● tour	● îlot	● esplanade		● séquence visuelle
	● lotissement	● galerie		● trame foncière
	● perspective monumentale	● jardins familiaux		
	● pignon	● jardin thématique		
		● marché, place marchande		
		● passage		
		● place publique		
		● place royale		
		● stationnement		
		● rue		
		● square		
		● voie urbaine		

FENÊTRE URBAINE

FENÊTRE URBAINE :

(n. f.) Expression contemporaine composée de deux mots venant du latin *finestra* et *urbs*.

La fenêtre urbaine est l'appellation donnée à la vision particulière d'un paysage vécu par un promeneur en ville.

Elle est constituée du cadre : les façades d'immeubles, la voie et le fond de scène, où le ciel est un élément permanent de jour comme de nuit (2).

Ce concept découle de la notion de ville selon Alberti où, comme pour une maison, la ville dispose de fenêtres qui apportent la lumière dans les rues de la ville.

De même, Raymond Unwin nous indique les deux fenêtres urbaines majeures de la ville traditionnelle, la vue sur la campagne et la vue sur le centre-ville (cf. citation). Gordon Cullen illustre cette définition, dans son ouvrage *Townscape*, en associant vues et plan (1).

Alors que la ville antique traçait les rues au cordeau et à l'équerre, les grands axes débouchant sur un paysage, un arc, un temple, la cité médiévale, comme la ville méditerranéenne, se renferme à travers un dédale de rues étroites (3) qui laisse parfois découvrir une vue sur un point d'intérêt : c'est l'échappée d'une venelle débouchant sur un édifice (4).

Le Quattrocento, avec la découverte des lois de la perspective linéaire, magnifie le concept de fenêtre urbaine qui met en valeur des fonds de scène où, autour de

« Les vues urbaines donnant sur la campagne ont un charme particulier et il vaut la peine d'en ménager sur la mer ou sur la montagne, ou même de faire profiter la ville du tableau qu'offre le coucher du soleil quand on peut conserver des ouvertures vers l'ouest. Souvent l'on trouve des tableaux charmants à l'extrémité de certaines longues perspectives, celui dont on jouit sur la place de Lisieux est de ce nombre. Ces vues lointaines semblent avoir un charme particulier aux yeux des Français, et on les rencontre en grand nombre dans les villes de France ; elles sont très agréables à l'œil, mais l'effet n'en peut être rendu par la photographie car en général les lointains se perdent dans le vague. De même, une vue intéressante, dans le sens opposé, c'est-à-dire vers la ville, peut être ménagée dans chacune des rues de manière à permettre à ceux qui s'approchent de la ville de jouir de loin de ses monuments. »

Raymond Unwin, *Étude pratique des plans de villes*

places, se composent des palais et des églises (5).

À l'époque classique la fenêtre s'élargit pour privilégier l'axe de vision et le monument. Les fenêtres urbaines se sont développées, prenant la ville comme spectacle.

Les grands percements d'Hausmann ont aussi permis de créer de nouvelles voies aboutissant au monument spectacle : la rue Soufflot en est un exemple caractéristique (6).

Cependant, au XIX^e siècle, de façon plus courante, les fonds de scène des rues et avenues sont recherchés dans la composition urbaine. Les fonds de scène mettent en valeur l'eau d'un fleuve, les arbres d'un bois ou encore un repère, telle une statue située au centre d'un carrefour ou bien une devanture de magasin, pharmacie, café, banque. Tous sont utilisés pour rendre la ville lisible, agréable et animée (7).

Il faut observer de façon constante que dans une rue montante, le traitement du sol reste toujours un élément visuel fort. De même, dans

une rue descendante, c'est le paysage perçu au loin qui domine (8).

L'urbanisme moderne se détourne de la fenêtre urbaine et de son concept pour produire des vues panoramiques. De la même façon, la fenêtre traditionnelle cède la place à la baie vitrée (9).

La « rue corridor » dénoncée par Le Corbusier cède la place au « plan libre ». Dans un croquis, Le Corbusier fait entrer le paysage de la baie de Rio de Janeiro dans le logement par la baie vitrée. À son tour, la focalisation des vues sur un monument ou un paysage est remplacée par l'exaltation de la verticale. Les gratte-ciel (10) viennent en découpe du ciel (*skyline*) en symbolisant le dynamisme orgueilleux d'une société.

La vie commerciale peut aussi générer des excès et voir la fenêtre urbaine investie par des enseignes publicitaires qui peuvent défigurer des rues de caractère, mais dont il est possible de tirer un effet plastique de nuit avec la publicité lumineuse (11).

La protection des fenêtres

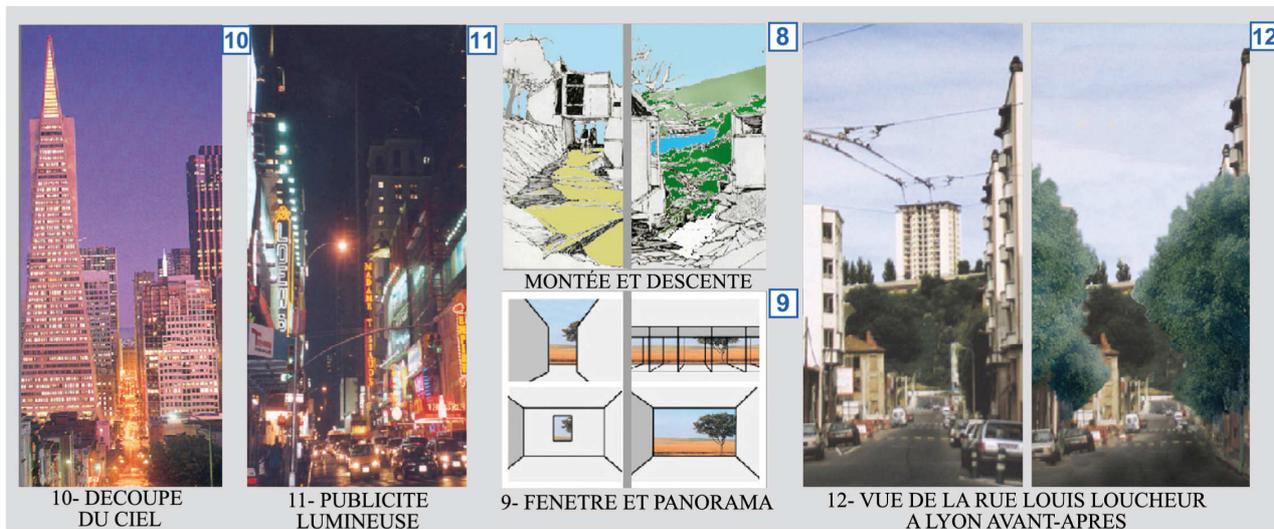
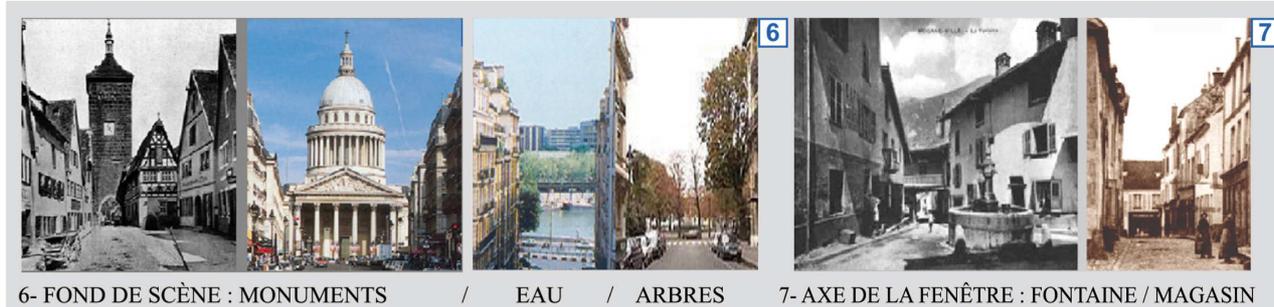
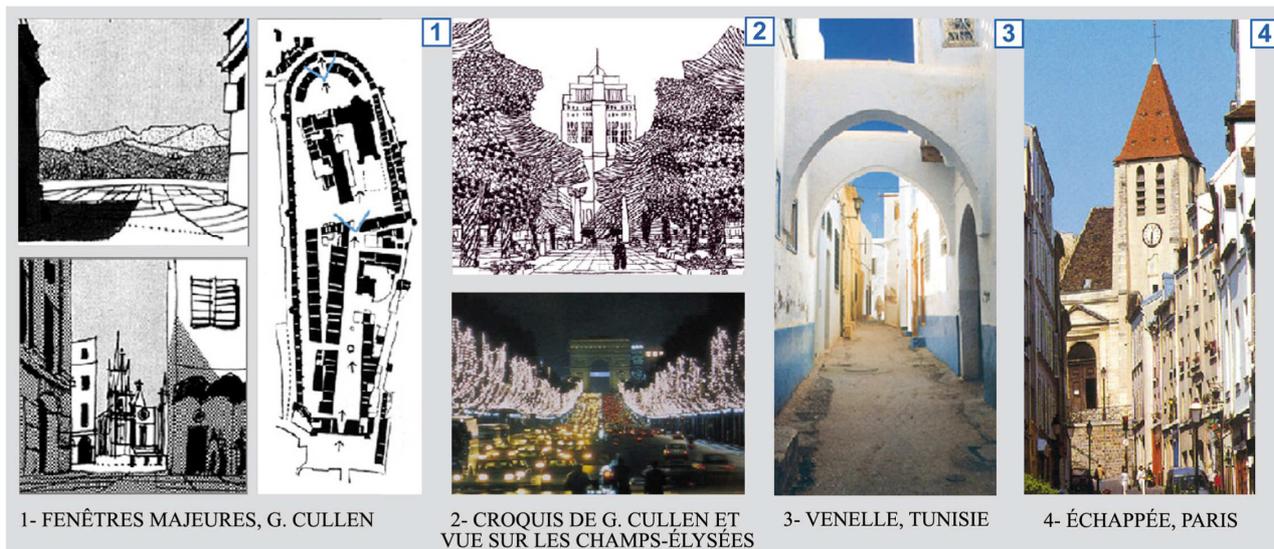
urbaines naturelles doit constituer un objectif de mise en valeur de la ville. La réserve d'un zonage de protection dans le document d'urbanisme garantit le cône de vision sur un espace naturel et apporte une respiration à la ville utile à notre bien-être.

Le traitement de fenêtres urbaines dégradées peut contribuer à l'amélioration du cadre de vie. Les vues avant/après permettent de se rendre compte de l'importance de l'action sur la fenêtre urbaine (12).

L'utilisation de l'axe d'une rue (7) peut conduire l'architecte-urbaniste à créer ou mettre en valeur un repère lors du tracé des voies d'un lotissement ou d'un nouveau quartier.

Tout diagnostic urbain doit établir le catalogue des fenêtres urbaines majeures de la ville. Le plan visuel d'une ville est constitué par un ensemble de séquences visuelles dont les fenêtres urbaines sont les vues les plus représentatives de l'identité d'une ville.

V. CARREFOUR, CENTRE-VILLE, DÉCOUPE DU CIEL, ÉCHAPPÉE, ENSEIGNE, FOND DE SCÈNE, LOTISSEMENT, PLAN VISUEL, PANORAMIQUE, REPÈRE, SÉQUENCE VISUELLE, VENELLE, VOIES.



Extrait du Vocabulaire français de l'Art urbain, par Robert-Max Antoni, sur www.arturbain.fr

Description des 5 chapitres du Vocabulaire français de l'Art urbain

Chapitre I : *De la perception*, traite des mots dont l'usage est nécessaire à la compréhension de la ville (la fenêtre urbaine ou la silhouette). Il s'agit de lire l'espace urbain et d'en fournir une interprétation.

Exemple : La **fenêtre urbaine** nous donne une vision et une représentation de la ville fondamentale de notre culture ; elle nous permet d'observer le « fond de scène » qui guide les pas du piéton en ville ; elle nous renvoie à rue à lotissement

Chapitre II : *De la composition*, rassemble les termes qui sont utilisés par celui qui est chargé de dessiner la ville mais qui permettent aussi à celui qui est responsable de la construction des espaces publics, du paysage, de la localisation des espaces publics ou de l'aspect des constructions, d'en définir la commande.

Exemple : Le **lotissement** nous invite à reconsidérer ce mode d'organisation de l'espace ; ce terme ne mérite pas la connotation négative que le public lui donne, car de très beaux exemples existent.

Chapitre III : *De l'espace public*, présente les lieux publics tels que l'usage les a consacrés dans l'histoire de la ville : place, rue sont les plus ordinaires même s'il existe une très grande variété de ce type d'espaces.

Exemple : La **rue** reste le lieu d'expression de la libre circulation pour tous, c'est l'espace public d'expression démocratique par excellence : l'actualité le prouve. La diversité de ce type de voie ne permet pas de condamner cet espace en le réduisant à une « rue –corridor »

Chapitre IV : *Du décor et du mobilier*, présente les vocables qui permettent de qualifier les lieux publics pour un usage adapté aux citadins, au climat mais aussi au caractère de la ville.

Exemple : La **fontaine**, symbole de vie nous donne un spectacle d'animation, agréable à la vue et à l'ouïe, l'eau joue avec la lumière et apporte la fraîcheur en été...

Chapitre V : *De la représentation*, regroupe les définitions des mots (tels le plan, la perspective) sans lesquels la ville ne pourrait être imaginée, car il est nécessaire de procéder par la représentation imagée de la ville selon des procédés conventionnels pour l'expliquer et pour la construire.

Exemple : Le **Plan réseau nature**, procure lorsqu'il existe l'équilibre et l'harmonie parmi les habitants des agglomérations ; il procure la détente et la promenade ; il garantit la biodiversité et combat la pollution de l'air.

> **Pour en savoir plus :** www.arturbain.fr

- consulter la vidéo « **Principe n°2 : apprendre le vocabulaire (rubrique « e-sensibilisation »)** »

- consulter la page « **Vocabulaire** » qui vous donnera accès à toutes les fiches des vocables mais aussi à la méthodologie.

2.3 Le Référentiel pour la qualité du cadre de vie

Le Référentiel pour la qualité du cadre de vie, a un caractère méthodologique non normatif. Il décline autour des 3 critères d'évaluation de l'espace mentionnés dans la définition ci-dessus, en quoi il y a : qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement. Quelques items fondamentaux, dont la liste n'est pas exhaustive, précisent la nature des qualités.

Comment apprécier la qualité d'un projet ou d'une réalisation concernant le cadre de vie?

Comment apprécier la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le respect de l'environnement, trois critères jugés essentiels par l'association pour l'Art urbain dans la définition qu'elle donne de l'Art urbain¹³.

Des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des élus ont eu l'occasion de répondre à ces questions, en présentant une opération exemplaire parmi les quatre-vingts opérations sélectionnées au Prix arturbain.fr depuis dix ans.

A partir de leurs réponses, l'association pour l'Art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle; a établi ce « Référentiel pour la qualité du cadre de vie »¹⁴.

QUALITE ARCHITECTURALE

Insertion dans le site et prise en compte du paysage / Cohérence entre composition et fonctionnalité / Identité du lieu et Patrimoine / Traitement de l'espace public / Échelle et Proportions / Lumière et Matériaux

QUALITE DE LA VIE SOCIALE

Concertation entre acteurs et usagers / Convivialité / Accessibilité / Variété des fonctions et richesse des usages / Promenade et Détente / Valeur symbolique et valeur pédagogique

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Gestion des risques / Biodiversité / Gestion des déchets / Gestion des nuisances, des pollutions et des encombrements dus à l'automobile / Préservation des ressources naturelles non renouvelables

DIX ANS DU PRIX ART URBAIN

¹³ Art urbain :

« Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la **qualité architecturale**, de la **qualité de la vie sociale** et du **respect de l'environnement**. »

¹⁴ Référentiel pour la qualité du cadre de vie :

« Système de référence fondé sur trois critères, **qualité architecturale**, **qualité de la vie sociale** et **respect de l'environnement**, permettant de porter un jugement d'appréciation sur le cadre de vie. »

L'examen des fiches de présentation des opérations a permis de faire ressortir dix-sept références.

Les élus, les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'œuvre, les enseignants et les étudiants ainsi que tous ceux qui ont le souci d'évaluer la qualité du cadre de vie pourront utiliser ce « Référentiel » comme guide pour :

- la programmation d'une opération
- donner un avis à un jury de concours,
- présenter ou évaluer les qualités d'un projet ou d'une opération.

D'une manière générale, ce « Référentiel », qui a vocation à s'enrichir dans le temps, peut faciliter les débats et le partage de valeurs communes.

> Pour en savoir plus : www.arturbain.fr
- consulter le Référentiel pour la qualité du cadre de vie (rubrique « dossiers pédagogique » puis « Dossiers généraux »
- consulter la vidéo « Principe n°5 : Le Référentiel pour la qualité du cadre de vie (rubrique « e-sensibilisation »)

Résumé du Référentiel pour la qualité du cadre de vie

Critère de la QUALITE ARCHITECTURALE

6 références avec leur définition et une illustration

Insertion dans le site et prise en compte du paysage

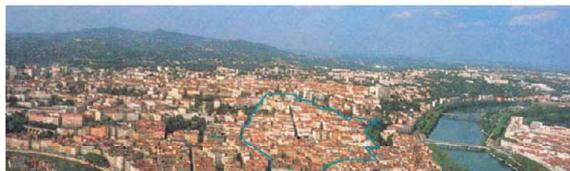
Capacité d'une opération à s'inscrire dans le paysage préexistant, à le prendre en compte et à le mettre en valeur.



Prix arturbain.fr 2006 Prix - **La place de la Libération, Dijon (21)** « La composition architecturale s'appuie sur trois fontaines sèches de longueurs différentes dans l'alignement des rues adjacentes : Vauban, Bons Enfants et Palais. »

Cohérence entre composition et fonctionnalité

Choix de la mise en forme (plan de masse et aspect des constructions) dans l'intégration des qualités fonctionnelles et esthétiques apportant une plus-value en termes de sens et de lisibilité.



Prix arturbain.fr 2001 Prix - **Une démarche OPAH, la Croix Rousse, Lyon (69)** « Flâner dans les vieux quartiers de Lyon devient un plaisir renouvelé pour les amoureux de "traboules" et de "bouchons" avec de magnifiques échappées des fenêtres urbaines sur Lyon aussi bien de jour que de nuit. »

Identité du lieu et patrimoine

Capacité à mettre en valeur et enrichir le patrimoine préexistant : architectural ou urbain, historique ou social, monumental ou banal ; voire à le créer, le patrimoine participant à l'identité du lieu.



Prix arturbain.fr 2002 Mention Qualité Architecturale - **Plan d'embellissement de Bordeaux, Bordeaux (33)** - « La démarche d'ensemble vise à requalifier le patrimoine existant naturel, viticole et architectural sur Bordeaux, marqué par les époques florissantes du XVIIIème, XIXème et début du XXème siècle. »

Traitement de l'espace public

Soin apporté à l'aménagement de l'espace public et à ses transitions avec l'espace privé, par le choix des matériaux, du mobilier et des plantations.



Prix arturbain.fr 2005 Prix - **Habiter le jardin d'eau au coeur des rives de Meurthe, Nancy (54)** « Des salons urbains viennent en alternance du bâti tout en préservant des vues sur le grand paysage. »

Echelle et proportions

L'échelle (humaine ou monumentale) est le rapport dimensionnel du projet avec l'homme ; la proportion est le rapport des dimensions des parties du projet entre elles.



Prix arturbain.fr 2005 Mention Qualité Architecturale - **L'université au bord de l'eau, Amiens (80)** « Les architectures proposent des formes renouvelées s'insérant dans le paysage et les traditions locales, notamment à travers la recherche d'une échelle juste et l'usage de la brique. »

Lumière et matériaux

Cette référence regroupe lumière naturelle, artificielle et matériaux comme éléments constitutifs premiers du cadre bâti.



Prix arturbain.fr 2004 Prix - **Un viaduc dans un parc, Vers-Pont du Gard (30)** « La mise en lumière (plan lumière) du monument participe au spectacle nocturne et donne un autre regard sur le paysage du viaduc et la nature qui l'entoure. »

Critère de la QUALITE DE LA VIE SOCIALE

6 références avec leur définition et une illustration

Concertation entre acteurs et usagers

Réflexions et rencontres menées entre les différents acteurs (élus, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre...), les riverains et les usagers en amont du projet, lors de sa réalisation et à l'usage de la réalisation (suivi et accompagnement).



Prix arturbain.fr 2002 Mention Qualité de la Vie Sociale - *Un quartier embelli et réanimé, Montrouge (92)* « La concertation entre la population, les associations locales, les syndicats, les commerçants, les artisans avec les partenaires institutionnels décisionnaires et la ville a créé un consensus sur le programme. »

Convivialité

Capacité d'attraction et d'accueil des habitants, des usagers et des visiteurs d'un quartier.



Prix arturbain.fr 2005 Mention Qualité de la Vie Sociale - *Promenade autour du quai Vauban, Perpignan (66)* « Le remaniement des espaces publics permet d'attirer, été comme hiver, touristes et habitants, jeunes et moins jeunes qui viennent se prélasser à l'abri de la tramontane sur le quai Vauban, autour du "Palmarium" et sur la place Arago. »

Accessibilité

Moyens d'accès disponibles pour tous (usagers et habitants) permettant de relier l'ensemble urbain (une opération) aux diverses fonctions urbaines à l'échelle de la ville ou de l'agglomération.



Prix arturbain.fr 2002 Sélectionné - *Le tramway artistique, Strasbourg (67)* « L'accessibilité est assurée à tous, au tramway et aux passages piétons. »

Variété des fonctions et richesse des usages

Diversité des éléments du programme générant une richesse des pratiques des habitants et usagers ainsi qu'un mode d'usage des lieux dans le temps.



Prix arturbain.fr 2000 Prix - 10 ans d'art urbain, Gréasque (13) « Le choix d'implantation des équipements vise à rééquilibrer les différents quartiers. La programmation d'espaces publics de proximité mobilise riverains, utilisateurs et habitants autour du projet urbain. »

Promenade et détente

Caractère d'un lieu adapté à la marche et aux loisirs procurant aux utilisateurs détente et plaisir des sens : olfactif, visuel, auditif, bienfait physique de la marche...



Prix arturbain.fr 2003 Prix - *Le jardin pour la Paix, Bitche (57)* « Lieu de promenade, propice à la flânerie et à la méditation, ce cadre de verdure est aussi le support de rencontres et d'échanges culturels : théâtre, musique, illuminations... »

Valeur symbolique et valeur pédagogique

Caractère d'un lieu pourvu d'une signification sociale ou culturelle forte à portée symbolique / caractère d'un lieu support d'actions à but pédagogique.



Prix arturbain.fr 2005 Mention Respect de l'Environnement - *Le CaminAdour, Tarbes (65)* « Des passe-vues cadrent les vues les plus intéressantes et donnent des informations sur le fleuve (...) »

Critère RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

5 références avec leur définition et une illustration

Gestion des risques

Dispositions prises contre les risques naturels et technologiques.



Prix arturbain.fr 2001 Mention Respect de l'Environnement - *Halte pour péniches en liaison avec le bourg, Saint-Mammès sur Loing (77)* « (...) avec des équipements conformes aux règles de construction dans le champ d'expansion des crues et la loi sur l'eau dans le lit mineur de la rivière. »

Biodiversité

Mesures prises en faveur de la préservation ou de la restauration de la faune, de la flore et de leurs milieux.



Prix arturbain.fr 2002 Mention Respect de l'Environnement - *Espace d'accueil de gestion patrimoniale, Porquerolles (83)* « Démarche globale conjuguant la re-création des milieux naturels (délimitation d'îlots de régénération végétale protégés) avec l'accueil de nombreux visiteurs. »

Gestion des déchets

Répartition et dimensionnement des bacs et des locaux poubelles, et adoption du tri sélectif pour le recyclage des déchets.



Prix arturbain.fr 2006 Mention Respect de l'Environnement - *Le parvis de la cathédrale, Saint-Pol de Léon (29)* « Mise en place de deux ensembles de containers de tri sélectif enterrés. »

Gestion des nuisances, des pollutions et des encombrements dus à l'automobile

Dispositions prises pour réduire les pollutions (gaz à effet de serre, poussières de l'air...), les nuisances dues à l'automobile (encombrement, bruit...) et ainsi améliorer l'usage de l'espace public pour les piétons.



Prix arturbain.fr 2005 Sélectionné - *Une villa parisienne, Paris 13°* « Suppression de la voiture en surface. Les riverains de l'opération ont récupéré des places de stationnement en sous-sol contre leurs places en surface. »

Préservation des ressources naturelles (eau, énergie, bois...)

Actions visant à l'utilisation économe des ressources et à leur reconstitution.



Prix arturbain.fr 2003 Sélectionné - *La passerelle du moulin sur la Marne, Chelles (77)* « Le bois de platelage ne provient pas de bois exotiques de déforestation. »

Chapitre III

Les exercices pratiques

Le troisième chapitre, *De l'art urbain* recommande quatre types de travaux pratiques. Ceux-ci ont pour objet de mettre en application les connaissances ci-dessus pour : analyser, imaginer, évaluer les qualités des espaces publics. Ces exercices font appel aux moyens des technologies de communication et d'informatique pour l'établissement d'un « projet urbain » impliquant l'espace public, notre bien à tous. Ils sont présentés également sur www.arturbain.fr dans les rubriques spécifiques ainsi que dans la rubrique « e-sensibilisation ». A savoir :

1/ La carte postale

2/ Le Concours international

3/ Les Bourses de l'Art urbain

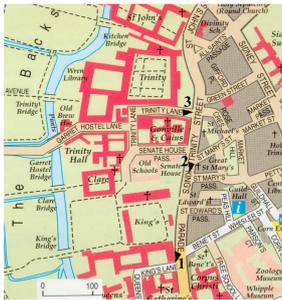
4/ Le Prix national

3.1 La carte postale

La carte postale, exercice d'analyse et de représentation d'espaces publics, à proposer aux étudiants du niveau licence. Une page de format A4 synthétise en images un avis motivé sur les qualités originales des espaces publics observés.

L'exercice de la carte postale est l'application essentielle des principes « Apprendre à regarder et représenter l'espace ». Il propose d'effectuer une analyse d'un quartier, d'une ville ou d'une région en utilisant les notions de fenêtre urbaine et séquence visuelle.

Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr
Carte postale : Regards sur Cambridge, Ipswich, Douvres...
Robert-Max ANTONI, mai 2005



1. **Front bâti** de la King's Parade face aux prestigieux collèges de Cambridge.
2. **Angle de deux voies** avec **horloge** à Trinity street et St Mary street.
3. **Fenêtre urbaine** de la **ruelle** (Trinity Lane) et le portail du collège en **fond de scène**.



Thorpness
La maison de Dieu était désertée, l'église, près de la plage, a été aménagée et vendue en résidences de vacances.



Aldringham
"La maison dans les nuages": logements sur le château d'eau alimentant le village. (l'énergie éolienne pompe dans la nappe)



Ipswich
Le "Water front": anciens entrepôts transformés en hôtels de luxe et appartements, face aux voiliers du port de plaisance.

* "Soyons pratique, ingénieurs, transformons le patrimoine et faisons du business" !!



* **Séquence linéaire**: 1 → 2 → 3, à Ipswich, sur le quai du Water front. www.chooseipswich.com



* **Un mobilier urbain utile, beau et durable.**

1. La **cabine téléphonique** rouge des années trente de l'architecte Sir Giles Gilbert Scott et l'**abribus** rustique.
2. Une **enseigne** en fer forgé sur poteau bois en harmonie avec l'architecture locale.
3. Une **borne-maquette de ville** en bronze sur le **trottoir** de King's Parade, au centre de Cambridge.
4. Un modèle de **roulotte à mains** avec le marchand de saucisses à Ipswich.



* **Le pêcheur de la station balnéaire d'Aldeburgh**

La vente de la pêche sur la plage. Dans cette bourgade médiévale vous dégustez le meilleur "fish and chip" d'Angleterre. www.aldeburgh.co.uk



Dernier regard entre ciel et mer sur les falaises de Douvres. R.M.A

ELEMENTS CONSTITUANT LA CARTE POSTALE



- 1/ Le bandeau avec :
- le nom du lieu
 - la date
 - le nom du ou des auteur(s)
- Les textes commentant les vues avec en bleu les mots du Vocabulaire de l'Art



- 2/ Série d'images illustrant des termes du Vocabulaire de l'Art urbain (voir Index ci-joint).



- 3/ Une ou deux séquence(s) linéaire(s) dont les vues sont repérées sur un plan. Un point de repère permettra de passer d'une vue à l'autre (voir ci-dessous).



- 4/ Des vues illustrant la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et/ou le respect de l'environnement.

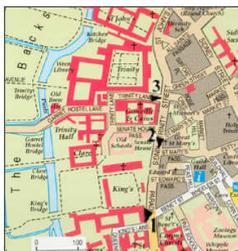


- 5/ Une série de vues illustrant le mobilier urbain présent sur le site.



- 6/ Une séquence ou une vue panoramique avec le ou les auteur(s) de la carte postale.

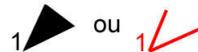
CONSEILS DE REPRESENTATION



1. **Front bâti** de la King's Parade face aux prestigieux collèges de Cambridge.
2. **Angle de deux voies** avec horloge à Trinity street et St Mary street.
3. **Fenêtre urbaine** de la ruelle (Trinity Lane) et le portail du collège en **fond de scène**.

Pour les séquences linéaires :

Repérez les numéros et angles de vue des photos sur le plan à l'aide d'**abeilles** :



Nota : Promenez vous avec votre plan et notez au crayon l'angle de vue des photos que vous prendrez.



Vérifier l'existence d'un **point de repère** permettant de passer d'une vue à l'autre. **Numéroter les vues** et dessiner une **flèche** entre les photos pour donner le sens de lecture.



Les images côte à côte doivent avoir la **même mesure en hauteur**.

Leurs **lignes d'horizon (LH)** doivent se situer au **même niveau**.

Ces images doivent également **être à la même échelle** (utiliser par exemple des personnages sur le même plan pour leur donner une taille identique)

3.2 Le Concours international arturbain.fr

Le concours international, en langue française, interpelle des équipes pluridisciplinaires d'étudiants et d'enseignants du cycle de Master. De nombreux pays apportent leur vision de l'espace public sur un thème proposé chaque année par le SRA. Il offre une occasion de confrontation amicale. Le règlement diffuse les règles pédagogiques pour produire des travaux lisibles et pertinents dans un système de représentation (fiche A4 et A1) destiné à faciliter les comparaisons. L'importance est donnée au vis-à-vis entre l'état existant et l'état proposé des espaces publics pour justifier l'amélioration du cadre de vie apportée par le projet sur un site réel. Le jury des enseignants vote par internet sur une sélection du SRA pour classer les esquisses.

Le Concours international arturbain.fr convie des équipes d'étudiants et d'enseignants, appartenant à diverses écoles de diverses disciplines, pour procéder à des analyses urbaines intégrant les problématiques des municipalités.

pour animer un débat sur le thème, et favoriser l'échange entre les étudiants et les enseignants. Cet exercice rapproche les enseignants de l'Art urbain, qui participent au réseau des écoles associées à cette démarche.

Chaque année, le concours rassemble une centaine d'équipes pluridisciplinaires internationales (une cinquantaine d'enseignants, 200 à 250 étudiants, une quinzaine de pays participants). Les esquisses des équipes lauréates sont archivées chaque année et consultables sur www.arturbain.fr à la rubrique «Concours international».

CONCOURS INTERNATIONAL en langue française 4000€

2015 arturbain.fr



POUR UN ESPACE PUBLIC HEUREUX

MIS EN VALEUR PAR LA LUMIÈRE ET LES ARTS

Règlement sur www.arturbain.fr

Inscription 20/04/2015 au 01/12/2015
Rendu de l'esquisse avant le 15/12/2015
Remise des prix à Paris février 2016

Séminaire ROBERT AUZELLE
arturbain.fr SEMINAIRE ROBERT AUZELLE (SRA) Tél: +33 (0)1 40 81 71 35/63 00
Tour Pascal B - 3, place des Degrés 92055 La Défense cedex

Chaque équipe compare l'état existant et l'état projeté. Cette comparaison se traduit sous la forme d'une esquisse illustrant un programme d'intentions destiné à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants.

Cette méthode permet d'évaluer la qualité des propositions, suscitant le débat sur la définition de l'Art urbain.

Les thèmes annuels variés posent des questions d'actualité et d'éthique du cadre de vie.

Des conférences sont organisées par les écoles concernées, avec des consultants du SRA invités

Séminaire ROBERT AUZELLE arturbain.fr Distributeur exclusif METALCO mobilConcepts éditeur de projets et de modèles d'usage
CONCOURS INTERNATIONAL arturbain.fr 2013-2014
Paris La Défense, 22 et 23 mai 2014

Prix International
Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités

De gauche à droite :
ACHRAMOWICZ Radosła
KULESCA Joanna
WIACLIK Anna
Laure Bourachot
Metalco Mobil Concepts
Robert-Max Antoni



Mention Respect de l'environnement
Enseignant : STEKAR Jorge
Étudiant(e) : DICTOUS Javier & FLORIANO Gerardo



Mention Qualité architecturale
Enseignant : TAUTEL Claude
Étudiant(e) : MARION Robin & CHOLLET Mona



Commission pédagogique avec les enseignants et l'équipe du Séminaire Robert Auzelle



Mention Qualité de la vie sociale
Enseignant : GUJSKI Janusz
Étudiant(e) : WILSZEWSKA Pauline & TALIKO Aleksandra



Les enseignants lauréats
François Bertrand, sous-directeur de l'Aménagement durable
Nade Vayant, architecte consultante
Robert Max ANTONI, président fondateur du Séminaire Robert Auzelle

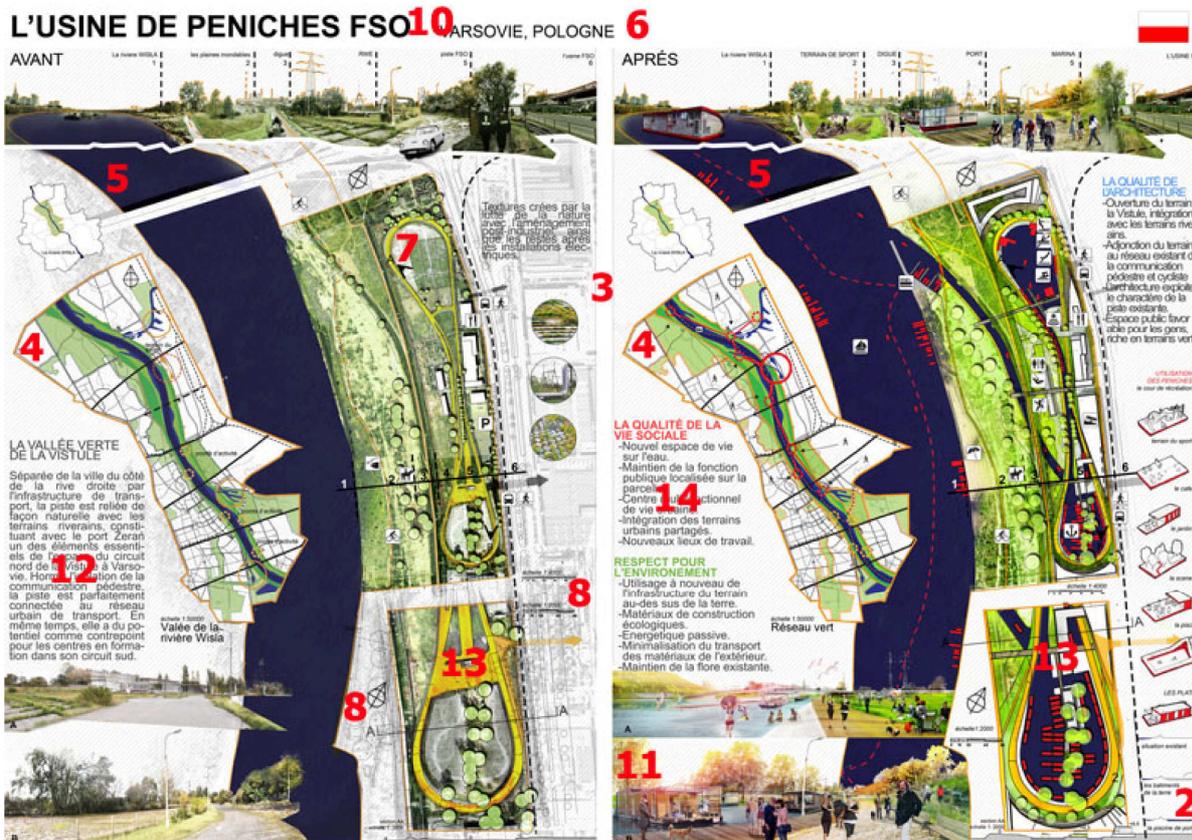
Note de recommandations aux équipes

Chaque année, des esquisses sont mises « hors de concours » pour non respect du règlement.

À titre d'exemple, figure ci-dessous une esquisse primée au Concours 2010-2011. Veillez au respect du règlement.

Le non respect d'un seul de ces critères entraîne la disqualification de l'esquisse :

1. équipe pluridisciplinaire (par exemple un étudiant en architecture et un en urbanisme, ou un professeur urbaniste, un étudiant ingénieur et un étudiant paysagiste)
2. présentation au format A1 horizontal
3. séparation en deux parties A2 : « avant » à gauche, « après » à droite
4. plan à l'échelle du territoire avant ET après, en correspondance
5. plan à l'échelle du projet avant ET après, en correspondance
6. bande de « titre évocateur » en haut du format A1
7. les vues sont repérées sur les plans par une abeille et un numéro : 1 
8. sur chaque plan, le nord et l'échelle graphique sont indiqués avec les symboles de l'article 4.3
9. respectez les échelles de travail imposées par le règlement, sauf exception dûment justifiée
10. un « titre évocateur » permet de cerner le projet, le nom de la ville et du pays
11. une « vue évocatrice » (plan, perspective...), en rapport avec le titre, mise en valeur (plus grande)
12. respectez la taille des caractères et ne dépassez pas la longueur maximale du texte (1200 caractères) pour impression au format A4
13. les plans « avant » et « après » doivent être à la même échelle et si possible face à face afin que l'on comprenne facilement votre proposition.
14. présentez distinctement les principales qualités de votre esquisse selon les 3 critères du Référentiel pour la Qualité du cadre de vie (qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).



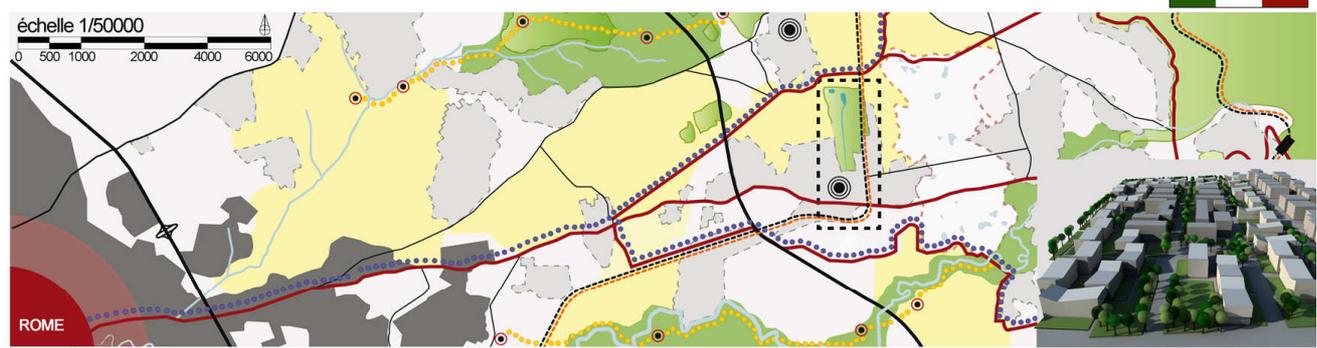
Exemple d'esquisse rendue lors du Concours international (Premier Prix 2011-12)

Les vides urbains: sont-ils un problème ou une



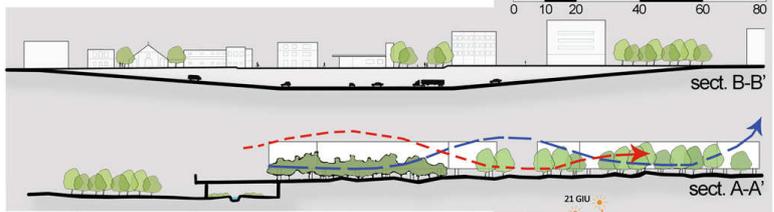
solution?

Tivoli Terme, ITALIA



La réponse à la croissance urbaine et à l'idée de la ville étendue est la ville polycentrique, constituée par des agglomérations urbaines indépendantes.

- Reclassement de l'environnement le long du canal des thermes.
- Systématisation des espaces verts grâce a des aires aménagées, jardins urbains et parcours naturels.
- Reclassement de l'habitat.
- Incorporation de zones destinées a valoriser les vides urbains.
- Projet pour une place centrale qui comprendra des espaces verts et des services.
- Incorporation de surfaces semi-publiques destinées à la collectivité.



3.3 Les Bourses de l'Art urbain

Les bourses de l'Art urbain, (10 000€ environ y compris celles attribuées aux lauréats du Concours international) sont attribuées chaque année aux étudiants du cycle de Master ayant obtenu la mention très bien au jury de diplôme de l'établissement d'enseignement. Les lauréats sont sélectionnés par le SRA après appel à candidature. L'exercice consiste à mettre en forme le projet de fin d'études en respectant les prescriptions du règlement de présentation du projet sur une fiche A4.

Le Séminaire Robert Auzelle attribue chaque année des bourses aux jeunes professionnels du cycle master (architectes, ingénieurs, urbanistes, paysagistes...) ayant obtenu une note minimum de 15/20 (mention Bien ou Très bien) à leur projet de fin d'études obtenu dans l'année.

Les lauréats sont invités à venir présenter leur travail à l'issue de l'assemblée générale du Séminaire Robert Auzelle, lors de la remise des prix du Concours international.



Exemple de fiche de présentation d'un projet de fin d'études

PFE 2014 - Ecole Spéciale d'Architecture



VETRUGNO
Caterina
06 49 15 95 84
caterina.vetrugno
@gmail.com

Directeur d'études :
Reza Azard

Description du projet :

Dans un contexte urbain qui refuse et éloigne l'espace de la mort et des morts aux confins de la ville, existe-t-il un moyen de réintégrer la nécropole à l'intérieur de la métropole ? Cette ouverture pourrait devenir, tout en préservant l'intimité de l'espace de prière, une solution pour maintenir en vie cet espace dédié aux morts ?

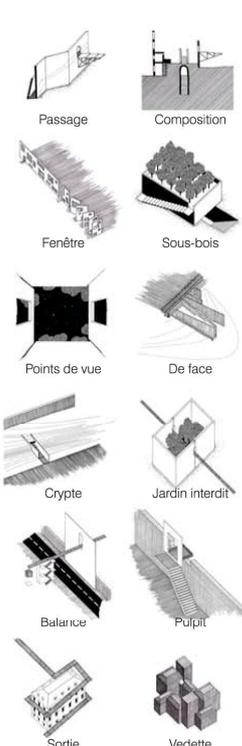
Les 11 projets proposés sous la forme d'une promenade se situent sur la limite à l'intérieur ou en rapport avec le mur du cimetière du Père Lachaise. La limite devient image d'une colonne vertébrale où viennent s'ancrer différentes vertèbres, les projets, toutes différentes entre elles, en taille et fonction, séparées et indépendantes. Chaque projet est une unité, il marche de manière autonome mais fait partie d'un système unitaire relié par un parcours, la moelle, qui les rend partie d'un ensemble. Le mur devient donc un espace de transition où advient la continuité entre espace des morts et espace des vivants. A travers une diversification des parcours, le corps se promène à travers l'architecture sous la forme d'une narration. Dans un lieu de mort, le corps continue à exister à travers chaque projet. Chaque "figure" naît de la rencontre entre plusieurs archétypes, le contexte et la topographie du site.

Entre la voie et la mort - Récit d'une promenade sur la limite (75)

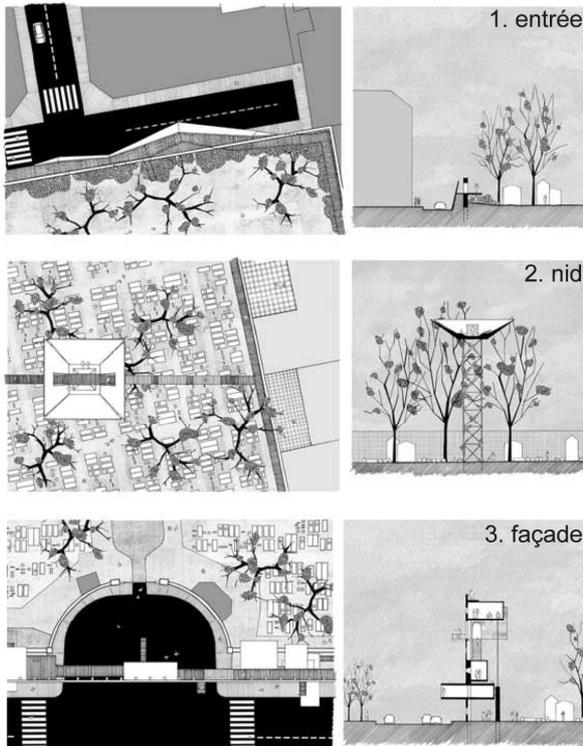
Plan Masse



Archétypes



Projets



Qualité architecturale

Le mur du P.L. assume différentes configurations et aspects tout le long du périmètre. Là où la limite est inaccessible parce qu'elle recouvre d'une couche d'habitations (sud/est), j'ai proposé un parcours intérieur au cimetière, suspendu et accroché au mur existant. La façade principale (ouest), qui donne sur le boulevard Ménilmontant, abrite différentes « figures » qui forment un élément unitaire, de caractère monumental. Sur la façade nord/ouest, où la topographie du cimetière débordait de la limite jusqu'au parc de Champlain, les différents projets proposés s'effondrent dans la sinuosité du terrain et le lien entre le mur existant et la rue se fait par le biais d'une séquence de voiles en béton qui abritent des espaces de nature différente. Certains de ces « moments » se trouvent à l'intérieur du cimetière, d'autres sur la limite et d'autres encore se sont échappés ailleurs dans la ville...

Qualité de la vie sociale

Une attention particulière va à la temporalité du site. D'un côté, les temps de parcours, c'est-à-dire la perception qu'on a du site selon la vitesse à laquelle on le parcourt. La lecture du site et de chaque projet change si on se promène à pieds, en vélo, en voiture. En fin, les temps du site, qui change entre le jour et la nuit. Comme tous les parcs urbains, en journée est un lieu qu'on traverse pour se rendre d'un endroit à l'autre de la ville, la nuit, il devient une barrière qu'il faut contourner. Le projet propose donc une ouverture du cimetière, de jour et de nuit, sans pourtant modifier son fonctionnement actuel, par le biais d'une diversification des parcours et de l'exaltation des aspects du cimetière qu'on ne retrouve pas dans la ville et vice-versa.

Respect de l'environnement

Ce projet n'est pas une proposition d'amélioration du fonctionnement du cimetière, mais une possibilité, une vision différente du cimetière à travers la ville et de la ville à travers le cimetière. Qu'est-ce qu'émerge donc de la rencontre entre espace des morts et espace des vivants ? Un espace autre, de transition qui ne modifie ni l'un ni l'autre. Le projet est conçu en tant qu'élément utile pour la ville mais aussi comme parcours moral et symbolique où on acquiert une nouvelle conscience des deux espaces (la ville et le cimetière) à travers la création d'un troisième, un entre deux.

3.4 Le Prix national arturbain.fr

Le Prix national arturbain.fr, est un exercice d'évaluation des qualités des opérations sélectionnées présentées par des maîtres d'ouvrage. Les opérations lauréates, choisies par le SRA, illustrant le thème de réflexion annuel du SRA, elles sont présentées au public. Le jury des maires vote par internet pour désigner les opérations lauréates et le public vote aussi. Depuis 1997, les fiches de plus d'une centaine d'opérations figurent sur le site internet du SRA www.arturbain.fr.

Le Séminaire Robert Auzelle organise depuis 1997 le prix national arturbain.fr afin de faire connaître des actions exemplaires conduites par des équipes pluridisciplinaires.

Celui-ci est ouvert aux organismes membres du Séminaire, maîtres d'ouvrages publics et privés (et ou) maîtres d'œuvre proposent des réalisations existantes, terminées depuis un an au moins, permettant notamment d'apprécier les qualités d'usage.

Il s'agit tout d'abord d'illustrer la définition de l'art urbain donnée par le Séminaire, laquelle sert de guide à tous ceux qui ont vocation à exercer des responsabilités soit dans leur métier de maîtrise d'œuvre, soit dans les fonctions de maître d'ouvrage public ou privé.

Il s'agit ensuite de communiquer et de transmettre des informations sur les aspects exemplaires et de mettre en mémoire celles-ci sur le site Internet www.arturbain.fr.

Il s'agit enfin, de développer une culture commune pour faire évoluer un comportement social favorable à ce que Robert Auzelle a appelé, "une organisation consciente de l'espace". Six opérations sont sélectionnées chaque année.

Chaque maire concerné dispose de 2 minutes pour présenter les atouts de sa ville. Chaque présentateur de l'opération sélectionnée dispose de 6 minutes pour faire valoir les qualités de la réalisation et convaincre.

Les Prix National et les mentions "qualité architecturale", "qualité de la vie sociale" et "respect de l'environnement" sont décernés par les maires des 6 sélectionnées eux-mêmes.



En outre, les membres et amis du Séminaire présents à la manifestation votent pour "la meilleure communication".

Les internautes votent en ligne et désignent leur opération préférée pour le "Prix Internet du public".

> Pour en savoir plus : www.arturbain.fr à la rubrique Prix national

Exemple de fiche de présentation d'une opération (Prix des maires 2014)

Prix National arturbain.fr 2014 - "L'espace public au cœur du renouvellement urbain"

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Fort-de-France, 12 rue Victor Sévère, 97200 Fort-de-France, Martinique – Tél. : 0596 59 60 00 – Email : nicolas.gauvin@fortdefrance.fr

Responsables : Didier Laguerre, Maire de la Ville de Fort-de-France - Frantz Thodiard, adjoint au Maire à l'urbanisme

Présentateur : **Didier Laguerre, Maire de la Ville de Fort-de-France**

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Ville de Fort-de-France

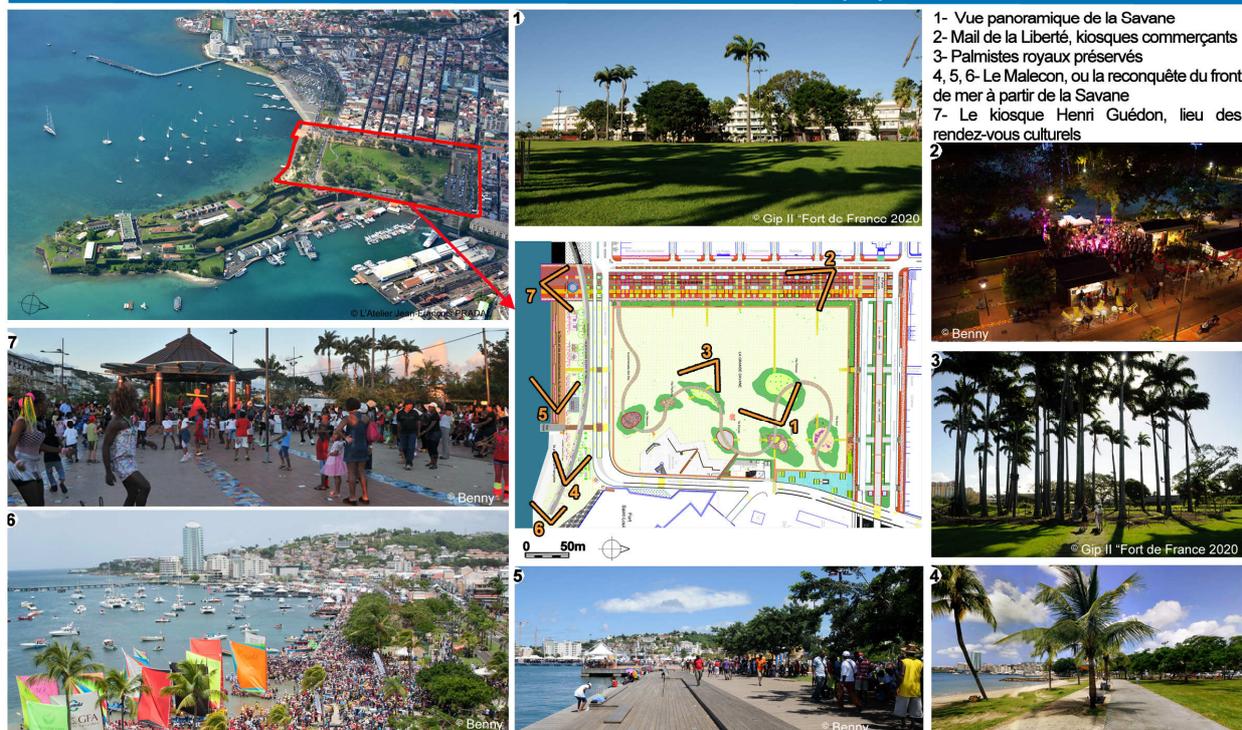
Description de l'opération : Ancienne place d'armes caractéristique des villes coloniales de la Caraïbe, la Savane est un jardin botanique de 4,5 hectares situé au cœur de la ville de Fort-de-France (94.000 habitants). Devenue au cours du XXème siècle un parc urbain symbolique d'un certain art de vivre foyalais, la Savane avait perdu de son lustre dans les années 70 pour devenir un lieu de stationnement anarchique, meurtri par le "tout voiture". Sa reconquête constitue pour Fort-de-France et pour la Martinique, une réponse au retour à la citoyenneté et une vitrine pour sa nouvelle image. La reconquête de la Savane s'adresse :

- aux habitants : foyais et martiniquais, désireux de se réconcilier avec un passé fait de lieux d'urbanité à la fois bourgeoise et populaire ; mais aussi, de s'ancrer dans la modernité d'espaces de convivialité et de manifestations collectives ;
- aux visiteurs et touristes, pour lesquels la Savane est l'une des premières visions de la Martinique, un passage obligé (proximité du terminal de croisière, du terminal inter-îles et des navettes maritimes vers le Sud), mais aussi un lieu de récréation et de shopping (proximité du marché artisanal et des commerces de la rue Victor Hugo et des alentours).

Le réaménagement et la mise en valeur de la Savane font partie des projets majeurs du Programme de Développement et de Rénovation Urbaine ayant bénéficié de fonds européens et de concours financiers de l'ANRU et des collectivités locales (Région, Département, Cacem et Ville de Fort-de-France). Par ses composantes paysagères, patrimoniales et culturelles, par ses plus values économiques et sociales (et mêmes sociétales), le "projet Savane" témoigne d'une stratégie urbaine forte qui positionne Fort-de-France comme une "Ville Capitale" à l'échelle de la Caraïbe.

Equipe pluridisciplinaire : **Mandataire :** Semaff, Sem d'Aménagement de la Ville de Fort-de-France. **Maitre d'œuvre :** Olivier Dubosq (architecte urbaniste). In situ (paysagistes), Les Éclairagistes Associés (éclairage public), GEC Ingénierie (BET) - **Pilotage rénovation urbaine :** GIP-GPV puis GIP II "Fort-de-France 2020"

Réhabilitation et mise en valeur de la Savane, Fort-de-France (97)



Qualité architecturale :

- **Ecrin au cœur des façades patrimoniales** de la rue de la Liberté et de l'Avenue des Caraïbes (Bibliothèque Schoelcher, Hôtel Impériatrice, la Rotonde de type moderniste).
- Aménagement en **cohérence avec d'autres projets structurants du centre-ville** : le terminal inter-îles ; le Fort Saint-Louis ; la plage de la Française et le Malecon, participant à la synergie entre la Baie et la Ville.
- **Réaménagement** paysager restaurant les **perspectives** : une « grande Savane », rythmée par des îlots végétaux et un parc de statues (1 et 3).
- Travail de **"suture" urbaine entre la place et les fronts bâtis**, avec la réalisation de "Mails" (à l'image des "ramblas" ou des "paseos" espagnols et latino-américains) (2).
- Accueil de **kiosques** pour les artisans d'art et la restauration légère sur le Mail de la Liberté (2) et d'un kiosque musical (7).
- **Stationnement paysager** sur le Mail des Caraïbes.
- **Composition lumineuse** destinée à créer une ambiance « conviviale » (2).

Qualité de la vie sociale :

- Organisation de **grands rassemblements populaires**, culturels, sportifs, touristiques et traditionnels (Carnaval, Tour des Yoles...) (6).
- Intégrations des **pratiques sportives** : baignade à la Française, foot, départs de joggings et promenades... (4 et 5)
- Convivialité et la **sécurisation du lieu** par l'animation et la fréquentation populaire, mais aussi par la présence d'îlots et de médiateurs urbains (5).
- **Ouverte à toutes les générations et à tous les publics** : la Savane a bénéficié, en amont, d'un processus fort d'implication des habitants via des forums urbains et en aval, d'une animation et d'un entretien adaptés.

Respect de l'environnement :

- Aménagement de la **façade maritime de Fort-de-France** articulé autour du projet de rénovation de la Savane, du Terminal Interîles et de la plage de la Française, redimensionnée et intégrée au réaménagement de la Savane (4, 5 et 6).
- Valorisation des **liaisons douces** (7) : promenade piétonne, piste de roller, parking à vélo, proximité des liaisons par navettes dans la baie, intégration du futur TCSP (Transport en Commun en Site Propre) dans le projet.
- **Préservation des espèces tropicales** typiques de la Savane (palmistes royaux) et mise en valeur par un jeu d'îlots végétaux (3).

Annexes

- Règlement du Concours international arturbain.fr
- Règlement des Bourses de l'Art urbain
- Règlement du Prix national arturbain.fr
- Diaporama pédagogique "De l'Art urbain"
- L'attitude Art urbain
- Apprendre à regarder la ville
- Le citoyen-artiste et urbanité

Règlement du Concours International arturbain.fr 24^{ème} session, 2015 sur le thème « Pour un espace public heureux »

Article 0 : THEME IMPOSÉ

Pour un espace public heureux

Dans « La poétique de l'espace » (éd. PUF, 1970, p17), le philosophe français Gaston Bachelard, introduit son ouvrage en indiquant: *nous voulons examiner, en effet, des images bien simples, les images de l'espace heureux (...) l'espace saisi par l'imagination ne peut rester indifférent, (...) livré à la mesure et à la réflexion du géomètre, il est vécu* ».

Robert Auzelle, dans « Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace » (éd. Vincent et Fréal, 1962) insiste sur *l'importance du vide dans l'art urbain* ; il recommandera, par la suite, la lecture de l'ouvrage de Bachelard aux étudiants se préparant à exercer la profession d'architecte.

Nous intervenons tous, usagers, élus, professionnels, dans l'espace public entendu dans sa plus large acception. Les maîtres d'ouvrage, et les maîtres d'oeuvre, partagent la responsabilité de la création de notre cadre de vie. Les habitants s'expriment de plus en plus fortement dans la gouvernance de nos conditions de vie.

Le thème proposé par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) questionne les responsables des services publics et les représentants des organismes professionnels concernés, ainsi que les élus, les professionnels du cadre de vie, les étudiants et les enseignants :

L'espace public peut-il être un espace heureux ?

Le respect des règles de « bonne conception » tenant compte de l'ensoleillement, de l'orientation des vents, des questions sonores... doit conduire la composition des espaces publics pour la qualité de vie de tous les habitants. Comment la lumière, les arts de la rue et le partage contribuent à créer un espace heureux.

Les « **plans lumière** », mis en place dans de nombreuses villes mettent en valeur le paysage, les monuments, l'eau et les plantations. Ils introduisent de la lisibilité dans la vie nocturne et diffusent un sentiment de sécurité dans l'espace public...

Les « **arts de la rue** », comme mode d'expression des artistes, dans la réalisation de dallages, « murs peints », fontaines, statuaire, fresques, mobilier urbain ; mais aussi, par l'affichage, les devantures des commerces et la publicité; sans oublier les événements festifs et temporaires que sont les spectacles de plein air... Tous apportent de l'urbanité et renforcent l'identité de l'espace public...

Le partage de l'espace public s'entend dans une mixité sociale où chacun participe au spectacle de la rue, en toute sécurité, et où les personnes assujetties à divers handicaps ont une facilité d'accès aux services par des aménagements appropriés de l'espace public...

Les villes petites ou moyennes et les bourgs ruraux, seront de préférence concernés.

Les références mentionnées sur le **site Internet www.arturbain.fr**, et dans les dossiers du SRA : **Référentiel pour la qualité du cadre de vie** et **Vocabulaire français de l'art urbain** constituent des guides pédagogiques à consulter.

Article 1 : ORGANISATEUR

L'Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), reconnue d'utilité publique, organise le « Concours international arturbain.fr » **en langue française** parrainé par le ministère chargé de l'Ecologie.

Article 2 : PARTICIPANTS et INSCRIPTION DES EQUIPES

- Le concours est ouvert à tous les enseignants et étudiants inscrits à l'Université et dans les

écoles d'art, d'architecture, d'ingénieur, de paysage, d'urbanisme...

Il s'adresse plus particulièrement aux étudiants du second cycle Master.

○ Les participants se regroupent en équipe pluridisciplinaire, comprenant **un directeur d'étude de l'équipe (enseignant ou un doctorant) et deux ou trois étudiants. L'équipe doit relever d'au moins deux disciplines distinctes (par exemple, un enseignant urbaniste, et 2 étudiants en architecture).**

○ Chaque étudiant ne participe qu'à une seule équipe ; tout abandon d'étudiant doit être signalé.

○ **Chaque directeur d'étude peut coordonner plusieurs équipes. Il est co-responsable avec les étudiants, de la qualité de l'esquisse :**

- il inscrit l'équipe sur le site Internet www.arturbain.fr.

- il veille au respect du règlement en pointant chacun des 14 critères disqualifiants (cf. page 6),

- il participe **obligatoirement** au jury Internet conformément à l'article 7.3 du règlement **sous peine de disqualification de son ou ses équipe(s) encore en lice**

- **en cas de gain d'une bourse, il assiste ou envoie un représentant à la remise des prix à Paris.**

L'inscription vaut adhésion des étudiants et de l'enseignant au Séminaire Robert Auzelle. Elle dispense du versement de la cotisation pour 2015.

Les directeurs des établissements d'enseignement sont invités à inscrire le Concours international dans le programme pédagogique de leur établissement.

Nota important :

1. L'enseignant ou le directeur de l'établissement peut demander la venue d'un consultant du Séminaire Robert Auzelle pour une conférence-débat afin d'explicitier le thème et le règlement du Concours.

2. Les envois seront effectués sous la responsabilité de l'enseignant coordonnateur de chaque équipe.

3. Un certificat d'attestation du rendu de l'esquisse sera, sur demande de l'équipe, délivré par le Séminaire Robert Auzelle. Ce certificat permettra d'accorder **1 à 4 crédits européens (ECTS)** à chaque étudiant de l'équipe **avec l'accord du professeur et de la commission pédagogique de l'établissement.**

Article 3 : CHOIX DU SITE

Chaque directeur d'étude est responsable du choix du site d'étude en y associant si possible la collectivité locale concernée (villages, bourgs, petites villes, communauté de communes, établissements publics...)

Article 4 : PRESTATIONS A RESPECTER (voir « Note de recommandations » en annexe).

4.1 Respect du thème annuel :

L'esquisse devra répondre précisément au thème défini à l'article 0. La partie « avant » analysera une situation en rapport avec ce thème et la partie « après » proposera une amélioration de ce territoire au regard de ce même thème.

4.2 Format, mise en page, titre, présentation de l'esquisse en langue française :

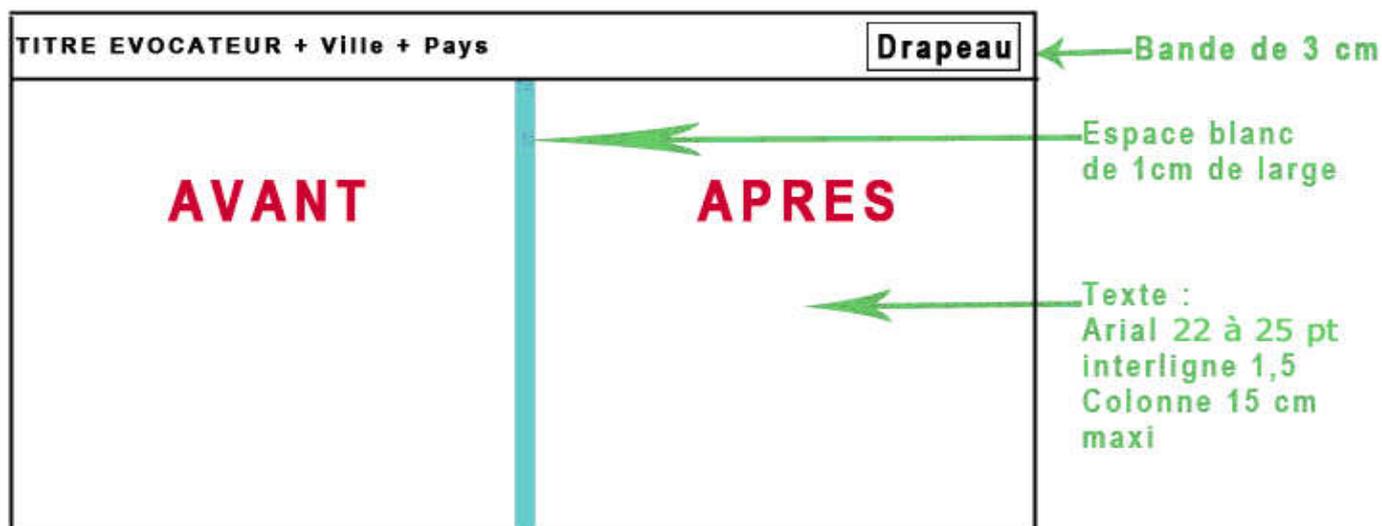
L'esquisse est à rendre sur **format A1** (59,4 × 84,1 cm) mode paysage selon les modalités définies à l'article 4.4.

Elle est **composée de 2 parties égales** séparées au centre sur toute la hauteur par un espace blanc de 1 cm de large :

- la partie A2 de gauche présentera la situation **Avant** (analyse)

- la partie A2 de droite présentera la situation **Après** (proposition)

Le titre évocateur de l'esquisse figure en langue française (police Arial, 60 pts, caractère gras, majuscule) sur une **bande horizontale de 3 cm en partie supérieure** contenant aussi les noms de la ville ou de la localité, et du pays. Le drapeau du pays dont dépend l'établissement d'enseignement de l'équipe figure à droite de cette bande horizontale. **ATTENTION : l'esquisse doit être anonyme.**

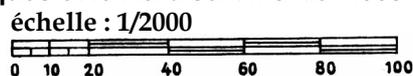


4.3 Pièces graphiques

Avant/ Analyse Situation existante	Après / Proposition <i>Etat projeté</i>
<ul style="list-style-type: none"> - un plan du <u>territoire</u> ou une photo aérienne à l'échelle de 1/50000^{ème}, 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème} signalera : <ul style="list-style-type: none"> ○ les éléments naturels (espaces boisés, cours d'eau, réseau nature, trames verte et bleue...), ○ les noyaux urbains (villes, bourg hameaux...) et les axes de déplacement et autres éléments structurants ... - un plan du <u>site</u> (1 à 10 Ha) à l'échelle 1/2000^{ème}, 1/1000^{ème} ou 1/500^{ème} (ou la photo aérienne) réservé au projet. - schémas, coupes, séquences visuelles... <p><i>Nota</i> : Le site choisi pour le projet sera localisé sur le plan de territoire par un cadre ou par une colorisation superposée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - un plan <u>d'aménagement</u> à la même échelle (1/50000^{ème}, 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème}) faisant figurer les dispositifs mis en place, - un plan masse du projet proposé à la même échelle (1/2000^{ème}, 1/1000^{ème} ou 1/500^{ème}) avec le programme. - schémas, coupes, séquences visuelles... en correspondance avec l'analyse.

4.4 Mode de représentation : les normes de présentation données par le présent règlement sont obligatoires. Elles facilitent la lisibilité de l'esquisse

- Le **mode de représentation** de l'espace est indiqué dans le *Vocabulaire français de l'Art urbain* (trame foncière, séquence visuelle, repère, fenêtre urbaine, plan de masse, plan de paysage...);
- Les **échelles graphiques et le Nord** sont mentionnées sur tous les plans comme ci-dessous :



- Les **plans, coupes et façades** à la même échelle seront en correspondance (plan/coupe ou plan/façade).
- Les vues des « **séquences visuelles** » Avant/Après sont **impérativement repérées** (numérotées et matérialisées par un angle de vue : ● ◀) sur les plans correspondants pour une lecture plan/vue;
- Les **textes** apparaissent sur **fond blanc** pour faciliter la lecture, et n'excèdent pas 1200 caractères pour l'ensemble de l'esquisse. Ils sont écrits en colonne de 15 cm de large maximum. La police est du Arial 22 à 25 points, interligne 1,5.
- Les **éléments existants** dans la partie Avant, et conservés dans la partie Après, seront **représentés à l'identique**.
- Un **code couleur simple** sera indiqué en légende des plans.

4.5 Présentation des qualités de la proposition :

- La proposition (partie Après) sera décrite **OBLIGATOIREMENT** selon les trois critères de la définition de l'Art urbain :

- **Qualité architecturale**
- **Qualité de la vie sociale**
- **Respect de l'environnement**

- sur la proposition, une vue plus grande illustrera le titre évocateur de l'esquisse.

Le **Référentiel sur la qualité du cadre de vie** (cf. résumé sur www.arturbain.fr) servira de guide aux équipes pour décrire leur proposition, et aux enseignants pour procéder à la notation des esquisses ; des exemple de description d'opération suivant les 3 critères sont disponible sur www.arturbain.fr à la rubrique « Prix national » ou sur les liens ci-après : [exemple 1](#), [exemple 2](#), [exemple 3](#)

Article 5 : MODALITES D'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

L'envoi numérique du dossier de candidature s'effectue par une **plateforme de téléchargement** de type « YouSendIt », « Free Download », « We transfer »... à l'adresse email : arturbain.ciau@gmail.com.

Les 3 fichiers du dossier sont les suivants :

- Un fichier PDF avec le titre de l'esquisse, le nom de l'enseignant, son adresse email, et son numéro de téléphone, les noms et prénoms des étudiants, le nom de l'établissement d'enseignement ;
- Un fichier JPG au format A1 (59,4 x 84,1 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 9933 x 7016 pixels, enregistré sous le nom : *titre_du_projet_a1.jpg*, en langue française;
- Un fichier JPG au format A4 (21 x 29,7 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 1752 x 2480 pixels, enregistré sous le nom : *titre_du_projet_a4.jpg*, en langue française;

Article 6 : DEROULEMENT DU CONCOURS

- Période d'inscription des équipes sur Internet du **20 avril 2015 au 1^{er} février 2016**
- **Date limite de réception des esquisses : 07 mars 2016 à minuit, heure locale**
- Comité technique et Comité de sélection en mars 2016
- Publication sur Internet des esquisses sélectionnées fin mars 2016
- Remise des Prix à Paris, et Exposition : **26 mai 2016**
- Réunion pédagogique avec les enseignants : **27 mai 2016**

Article 7 : COMITE TECHNIQUE, COMITE DE SELECTION ET JURY INTERNET

7.1 Le comité technique du SRA examine et transmet au comité de sélection les esquisses en indiquant :

- les esquisses « hors de concours » pour non respect du règlement au vu des 14 critères discriminants (cf. page 6)
- les esquisses « recevables » et parmi elles, les « esquisses les plus lisibles et les plus pertinentes ».

7.2 Le comité de sélection composé de professionnels experts (architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, plasticiens, paysagistes...), examine toutes les esquisses. Il retient unanimement une sélection qu'il estime les plus représentatives du thème.

7.3 Le jury Internet est souverain. Il est constitué par les enseignants ayant rendu une ou plusieurs esquisses. Chaque enseignant du jury est invité à évaluer les esquisses sur www.arturbain.fr. Il attribue à chaque esquisse sélectionnée (à l'exception de celles auxquelles il a participé) **1 point (note minimale), 2 points, ou 3 points (note maximale) pour chacun des trois critères :**

- **qualité architecturale**
- **qualité de la vie sociale**

- respect de l'environnement

Après la transmission des votes des enseignants au Séminaire Robert Auzelle, le classement des esquisses sélectionnées s'effectue en additionnant les points.

Article 8 : PRIX ET MENTIONS (dotation de Bourses de l'Art urbain)

- Le « **Prix international arturbain.fr** » (1 500 €) est attribué à l'esquisse qui obtient le maximum de points au classement général.
- Les **trois « mentions »** (500 € chacune) « qualité architecturale », « qualité de la vie sociale », et « respect de l'environnement » sont attribuées aux esquisses qui ont respectivement obtenu le maximum de points dans chacun des trois critères. En cas d'ex æquo, le classement général départagera les esquisses.
- Des mentions spéciales (300 € chacune) peuvent être attribuées au regard du classement.

Nota 1 : la remise des bourses sera effectuée le jour de la remise des prix, en mains propres au professeur responsable de l'équipe lauréate ou à son représentant dûment mandaté ; à défaut, la bourse ne pourra être perçue.

Nota 2 : Le jour de la remise des prix, le(s) représentant(s) des équipes lauréates feront une présentation de leur esquisse EN LANGUE FRANCAISE. Cette présentation sera préparée en amont de la remise des prix et en liaison avec le Séminaire Robert Auzelle.

Nota 3 : les établissements d'enseignement sont invités à participer à la prise en charge des frais des étudiants et enseignants lauréats.

Article 9 : RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET COMMUNICATION

9.1 Propriété intellectuelle et artistique :

Les participants restent propriétaires des esquisses soumises au concours et de leurs droits d'exploitation. Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les esquisses proposées ainsi que le nom et la photographie des participants au concours, dans le but d'organiser des actions de relations publiques ou d'information dont il sera seul juge.

Toute personne physique ou morale qui souhaite utiliser les travaux des équipes doit adresser une demande à l'organisateur.

9.2 Responsabilité des organisateurs :

L'organisateur se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours. Il s'engage à en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

9.3 Interprétation du règlement :

Le règlement du concours est consultable sur www.arturbain.fr

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence de l'organisateur.

9.4 Communication :

- le site Internet www.arturbain.fr fera figurer les esquisses lauréates avec les noms de leurs auteurs et leur classement,
- la **publicité sur les résultats du Concours international** pour des publications sera adressée aux principaux journaux professionnels des pays concernés pour faire connaître les esquisses des lauréats,
- un **DVD** sur le thème et les résultats du Concours international sera réalisé à des fins pédagogiques,
- Une **exposition** des esquisses sélectionnées pourra être organisée en accord avec l'organisateur.

**Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à arturbain.ciau@gmail.com
ou S.R.A. Tour Pascal B- 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX - Tél. : 01.40.81.71.35**



Association loi 1901
Reconnue d'utilité publique

Bourses de l'Art urbain 2015

Appel à candidature aux étudiants de Master

www.arturbain.fr / bourses master



Règlement

Article 1 Le **Séminaire Robert Auzelle**, association reconnue d'utilité publique pour la promotion de l'Art urbain, **attribue des « Bourses de l'Art urbain » à de jeunes professionnels du cycle Master** (architectes, ingénieurs, paysagistes, urbanistes...) ayant obtenu une **note minimum de 15/20 (mention Bien ou Très Bien) à leur Projet de fin d'études (PFE), présenté durant l'année 2015 ou 2016.**

Article 2 Le montant de la bourse est de 500€ par PFE, qu'il soit individuel ou en équipe. Le nombre de bourses accordées est, dans la limite de dix, laissé à l'appréciation du Séminaire Robert Auzelle.

Article 3 Le PFE doit :

- traiter (indépendamment du strict projet technique et architectural) d'une problématique de l'Art urbain conforme aux objectifs du Grenelle de l'environnement
- comparer l'analyse d'un site existant (**AVANT**) à la proposition du PFE (**APRES**)
- indiquer les **qualités architecturales, sociales et environnementales** (se référer à « *Référentiel pour la qualité du cadre de vie* » sur ww.arturbain.fr/publications).

Article 4 Pour être recevable, le dossier de candidature doit comprendre les fichiers suivants :

- Le CV du candidat (ou des candidats ayant rendu le PFE en équipe) format pdf ;
- L'attestation d'attribution du PFE avec le nom et le mail du directeur d'études, la note ou la mention obtenue ;
- Un fichier pdf indiquant le nom du ou des candidats, leur mail, le nom du directeur d'études et son mail
- Une « fiche de présentation du PFE » format A4 enregistrée en pdf et dont **la mise en page respectera la charte graphique imposée** (consulter les fiches des années précédentes sur www.arturbain.fr/bourses et télécharger le **modèle à compléter**)

L'envoi numérique du dossier de candidature s'effectue à l'adresse email : arturbain.ciau@gmail.com **avant le lundi 28 mars 2016.**

Article 5 Les candidats sélectionnés s'engagent à participer à la remise des bourses **le jeudi 26 mai 2016** en soirée à Paris lors de la remise des Prix du Concours international, en présence de la presse et des personnalités invitées.

Article 6 Pour tout renseignement, s'adresser à Aude Vaspart - Tél. : 06 20 41 77 19
Email : vaspart.aude@numericable.fr

Rappel :
**Envoi du dossier de candidature à arturbain.ciau@gmail.com
avant le mardi 28 mars 2016**

Prix National arturbain.fr 2015

Thème 2015 : Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts

Sur ce thème, les maîtres d'ouvrages publics et privés (et ou) les maîtres d'œuvre sont invités à se porter candidats au Prix national arturbain.fr 2015 en proposant des réalisations existantes, terminées depuis un an au moins, permettant notamment d'apprécier les qualités d'usage.

Les réalisations concernées seront situées, de préférence, dans les territoires des villes moyennes, des petites villes, inscrites dans une intercommunalité.

Les candidatures doivent être déposées avant le mardi 15 septembre 2015

Dans « La poétique de l'espace » (éd. PUF, 1970, p17), le philosophe français Gaston Bachelard, introduit son ouvrage en indiquant: *nous voulons examiner, en effet, des images bien simples, les images de l'espace heureux (...) l'espace saisi par l'imagination ne peut rester indifférent, (...) livré à la mesure et à la réflexion du géomètre, il est vécu* » .

Robert Auzelle, dans « Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace » (éd. Vincent et Fréal, 1962) insiste sur *l'importance du vide dans l'art urbain* ; il recommandera, par la suite, la lecture de l'ouvrage de Bachelard aux étudiants se préparant à exercer la profession d'architecte.

Nous intervenons tous, usagers, élus, professionnels, dans l'espace public entendu dans sa plus large acception. Les maîtres d'ouvrage, et les maîtres d'œuvre, partagent la responsabilité de la création de notre cadre de vie. Les habitants s'expriment de plus en plus fortement dans la gouvernance de nos conditions de vie.

Le thème proposé par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) questionne les responsables des services publics et les représentants des organismes professionnels concernés, ainsi que les élus, les professionnels du cadre de vie, les étudiants et les enseignants :

L' espace public peut-il être un espace heureux ?

Le respect des règles de « bonne conception » tenant compte de l'ensoleillement, de l'orientation des vents, des questions sonores.....doit conduire la composition des espaces publics pour la qualité de vie de tous les habitants. Comment la lumière, les arts de la rue et le partage contribuent à créer un espace heureux.

Les « **plans lumière** », mis en place dans de nombreuses villes mettent en valeur le paysage, les monuments, l'eau et les plantations. Ils introduisent de la lisibilité dans la vie nocturne et diffusent un sentiment de sécurité dans l'espace public...

Les « **arts de la rue** », comme mode d'expression des artistes, dans la réalisation de dallages, « murs peints », fontaines, statuaire, fresques, mobilier urbain ; mais aussi, par l'affichage, les devantures des commerces et la publicité; sans oublier les événements festifs et temporaires que sont les spectacles de plein air... Tous apportent de l'urbanité et renforcent l'identité de l'espace public...

Le partage de l'espace public s'entend dans une mixité sociale où chacun participe au spectacle de la rue, en toute sécurité, et où les personnes assujetties à divers handicaps ont une facilité d'accès aux services par des aménagements appropriés de l'espace public...

Les villes petites ou moyennes et les bourgs ruraux, seront de préférence concernés.

Les propositions feront l'objet d'une présentation selon les modalités fixées par des règlements particuliers.

Les projets du Concours international et les opérations présentées pour le Prix national, prendront en compte la qualité du cadre de vie à partir des 3 critères :

qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement.

Les références mentionnées sur le site Internet www.arturbain.fr, et dans les dossiers du SRA :

Référentiel pour la qualité du cadre de vie et **Vocabulaire français de l'art urbain** constituent des guides pédagogiques à consulter.

Règlement du Prix national arturbain.fr 2015

Art 1 : Organisateur

L'association pour promouvoir l'enseignement de l'art urbain et l'éthique du cadre de vie, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), organise le « Prix National arturbain.fr » marque déposée. Elle procède à une consultation publique, déclare recevable les candidatures, arrête le choix et le nombre de réalisations sélectionnées, veille à la bonne présentation de celles-ci et au bon déroulement de la manifestation. Elle arbitre sans appel tout différend.

Art 2 : Objectif pédagogique

Les 3 manifestations annuelles du SRA (Prix National, Rencontre avec les organisations professionnelles et Concours International) portent sur un thème et illustrent la définition de l'art urbain¹. Elles procurent, des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelle et des projets prospectifs s'inscrivant en faveur du développement durable.

Les résultats de ces manifestations sont synthétisés dans un dossier pédagogique et présentés à la disposition du plus large public sur le site Internet www.arturbain.fr.

Art 3 : Candidature

La candidature est ouverte aux collectivités territoriales et organismes privés ou publics d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme. Le maire concerné par l'opération doit donner son accord, procéder au vote prévu à l'article 5 et être présent à la manifestation publique du 26 novembre.

Les candidats doivent adresser leur candidature par e-mail à arturbain.ciau@gmail.com avec en pièces jointes :

- la lettre d'accord signée par le maire

- la lettre de candidature

- la fiche de présentation de la réalisation

Des modèles prêts à remplir de ces trois documents sont disponibles en téléchargement sur <http://www.arturbain.fr/arturbain/prix/2015/>

Un comité de sélection du SRA, composé de personnalités qualifiées, retiendra 6 opérations et trois suppléants.

Les 6 candidats sélectionnés versent une participation de 500€ destinée à alléger la charge du SRA pour l'organisation du Prix national. Cette participation permet également aux candidats d'assister gratuitement aux manifestations et actions de formation et sensibilisation à l'Art urbain organisées par le SRA. En cas de non versement de cette participation dans un délai de 15 jours, le candidat sera remplacé par un des suppléants.

Art 4 : Calendrier

Jeudi 16 avril :

appel à candidatures dans les revues nationales spécialisées et sur www.arturbain.fr
clôture des candidatures.

Mardi 15 septembre :

tenue du comité de sélection. Le SRA informe directement tous les candidats des résultats.

Du 24 septembre au 7 octobre :

les candidats retenus par le comité de sélection versent leur participation de 500€
le SRA intervient auprès des 6 candidats retenus pour une mise au point définitive des fiches et des diaporamas de présentation.

Du 7 octobre au 10 novembre :

publication des 6 fiches sur www.arturbain.fr pour permettre :
1/ aux maires de voter pour le « Prix des maires » (cf. article 5)
2/ aux internautes de voter pour le Prix Internet.

Mardi 10 novembre :

clôture des votes (maires et internautes)

Mardi 24 novembre :

présentation publique des 6 réalisations candidates et remise des distinctions.

Jeudi 26 novembre :

Art 5 : Modalités de présentation des réalisations et attribution des distinctions

La nature et la qualité des 6 réalisations lauréates conduisent à mettre en valeur les aspects importants de la pédagogie du SRA. La présentation s'effectue par ordre alphabétique des villes concernées, selon les modalités suivantes :

Le maire dispose de 2 à 3 minutes pour présenter les atouts de sa ville.

Le présentateur de l'opération, choisi par le candidat, dispose de 5 à 6 minutes pour présenter les qualités architecturales, sociales et environnementales de la réalisation.

Dans ces conditions, les distinctions du Prix National arturbain.fr sont décernées :

Le Prix des maires, à l'opération ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue du vote des 6 maires. (Avant le 25 novembre, chaque maire aura noté les réalisations, à l'exclusion de la sienne, suivant les 3 critères qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).

3 Mentions, non cumulables avec le Prix des Maires, sur : « **qualité architecturale** », « **qualité de la vie sociale** » et « **respect de l'environnement** », aux autres réalisations ayant obtenu au vote des maires le plus grand nombre de points dans le critère qualitatif correspondant,

Par ailleurs :

Le Prix du public, à la réalisation ayant obtenu, lors de la présentation au public de la salle, le plus grand nombre de voix au vote à bulletin secret.

Le Prix Internet, à la réalisation choisie par les habitants et les internautes.

Enfin, les 6 réalisations lauréates se verront décerner le « **Panthéon** » de Robert Auzelle.

La proclamation des résultats est assurée par le Président du SRA ou son représentant

Art. 6 : Propriété et exploitation des réalisations présentées au « Prix National arturbain.fr »

En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle les participants restent propriétaires des images des opérations et de leurs droits d'exploitation.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les réalisations sélectionnées, dans le but d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information laissées à son appréciation.

Renseignements : Aude VASPART, tél. : 06 20 41 77 19 – Mail : vaspart.aude@numericable.fr – site : www.arturbain.fr,

Adresse postale : Président du Séminaire Robert Auzelle – Prix National arturbain.fr Tour Pascal B - 5, place des Degrés 92 055 LA DEFENSE cedex

¹ Définition de l'Art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle : « **Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement** ».

Diaporama (58 vues) « De l'Art urbain » A l'attention des professeurs et des conférenciers du SRA

Séminaire ROBERT AUZELLE
arturbain.fr

Le Séminaire Robert Auzelle
Promouvoir l'enseignement de l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie

Dossier pédagogique
De l'Art urbain

1

Introduction

L'introduction *De l'Art urbain* résume le premier dossier pédagogique *De l'espace public*. Il présente l'œuvre de Robert Auzelle en parallèle à l'enseignement du Séminaire Robert Auzelle (SRA).

2

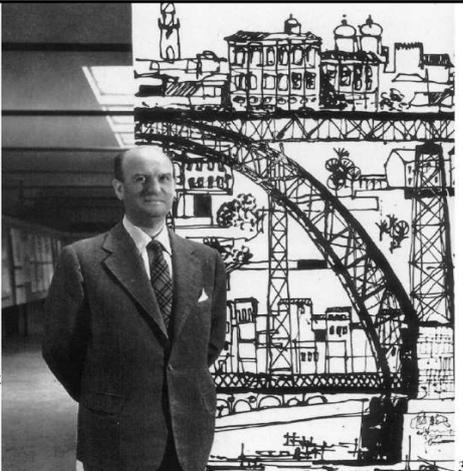
ROBERT AUZELLE
1913-1983
Architecte et urbaniste

1931
L'école des Beaux-Arts et l'Institut d'Urbanisme de Paris

Le temps fort : 1947 - 1957
Le centre d'études générales de la Direction de l'Aménagement du Territoire

1958
La carrière internationale, la Défense, Inspecteur Général, Président de l'Académie d'Architecture

1961-1973
Le Séminaire Tony Garnier



3

Séminaire ROBERT AUZELLE
arturbain.fr

Le Séminaire Robert Auzelle
Qui sommes-nous ?

Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle

Fondée en 1984
Reconnue d'utilité publique en 2004



4

Séminaire ROBERT AUZELLE
arturbain.fr

1 Thème annuel commun - 4 manifestations

Conférence-débat sur le thème

Rencontre avec les professions du cadre de vie

2015 : « Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts »

Prix National arturbain.fr

Concours International arturbain.fr

5

Séminaire ROBERT AUZELLE
arturbain.fr

Le site www.arturbain.fr

association reconnue d'utilité publique pour la promotion de l'Art urbain et de l'éthique du cadre de vie

Accueil

Manifestations

Enseignement

Concours International 2014-2015

Prix National 2015

6

Les dossiers pédagogiques

Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr

SUR L'ART URBAIN ET L'ETHIQUE DU CADRE DE VIE

- **L'Art urbain pour les villes de demain (Villes nouvelles d'Île-de-France)**
2004, éd. CerTu
- **L'Art urbain**
Dossier documentaire
2004, éd. CerTu
- **La place publique, lieu de vie sociale**
2006, éd. CerTu
- **Référentiel pour la qualité du cadre de vie**
2007, éd. CerTu
- **Reconsidérer le lotissement comme ensemble urbain à mesure humaine**
2007, éd. CerTu
- **Composer avec la nature**
2008, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Le centre urbain et son environnement accessibles à tous**
2009, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Le Vocabulaire français de l'Art urbain**
2010, éd. CerTu
- **Valoriser les espaces vides oubliés**
2010, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain?**
2011, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature**
2012, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités**
2013, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité
- **L'espace public au cœur du renouvellement urbain**
2014, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité
- **Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les art (à venir 2015)**

7

Chapitre I

Les définitions de l'Art urbain

Le premier chapitre *De l'Art urbain* apporte une réponse à la question posée en 1987, par Michel Ragon lors de la rencontre-débat sur *Les trois pouvoirs de l'art urbain* « L'art urbain qu'est ce à dire ? ».

Il indique les diverses acceptions de cette notion dans sa diversité à caractère évolutif dans le temps...

Il nous invite à considérer l'art urbain, selon le SRA, comme
« Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec le souci d'évaluation

de la **qualité architecturale**, de la **qualité de la vie sociale** et du **respect de l'environnement** ».

A ce sujet, l'article de la revue *Equipe Magazine* « l'art urbain redéfinit l'urbanisme » et l'article du *Moniteur* « l'attitude art urbain » incitent le professionnel du cadre de vie à adopter un comportement respectant de l'éthique du cadre de vie. Cette notion sera développée dans le troisième dossier pédagogique *De l'éthique du cadre de vie*.

8

Pour le public : l'art dans la ville et le mobilier



Œuvres d'art

Murs peints

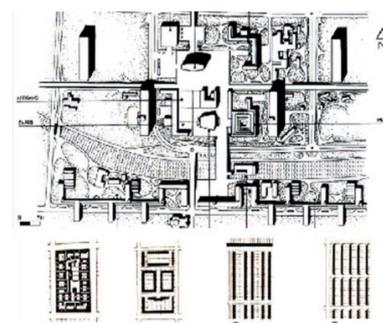


Mobilier urbain

9

Pour les architectes : la composition classique

la Charte d'Athènes



10

Pour le Séminaire Robert Auzelle : une démarche professionnelle et une éthique

Définition de l'Art urbain :

« Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie

avec un souci d'évaluation

de la **qualité architecturale**
de la **qualité de la vie sociale**
et du **respect de l'environnement** »

11

Les cinq principes de l'attitude art urbain

Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr

- 1/ Apprendre à **REGARDER**
- 2/ Apprendre à **CONNAÎTRE LE VOCABULAIRE**
- 3/ Apprendre à **CULTIVER LA MEMOIRE**
- 4/ Apprendre à **TRAVAILLER EN EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE**
- 5/ Apprendre à **COMMUNIQUER**

12

Pour plus d'informations :
www.arturbain.fr / rubrique "e-sensibilisation"

Séminaire ROBERT AUZELLE
 arturbain.fr

Accueil | Actualités | Qui sommes nous ?
 Manifestations | Thèmes Annuels | Rencontres Professionnelles | Prix National | Concours International | Bourses Master
 Enseignement | Robert Auzelle | Documents pédagogiques | Vocabulaire | Robert-Max Antoni | Conférenciers et artistes de l'art urbain | e-sensibilisation

e-Sensibilisation

- Définition de l'Art urbain
- Enseignement pour la promotion de l'Art urbain (voir page 14)
- Promouvoir l'enseignement de l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie (voir page 14)

Centenaire de la naissance de Robert Auzelle et activités du SRA

- Accéder aux documents

Latitude Art urbain

- L'art urbain, quel à dire ?
- Principe n°1 : Apprendre à regarder
 - Reproduction de l'œuvre
 - Séquence rapide illustrée
 - Séquence pédagogique à l'échelle fondamentale
 - Carte postale
 - Application : exemples de cartes postales
- Principe n°2 : Apprendre le Vocabulaire
 - Présentation générale
- Principe n°3 : Apprendre à cultiver la mémoire du lieu
 - Vidéo à voir
- Principe n°4 : Apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Principe n°5 : Apprendre à communiquer
 - Le référentiel pour le cadre de vie
 - Fiche de présentation d'une opération

13

Chapitre II Les outils pédagogiques

Le second chapitre *De l'Art urbain* propose trois outils pédagogiques destinés aux enseignants des établissements d'enseignement supérieur pour diffuser des connaissances à caractère transdisciplinaire aux étudiants se préparant à exercer les métiers du cadre de vie : architecte, ingénieur, paysagiste, géographe, urbaniste...

- 1/ *Le Dossier documentaire*
- 2/ *Le Vocabulaire français de l'art urbain*
- 3/ *Le Référentiel pour la qualité du cadre de vie*

Ces trois ouvrages sont consultables sur www.arturbain.fr à la rubrique « publications ».

14

2.1/ Le Dossier documentaire

Le Dossier documentaire, présente les principales œuvres de Vitruve (Les dix livres d'architecture) à Auzelle (Clefs pour l'urbanisme) que le SRA a sélectionnées pour en conseiller la lecture et l'évocation par l'enseignant dans son cours.

les auteurs de l'Art urbain

15

Sélection de la liste de références

- ANTONI (Robert-Max), *Vocabulaire illustré de l'art urbain*
- AUZELLE (Robert), *Clefs pour l'urbanisme*
- BARDET (Gaston), *L'urbanisme*
- BENEVOLO (Leonardo), *La ville dans l'histoire européenne*
- CERDA (Ildefonso), *La théorie générale de l'urbanisation.*
- CHOAY (Françoise), *L'urbanisme. Utopies et réalités. Une anthologie*
- CULLEN (Gordon), *Townscape*
- HENARD (Eugène), *Études sur les transformations de Paris et autres écrits sur l'urbanisme*
- HOWARD (Ebenezer), *Les cités-jardins de demain*
- LYNCH (Kevin), *L'image de la cité*
- Mc HARG (Ian), *Composer avec la nature*
- MERLIN (Pierre) dir. ; CHOAY (Françoise) dir., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*
- MUMFORD (Lewis), *La Cité à travers l'histoire*
- POETE (Marcel), *Introduction à l'urbanisme. L'évolution des villes. La leçon de l'histoire*
- RASMUSSEN (Steen Eiler), *Villes et architectures: un essai d'architecture urbaine par le texte et l'image*
- SITTE (Camillo), *L'art de bâtir les villes : l'urbanisme selon ses fondements artistiques*
- UNWIN (Raymond), *L'étude pratique des plans de villes. Introduction à l'art de dessiner les plans d'aménagement et d'extension*
- VITRUVÉ, *Les dix livres d'architectures*

16

2.2/ Le Vocabulaire français de l'Art urbain

Le Vocabulaire français de l'art urbain, se compose de planches mettant en vis-à-vis le texte et les illustrations correspondantes présentant les termes ou les notions permettant à quiconque des choses de l'urbain « car mal nommer les choses c'est ajouter de la misère au monde » nous apprend Albert Camus.

> Pour en savoir plus : www.arturbain.fr
 - consulter la vidéo « Principe n°2 : apprendre le vocabulaire (rubrique « e-sensibilisation »)
 - consulter la page « Vocabulaire » qui vous donnera accès à toutes les fiches des vocables mais aussi à la méthodologie.

17

Chapitre I : DE LA PERCEPTION

FENÊTRE URBAINE

• Centralité
 • Effet de transparence
 • Entité urbaine
 • Fenêtre urbaine
 • Ligne de crête
 • Repère
 • Séquence visuelle

Exemple : La **fenêtre urbaine** nous donne une vision et une représentation de la ville fondamentale de notre culture ; elle nous permet d'observer le « fond de scène » qui guide les pas du piéton en ville ; elle nous renvoie à rue à lotissement

18

Chapitre II : DE LA COMPOSITION

- Angle de deux voies
- Berge et quai
- Centre-ville
- Cité-jardin
- Clos(e)
- Forme urbaine
- Front bâti
- Îlot
- Lotissement
- Perspective monumentale
- Pignon
- Tour

LOTISSEMENT

Le lotissement est un mode d'organisation de l'espace qui consiste à diviser un terrain en plusieurs parcelles destinées à être bâties séparément.

LES BÂTIMENTS

Les bâtiments sont des constructions fixes destinées à servir de logement ou de lieu de travail.

LES ESPACES

Les espaces sont des zones délimitées par des murs ou des clôtures, destinées à être utilisées pour des activités spécifiques.

Exemple : Le lotissement nous invite à reconsidérer ce mode d'organisation de l'espace ; ce terme ne mérite pas la connotation négative que le public lui donne, car de très beaux exemples existent.

Chapitre III : DE L'ESPACE PUBLIC

- Avenue
- Boulevard
- Carrefour
- Cimetière
- Circulations douces
- Cour
- Entrée de ville
- Esplanade
- Galerie
- Jardin thématique
- Jardins familiaux
- Marché, place marchande
- Passage
- Place publique
- Place royale
- Rue
- Square
- Stationnement
- Voie urbaine

RUE

La rue est un espace public de circulation et de rencontre. Elle est caractérisée par sa largeur, sa hauteur de bâtiments et sa destination.

LES ESPACES PUBLICS

Les espaces publics sont des zones destinées à être utilisées par le public pour des activités diverses.

Exemple : La rue reste le lieu d'expression de la libre circulation pour tous, c'est l'espace public d'expression démocratique par excellence ; l'actualité le prouve. La diversité de ce type de voie ne permet pas de condamner cet espace en le réduisant à une « rue-corridor »

Chapitre IV : DU DECOR ET DU MOBILIER

- Banc public
- Devanture
- échafaudage
- Encorbellement
- Fontaine
- Horloge publique
- Publicité extérieure

FONTAINE

La fontaine est un élément de décoration urbaine qui sert à fournir de l'eau potable et à embellir l'espace public.

LES ESPACES PUBLICS

Les espaces publics sont des zones destinées à être utilisées par le public pour des activités diverses.

Exemple : La fontaine, symbole de vie nous donne un spectacle d'animation, agréable à la vue et à l'ouïe, l'eau joue avec la lumière et apporte la fraîcheur en été...

Chapitre V : DE LA REPRESENTATION

- Maquette de ville
- Perspective
- Plan de paysage
- Plan Lumière
- Plan de masse
- Plan-relief
- Plan Réseau Nature
- Trame foncière

PLAN RÉSEAU NATURE

Le plan réseau nature est un outil de planification qui vise à intégrer les espaces naturels dans l'urbanisme.

LES ESPACES PUBLICS

Les espaces publics sont des zones destinées à être utilisées par le public pour des activités diverses.

Exemple : Le Plan réseau nature, procure lorsqu'il existe l'équilibre et la harmonie parmi les habitants des agglomérations ; il procure la détente et la promenade ; il garantit la biodiversité et combat la pollution de l'air.

2.3/ Le Référentiel pour la qualité du cadre de vie

Le Référentiel pour la qualité du cadre de vie, a un caractère méthodologique non normatif. Il décline autour des 3 critères d'évaluation de l'espace mentionnés dans la définition ci-dessus, en quoi il y a : qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement. Quelques items fondamentaux, dont la liste n'est pas exhaustive, précèdent la nature des qualités.

> Pour en savoir plus : www.arturbain.fr

- consulter le Référentiel pour la qualité du cadre de vie (rubrique « dossiers pédagogique » puis « Dossiers généraux »)
- consulter la vidéo « Principe n°5 : Le Référentiel pour la qualité du cadre de vie (rubrique « e-sensibilisation »)

Association pour l'Art Urbain

Référentiel pour la qualité du cadre de vie

Préparé par Nicolas Hulot

QUALITÉ ARCHITECTURALE

Insertion dans le site et prise en compte du paysage

QUALITÉ DE LA VIE SOCIALE

Concertation des usagers et usagers / Convivialité / Accessibilité

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Gestion des risques / Biodiversité / Gestion des nuisances, des pollutions et des encombrements dus à l'automobile / Préservation des ressources naturelles non renouvelables

<p>Qualité architecturale</p> <p>Insertion dans le site et prise en compte du paysage / Dijon</p> <p>Cohérence entre composition et fonctionnalité / Lyon</p> <p>Identité du lieu et patrimoine / Bordeaux</p> <p>Traitement de l'espace public / Nancy</p> <p>Échelle et proportions / Amiens</p> <p>Lumière et matériaux / Vers Pont du Gard</p>	<p>Qualité Vie Sociale</p> <p>Concertation entre acteurs et usagers / Montrouge</p> <p>Convivialité / Perpignan</p> <p>Accessibilité / Strasbourg</p> <p>Variété des fonctions et richesse des usages / Grasse</p> <p>Promenade et détente / Bitche</p> <p>Valeur symbolique et valeur pédagogique / Tarbes</p>	<p>Respect Environnement</p> <p>Gestion des risques / St Mammès</p> <p>Biodiversité / Porquerolles</p> <p>Gestion des déchets / St Pol de Léon</p> <p>Gestion des nuisances, des pollutions et des encombrements dus à l'automobile / Paris</p> <p>Préservation des ressources naturelles non renouvelables / Chelles</p> <p>Qualité du cadre de vie</p> <p>3 critères</p> <p>17 références</p>
---	--	---

Chapitre III Les exercices pratiques

Le troisième chapitre, *De l'art urbain* recommande quatre types de travaux pratiques. Ceux-ci ont pour objet de mettre en application les connaissances ci-dessus pour : analyser, imaginer, évaluer les qualités des espaces publics. Ces exercices font appel aux moyens des technologies de communication et d'informatique pour l'établissement d'un « projet urbain » impliquant l'espace public, notre bien à tous. Ils sont présentés également sur www.arturbain.fr dans les rubriques spécifiques ainsi que dans la rubrique « e- sensibilisation »

- 1/ La carte postale
- 2/ Le Concours international
- 3/ Les Bourses de l'Art urbain
- 4/ Le Prix national

3.1/ La carte postale d'Art urbain



La carte postale, exercice d'analyse et de représentation d'espaces publics, à proposer aux étudiants du niveau licence. Une page de format A4 synthétise en images un avis motivé sur les qualités originales des espaces publics observés.

> Pour en savoir plus :
<http://www.arturbain.fr/arturbain/e-learning/carte-postale/>

ELEMENTS CONSTITUANT LA CARTE POSTALE

<p>1/ Le bandeau avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nom du lieu - la date - le nom du ou des auteur(s) <p>Les textes commentent les vues avec en bleu les mots du Vocabulaire de l'Art</p>	<p>2/ Série d'images illustrant des termes du Vocabulaire de l'Art urbain (voir Index ci-joint).</p>	<p>3/ Une ou deux séquence(s) linéaire(s) dont les vues sont repérées sur un plan. Un point de repère permettra de passer d'une vue à l'autre (voir ci-dessous).</p>
<p>4/ Des vues illustrant la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et/ou le respect de l'environnement.</p>	<p>5/ Une série de vues illustrant le mobilier urbain présent sur le site.</p>	<p>6/ Une séquence ou une vue panoramique avec le ou les auteur (s) de la carte postale.</p>

CONSEILS DE REPRESENTATION

Pour les séquences linéaires :
Repérez les numéros et angles de vue des photos sur le plan à l'aide d'aiguilles :

Nota : Promenez vous avec votre plan et notez au crayon l'angle de vue des photos que vous prenez.

Vérifier l'existence d'un point de repère permettant de passer d'une vue à l'autre. Numérotez les vues et dessinez une flèche entre les photos pour donner le sens de lecture.

Les images côte à côte doivent avoir la même mesure en hauteur. Leurs lignes d'horizon (LH) doivent se situer au même niveau. Ces images doivent également être à la même échelle (utiliser par exemple des personnages sur le même plan pour leur donner une taille identique)

3.2/ Le Concours international arturbain.fr

2015 **CONCOURS INTERNATIONAL en langue française 4000€**
arturbain.fr

POUR UN ESPACE PUBLIC HEUREUX
MIS EN VALEUR PAR LA LUMIÈRE ET LES ARTS

Règlement sur www.arturbain.fr

Inscription 20/04/2015 au 01/12/2015
Rendu de l'esquisse avant le 15/12/2015
Remise des prix à Paris février 2016

Séminaire ROBERT AUZELLE
arturbain.fr

SEMINAIRE ROBERT AUZELLE (SRA) Tél : +33 (0)1 48 81 71 30/83 00
Tour Pascal B - 5, place des Degrés 92085 La Defense cedex

Le concours international, en langue française, interpelle des équipes pluridisciplinaires d'étudiants et d'enseignants du cycle de Master. De nombreux pays apportent leur vision de l'espace public sur un thème proposé chaque année par le SRA. Il offre une occasion de confrontation amicale. Le règlement diffuse les règles pédagogiques pour produire des travaux lisibles et pertinents dans un système de représentation destiné à faciliter les comparaisons. L'importance est donnée au vis-à-vis entre l'état existant et l'état proposé des espaces publics pour justifier l'amélioration du cadre de vie apportée par le projet sur un site réel. Le jury des enseignants vote par internet sur une sélection du SRA pour classer les esquisses.

Le Concours international arturbain.fr

En langue française

Une esquisse lauréate

Sur l'éthique du cadre de vie

Equipes pluridisciplinaires étudiants / enseignants

Rencontres et débats

Dialogue entre universitaires et professionnels

Thème annuel : « Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts »

Article 0 : THEME IMPOSE

Pour un espace public heureux

Dans « La poétique de l'espace » (éd. PUF, 1970, p17), le philosophe français Gaston Bachelard, introduit son ouvrage en indiquant: nous voulons examiner, en effet, des images bien simples, les images de l'espace heureux (...) l'espace saisi par l'imagination ne peut rester indifférent, (...) livré à la mesure et à la réflexion du géomètre, il est vécu ».

Robert Auzelle, dans « Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace » (éd. Vincent et Féral, 1962) insiste sur l'importance du vécu dans l'art urbain : il recommandera, par la suite, la lecture de l'ouvrage de Bachelard aux étudiants se préparant à exercer la profession d'architecte.

Nous intervenons tous, usagers, élus, professionnels, dans l'espace public entendu dans sa plus large acception. Les maîtres d'ouvrage, et les maîtres d'œuvre, partagent la responsabilité de la création de notre cadre de vie. Les habitants s'expriment de plus en plus fortement dans la gouvernance de nos conditions de vie.

Le thème proposé par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) questionne les responsables des services publics et les représentants des organismes professionnels concernés, ainsi que les élus, les professionnels du cadre de vie, les étudiants et les enseignants :

L'espace public peut-il être un espace heureux ?

Le respect des règles de « bonne conception » tenant compte de l'ensoleillement, de l'orientation des vents, des questions sonores... doit conduire la composition des espaces publics pour la qualité de vie de tous les habitants. Comment la lumière, les arts de la rue et le partage contribuent à créer un espace heureux.

Les « plans lumière », mis en place dans de nombreuses villes mettent en valeur le paysage, les monuments, l'eau et les plantations. Ils introduisent de la lisibilité dans la vie nocturne et diffusent un sentiment de sécurité dans l'espace public...
Les « arts de la rue », comme mode d'expression des artistes, dans la réalisation de dallages, « murs peints », fontaines, statuaire, fresques, mobilier urbain ; mais aussi, par l'affichage, les devantures des commerces et la publicité ; sans oublier les événements festifs et temporaires que sont les spectacles de plein air... Tous apportent de l'urbanité et renforcent l'identité de l'espace public...
Le partage de l'espace public s'entend dans une mixité sociale où chacun participe au spectacle de la rue, en toute sécurité, et où les personnes assujetties à divers handicaps ont une facilité d'accès aux services par des aménagements appropriés de l'espace public...
Les villes petites ou moyennes et les bourgs ruraux, seront de préférence concernés.

Les références mentionnées sur le site Internet www.arturbain.fr, et dans les dossiers du SRA : **Référentiel pour la qualité du cadre de vie et Vocabulaire français de l'art urbain** constituent des guides pédagogiques à consulter.

Règlement du Concours international

Article 1 : ORGANISATEUR

L'Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), reconnue d'utilité publique, organise le « Concours international arturbain.fr » en langue française parrainé par le ministère chargé de l'Ecologie.



Article 2 : PARTICIPANTS et INSCRIPTION DES EQUIPES

Le concours est ouvert à tous les enseignants et étudiants inscrits à l'Université et dans les écoles d'art, d'architecture, d'ingénieur, de paysage, d'urbanisme...

Il s'adresse plus particulièrement aux étudiants du second cycle Master.

Les participants se regroupent en équipe pluridisciplinaire, comprenant un directeur d'étude de l'équipe (enseignant ou un doctorant) et deux ou trois étudiants. L'équipe doit relever d'au moins deux disciplines distinctes (par exemple, un enseignant urbaniste, et 2 étudiants en architecture).

Chaque étudiant ne participe qu'à une seule équipe ; tout abandon d'étudiant doit être signalé.

Chaque directeur d'étude peut coordonner plusieurs équipes. Il est co-responsable avec les étudiants, de la qualité de l'esquisse :

- il inscrit l'équipe sur le site Internet www.arturbain.fr.
- il veille au respect du règlement en pointant chacun des 14 critères disqualifiants (cf. page 6).
- il participe obligatoirement au jury Internet conformément à l'article 7.3 du règlement sous peine de disqualification de son ou ses équipe(s) encore en lice
- en cas de gain d'une bourse, il assiste ou envoie un représentant à la remise des prix à Paris.

L'inscription vaut adhésion des étudiants et de l'enseignant au Séminaire Robert Auzelle. Elle dispense du versement de la cotisation pour 2015.

Les directeurs des établissements d'enseignement sont invités à inscrire le Concours international dans le programme pédagogique de leur établissement.

Nota important :

1. L'enseignant ou le directeur de l'établissement peut demander la venue d'un consultant du Séminaire Robert Auzelle pour une conférence-débat afin d'expliquer le thème et le règlement du Concours.
2. Les envois seront effectués sous la responsabilité de l'enseignant coordonnateur de chaque équipe.
3. Un certificat d'attestation du rendu de l'esquisse sera, sur demande de l'équipe, délivré par le Séminaire Robert Auzelle. Ce certificat permettra d'accorder 1 à 4 crédits européens (ECTS) à chaque étudiant de l'équipe avec l'accord du professeur et de la commission pédagogique de l'établissement.

Article 3 : CHOIX DU SITE

Chaque directeur d'étude est responsable du choix du site d'étude en y associant si possible la collectivité locale concernée (villages, bourgs, petites villes, communauté de communes, établissements publics...)

Article 4 : PRESTATIONS A RESPECTER (voir « Note de recommandations » en annexe).

4.1 Respect du thème annuel :

L'esquisse devra répondre précisément au thème défini à l'article 0. La partie « avant » analysera une situation en rapport avec ce thème et la partie « après » proposera une amélioration de ce territoire au regard de ce même thème.

4.2 Format, mise en page, titre, présentation de l'esquisse en langue française :

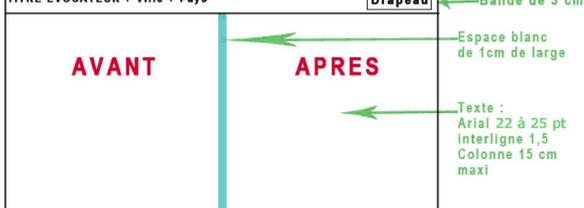
L'esquisse est à rendre sur format A1 (59,4 x 84,1 cm) mode paysage selon les modalités définies à l'article 4.4.

Elle est composée de 2 parties égales séparées au centre sur toute la hauteur par un espace blanc de 1 cm de large :

- la partie A2 de gauche présentera la situation Avant (analyse)
- la partie A2 de droite présentera la situation Après (proposition)

Le titre évocateur de l'esquisse figure en langue française (police Arial, 60 pts, caractère gras, majuscule) sur une bande horizontale de 3 cm en partie supérieure contenant aussi les noms de la ville ou de la localité, et du pays. Le drapeau du pays dont dépend l'établissement d'enseignement de l'équipe figure à droite de cette bande horizontale. ATTENTION : l'esquisse doit être anonyme.

TITRE EVOCATEUR + Ville + Pays



4.3 Pièces graphiques

Avant/ Analyse Situation existante	Après / Proposition Etat projeté
- un plan du territoire ou une photo aérienne à l'échelle de 1/50000 ^{ème} , 1/25000 ^{ème} ou 1/10000 ^{ème} signalera : o les éléments naturels (espaces boisés, cours d'eau, réseau nature, trames verte et bleue...), o les noyaux urbains (villes, bourg hameaux...) et les axes de déplacement et autres éléments structurants ...	- un plan d'aménagement à la même échelle (1/50000 ^{ème} , 1/25000 ^{ème} ou 1/10000 ^{ème}) faisant figurer les dispositifs mis en place,
- un plan du site (1 à 10 Ha) à l'échelle 1/2000 ^{ème} , 1/1000 ^{ème} ou 1/500 ^{ème} (ou la photo aérienne) réservé au projet. - schémas, coupes, séquences visuelles...	- un plan masse du projet proposé à la même échelle (1/2000 ^{ème} , 1/1000 ^{ème} ou 1/500 ^{ème}) avec le programme. - schémas, coupes, séquences visuelles... en correspondance avec l'analyse.

Nota : Le site choisi pour le projet sera localisé sur le plan de territoire par un cadre ou par une colorisation superposée.

Depuis le marais jusqu'au jardin [San Marcos]

Article 7 : COMITE TECHNIQUE, COMITE DE SELECTION ET JURY INTERNET

7.1 Le comité technique du SRA examine et transmet au comité de sélection les esquisses en indiquant :

- les esquisses « hors de concours » pour non respect du règlement au vu des 14 critères discriminants (cf. page 6)
- les esquisses « recevables » et parmi elles, les « esquisses les plus lisibles et les plus pertinentes ».

7.2 Le comité de sélection composé de professionnels experts (architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, plasticiens, paysagistes...), examine toutes les esquisses. Il retient unanimement une sélection qu'il estime les plus représentatives du thème.

7.3 Le jury Internet est souverain. Il est constitué par les enseignants ayant rendu une ou plusieurs esquisses. Chaque enseignant du jury est invité à évaluer les esquisses sur www.arturbain.fr. Il attribue à chaque esquisse sélectionnée (à l'exception de celles auxquelles il a participé) **1 point (note minimale), 2 points, ou 3 points (note maximale) pour chacun des trois critères :**

- **qualité architecturale**
- **qualité de la vie sociale**
- **respect de l'environnement**

Après la transmission des votes des enseignants au Séminaire Robert Auzelle, le classement des esquisses sélectionnées s'effectue en additionnant les points.

43

Article 8 : PRIX ET MENTIONS (dotation de Bourses de l'Art urbain)

- o Le « **Prix international arturbain.fr** » (1 500 €) est attribué à l'esquisse qui obtient le maximum de points au classement général.
- o Les **trois « mentions »** (500 € chacune) « qualité architecturale », « qualité de la vie sociale », et « respect de l'environnement » sont attribuées aux esquisses qui ont respectivement obtenu le maximum de points dans chacun des trois critères. En cas d'ex æquo, le classement général départagera les esquisses.
- o Des mentions spéciales (300 € chacune) peuvent être attribuées au regard du classement.

Nota 1 : la remise des bourses sera effectuée le jour de la remise des prix, en mains propres au professeur responsable de l'équipe lauréate ou à son représentant dûment mandaté ; à défaut, la bourse ne pourra être perçue.

Nota 2 : Le jour de la remise des prix, le(s) représentant(s) des équipes lauréates feront une présentation de leur esquisse EN LANGUE FRANÇAISE. Cette présentation sera préparée en amont de la remise des prix et en liaison avec le Séminaire Robert Auzelle.

Nota 3 : les établissements d'enseignement sont invités à participer à la prise en charge des frais des étudiants et enseignants lauréats.



44

Article 9 : RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET COMMUNICATION**9.1 Propriété intellectuelle et artistique :**

Les participants restent propriétaires des esquisses soumises au concours et de leurs droits d'exploitation. Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les esquisses proposées ainsi que le nom et la photographie des participants au concours, dans le but d'organiser des actions de relations publiques ou d'information dont il sera seul juge. Toute personne physique ou morale qui souhaite utiliser les travaux des équipes doit adresser une demande à l'organisateur.

9.2 Responsabilité des organisateurs :

L'organisateur se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, d'écarter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours. Il s'engage à en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

9.3 Interprétation du règlement :

Le règlement du concours est consultable sur www.arturbain.fr. La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence de l'organisateur.

9.4 Communication :

- o le **site Internet** www.arturbain.fr fera figurer les esquisses lauréates avec les noms de leur auteurs et leur classement,
- o la **publicité sur les résultats du Concours international** pour des publications sera adressée aux principaux journaux professionnels des pays concernés pour faire connaître les esquisses des lauréats,
- o un **DVD** sur le thème et les résultats du Concours international sera réalisé à des fins pédagogiques,
- o **Une exposition** des esquisses sélectionnées pourra être organisée en accord avec l'organisateur.

45

Note de recommandations aux équipes

1. équipe pluridisciplinaire (par exemple un étudiant en architecture et un en urbanisme, ou un professeur urbaniste, un étudiant ingénieur et un étudiant paysagiste)
2. présentation au format A1 horizontal
3. séparation en deux parties A2 : « avant » à gauche, « après » à droite
4. plan à l'échelle du territoire avant ET après, en correspondance
5. plan à l'échelle du projet avant ET après, en correspondance
6. bande de « titre évocateur » en haut du format A1
7. les vues sont repérées sur les plans par une abeille et un numéro : 1
8. sur chaque plan, le nord et l'échelle graphique sont indiqués avec les symboles de l'article 4.3
9. respectez les échelles de travail imposées par le règlement, sauf exception dûment justifiée
10. un « titre évocateur » permet de cerner le projet, le nom de la ville et du pays
11. une « vue évocatrice » (plan, perspective...), en rapport avec le titre, mise en valeur (plus grande)
12. respectez la taille des caractères et ne dépassez pas la longueur maximale du texte (1200 caractères) pour impression au format A4
13. les plans « avant » et « après » doivent être à la même échelle et si possible face à face afin que l'on comprenne facilement votre proposition.
14. présentez distinctement les principales qualités de votre esquisse selon les 3 critères du **Référentiel pour la Qualité du cadre de vie** (qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).



46

3/ Les Bourses de l'Art urbainSéminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr

Les bourses de l'Art urbain, (10 000€ environ y compris celles attribuées aux lauréats du Concours international) sont attribuées chaque année aux étudiants du cycle de Master ayant obtenu la mention très bien au jury de diplôme de l'établissement d'enseignement. Les lauréats sont sélectionnés par le SRA après appel à candidature. L'exercice consiste à mettre en forme le projet de fin d'études en respectant les prescriptions du règlement de présentation du projet sur une fiche A4.



47

Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr
Association loi 1901
Reconnue d'utilité publique**Bourses de l'Art urbain 2015**
Appel à candidature aux étudiants de Masterwww.arturbain.fr / bourses master**Règlement**

Article 1 Le Séminaire Robert Auzelle, association reconnue d'utilité publique pour la promotion de l'Art urbain, attribue des « Bourses de l'Art urbain » à de jeunes professionnels du cycle Master (architectes, ingénieurs, paysagistes, urbanistes...) ayant obtenu une note minimum de 15/20 (mention Bien ou Très Bien) à leur Projet de fin d'études (PFE), présenté durant l'année 2015.

Article 2 Le montant de la bourse est de 500€ par PFE, qu'il soit individuel ou en équipe. Le nombre de bourses accordées est, dans la limite de dix, laissé à l'appréciation du Séminaire Robert Auzelle.

Article 3 Le PFE doit :
- traiter (indépendamment du strict projet technique et architectural) d'une problématique de l'Art urbain conforme aux objectifs du Grenelle de l'environnement
- comparer l'analyse d'un site existant (**AVANT**) à la proposition du PFE (**APRES**)
- indiquer les **qualités architecturales, sociales et environnementales** (se référer à « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » sur www.arturbain.fr/publications).

48

Éléments constituant la fiche



2. La partie centrale donne le titre du projet ou de l'opération ainsi qu'une série d'images, **séquence fondamentale** du projet. Ces images comprennent une vue aérienne, un plan, une **séquence linéaire** et tout autre **élément graphique** nécessaire à la compréhension du projet.

Éléments constituant la fiche

3. La partie basse décrit le projet suivant les trois critères
 - **qualité architecturale**
 - **qualité de la vie sociale**
 - **respect de l'environnement**
 en s'inspirant des références du **Référentiel pour la qualité du cadre de vie**.

Qualité architecturale :
 - Une première partie décrit les éléments de la construction (matériaux, couleurs, formes...)
 - La seconde partie décrit les éléments de l'habitat (logement individuel, collectif...)
 - La troisième partie décrit les éléments de l'équipement (services, commerces...)
 - La quatrième partie décrit les éléments de l'urbanisme (aménagement paysager, mobilier urbain...)
 - La cinquième partie décrit les éléments de l'infrastructure (transports, réseaux...)
 - La sixième partie décrit les éléments de l'entretien (maintenance, gestion...)
 - La septième partie décrit les éléments de l'évaluation (suivi, bilan...)
 - La huitième partie décrit les éléments de l'innovation (recherche, expérimentation...)
 - La neuvième partie décrit les éléments de l'impact (social, économique...)
 - La dixième partie décrit les éléments de l'avenir (projections, scénarios...)

Qualité de la vie sociale :
 - La première partie décrit les éléments de la vie sociale (activités, rencontres...)
 - La seconde partie décrit les éléments de la vie culturelle (événements, lieux...)
 - La troisième partie décrit les éléments de la vie économique (commerce, services...)
 - La quatrième partie décrit les éléments de la vie sociale (solidarité, inclusion...)
 - La cinquième partie décrit les éléments de la vie sociale (participation, engagement...)
 - La sixième partie décrit les éléments de la vie sociale (bien-être, qualité de vie...)
 - La septième partie décrit les éléments de la vie sociale (sécurité, confiance...)
 - La huitième partie décrit les éléments de la vie sociale (égalité, justice...)
 - La neuvième partie décrit les éléments de la vie sociale (respect, tolérance...)
 - La dixième partie décrit les éléments de la vie sociale (amour, fraternité...)

Respect de l'environnement :
 - La première partie décrit les éléments de l'environnement (nature, paysage...)
 - La seconde partie décrit les éléments de l'environnement (air, eau, bruit...)
 - La troisième partie décrit les éléments de l'environnement (énergie, ressources...)
 - La quatrième partie décrit les éléments de l'environnement (déchets, pollution...)
 - La cinquième partie décrit les éléments de l'environnement (climat, biodiversité...)
 - La sixième partie décrit les éléments de l'environnement (qualité de l'air, qualité de l'eau...)
 - La septième partie décrit les éléments de l'environnement (qualité du sol, qualité du bruit...)
 - La huitième partie décrit les éléments de l'environnement (qualité de la vie, qualité de l'habitat...)
 - La neuvième partie décrit les éléments de l'environnement (qualité de l'urbanisme, qualité de l'infrastructure...)
 - La dixième partie décrit les éléments de l'environnement (qualité de l'entretien, qualité de l'évaluation...)

Pour plus d'informations :
www.arturbain.fr

Séminaire ROBERT AUZELLE
 arturbain.fr

association reconnue d'utilité publique pour la promotion de l'Art urbain et de l'éthique du cadre de vie

Recevez Arturbain-info
 votre adresse mail

Recherchez

Accueil | Actualités | Qu'il sommes nous ?

Manifestations | 1 Thèmes Annuels | 2 Rencontres Professionnelles | 3 Prix National | 4 Concours International | 5 Bourses Master

Enseignement | Robert Auzelle | Dossier pédagogique | Vocabulaire | Robert Max Antoni | Conférenciers et artistes de l'art urbain | Sensibilisation

Concours International 2014-2015
 Remise des prix
 Le concours international organisé par le SRA sur le thème « L'espace public au cœur du renouvellement urbain » a mobilisé 75 équipes pluridisciplinaires (156 étudiants et 49 enseignants) originaires de 32 pays.
 Après sélection de 16 équipes, le jury Internet a retenu 6 lauréats.
 Les étudiants lauréats recevront des bourses et indemnités d'hébergement pour 6000 par le SRA avec le soutien des mécènes Crédit Mutuel, Metakoo Mobil Concept et Anapa.
 → [voir en savoir plus...](#)

Prix National 2015
 Appel à candidature
 Le Séminaire Robert Auzelle propose chaque année un thème de réflexion sur le développement durable.
 Pour le « Prix national arturbain.fr 2015 », sont sollicités les Maîtres d'ouvrages et les Maires, dont les réalisations concernées sont situées dans les territoires des villes moyennes, des petites villes, et des intercommunalités.
 Il s'agit de présenter un aménagement intégré de l'espace public mis en valeur par la lumière et les arts.
 → [voir en savoir plus...](#)

57

"Toujours apprendre" ...
... pour transmettre
 Promouvoir l'enseignement de l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie...

Vocabulaire français de l'Art urbain

Concours International

Art urbain La définition
 "Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement."

Séminaire ROBERT AUZELLE
 arturbain.fr

Rencontre professionnelle

Prix National

"L'attitude Art urbain" Les 5 principes
 Apprendre à regarder
 Apprendre le Vocabulaire
 Apprendre à cultiver la mémoire
 Apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire
 Apprendre à communiquer

... adhérez au Séminaire Robert Auzelle (association reconnue d'utilité publique, J.O. 02/05/2004)

58

...AV/03-01-06



Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr

« L'attitude Art urbain »

par
Robert-Max ANTONI



A. ZUBLENA et R.-M. ANTONI

J. FREBAULT, D. QUEFFELEC, M. QUERRIEN
Ch. LEVASSEUR, J.-P. GARCIA et A. ZUBLENA

J. GARDENT, M. AUZELLE et A. VASPART

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE
Cycle de conférences

Le Président Aymeric Zublena et les membres de l'Académie d'Architecture
vous prient de bien vouloir assister à la conférence

"L'attitude Art urbain"

par

Robert-Max ANTONI
*Inspecteur général de la Construction
Président du séminaire Robert Auzelle*

le jeudi 27 janvier 2005 à 18 heures 30 au siège de l'Académie

Invitation valable pour deux personnes

R.S.V.P. 9 place des Vosges 75004 PARIS - tél. 01 48 87 83 10

*Conférence à l'Académie d'Architecture,
le jeudi 27 janvier 2005*

SOMMAIRE

Robert Auzelle, le Séminaire et l'Art urbain

Les cinq principes de « L'attitude Art urbain »

- apprendre à regarder
- apprendre à connaître le vocabulaire
- apprendre à cultiver la mémoire
- apprendre à communiquer
- apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire

« Toujours apprendre » en adoptant en toute circonstance « l'attitude Art urbain »

www.archi.fr/AA/ ou www.arturbain.fr

« L'attitude Art urbain »

Robert Auzelle, le Séminaire et l'Art urbain

ROBERT AUZELLE (1913-1983)
Architecte, urbaniste, professeur



1934	L'École des Beaux-Arts et l'École d'Urbanisme de Paris
1942	
1944	Le Centre d'Études et la responsabilité d'urbanisme
1979	
1981	Le Séminaire Robert Auzelle
1983	
1986	La section internationale, l'EFAD, le C.C.P. et l'Association d'Urbanisme

Ses travaux sont marqués par l'intérêt qu'il porte au travail en équipe pluridisciplinaire.
Sa devise : « Toujours apprendre »

Le Président-fondateur du séminaire Robert Auzelle, ne peut exposer les principes de « l'attitude Art Urbain » sans évoquer la mémoire de **Robert Auzelle**. Je me dois en particulier relever l'action qu'il a engagée pendant une dizaine d'années au Centre d'études de la Direction de l'Aménagement du Territoire où il a bâti une réflexion sur l'urbanisme utile à toutes les professions du cadre de vie. Cette réflexion était marquée par l'intérêt que l'on doit porter au travail en **équipe pluridisciplinaire**.

Pour Robert Auzelle, c'est le « nous » de l'urbaniste qui précède le « je » de l'architecte.

OBJET DU SEMINAIRE
Formation initiale et formation permanente



Pour promouvoir l'art urbain...

de l'Union : "Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la vie sociale et du respect de l'environnement."

arturbain.fr

... devenez membre du Séminaire Robert Auzelle

Le Séminaire développe son activité dans la **formation initiale et la formation continue à l'Art urbain**. Cette action s'exprime dans le **Vocabulaire**, le **concours international** et le **prix arturbain.fr**, en lien avec le site Internet www.arturbain.fr, outil de médiatisation de cet enseignement.

La **définition de l'Art urbain** doit rester un sujet en débat. Cependant, pour ceux qui adhèrent au Séminaire, l'Art urbain est « *l'ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement* ». J'insiste un instant sur cette formule parce qu'elle comprend des termes fondamentaux tels que « *démarches pluridisciplinaires* » et « *souci d'évaluation* »,

DEFINITION DE L'ART URBAIN
selon le Séminaire
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

"Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la vie sociale et du respect de l'environnement"

« **Démarches pluridisciplinaires** », rappelle qu'il y a un ensemble de professions relevant de différentes disciplines et métiers qui s'associent pour réfléchir en vue de créer et de transformer des ensembles urbains.

« **Souci d'évaluation** », constitue une préoccupation, d'ordre philosophique, une sorte d'inquiétude permanente et partagée par ces professionnels pour que la **qualité du cadre de vie**, déclinée dans les domaines **architectural, social et environnemental**, puisse constituer une globalité.

Le critère économique n'apparaît pas dans cette définition, comme il apparaît dans la définition du Développement durable, dont il constitue avec le social et l'environnemental un des trois piliers. En effet, l'Art urbain s'inscrit dans une problématique d'une nature plus professionnelle que politique. Engager un débat sur l'Art urbain et le Développement durable fera l'objet d'un propos ultérieur.

Les cinq principes de « L'attitude Art urbain »

LE VIDE DANS L'ART URBAIN



Robert Auzelle, *L'Architecture*, p. 79-80

« ... J'ai insisté sur l'importance du vide dans l'Art Urbain...
Indépendamment des pleins qui le déterminent
on peut apprécier le vide en soi... »

Si cette notion était plus généralement répandue, si elle donnait lieu à
des recherches auxquelles d'autres disciplines ne devraient pas rester
étrangères,
si, enfin, elle était enseignée, peut-être alors, pourrions-nous espérer
une amélioration du cadre de notre vie urbaine. »

L'essentiel de l'Art urbain est constitué par le **vide**. A son sujet, Robert Auzelle disait : « *j'ai insisté sur l'importance du vide* ». En parlant de cette notion, il ajoutait : « *Enfin si elle était enseignée, peut être alors pourrions nous espérer une amélioration du cadre de notre vie urbaine* ». C'est le message qu'il a transmis. **L'amélioration du cadre de notre vie urbaine** : voilà la finalité de l'Art urbain.

LES CINQ PRINCIPES DE L'ATTITUDE ART URBAIN

- 1/ Apprendre à **REGARDER**
- 2/ Apprendre à **CONNAÎTRE LE VOCABULAIRE**
- 3/ Apprendre à **CULTIVER LA MEMOIRE**
- 4/ Apprendre à **COMMUNIQUER**
- 5/ Apprendre à **TRAVAILLER EN EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE**

Je vous laisse découvrir l'énoncé des cinq principes de «L'attitude Art urbain ».

«L'attitude Art urbain » définit le comportement que doit adopter en toute circonstance le professionnel du cadre de vie. Le **regard**, le **vocabulaire**, la **mémoire**, la **communication**, l'**équipe pluridisciplinaire** en sont les maîtres-mots.

Le classement des cinq principes s'inscrit en dehors de toute hiérarchie, mais dans une suite logique marquant une progression dans la connaissance et la maîtrise de «L'attitude Art urbain ».

L'attitude arturbain

Que signifie l'attitude arturbain ? certes la définition de l'art urbain du Séminaire Robert Auzelle constitue un repère universel de ralliement et de réflexion pour tous ; pour les professionnels du cadre de vie, l'attitude arturbain sera un comportement fondé sur **cinq principes**

1/ Apprendre à regarder, et lutter contre l'indifférence du regard porté sur un espace urbain banalisé et assujéti trop souvent aux abus d'occupation dominante... des véhicules, de la publicité, de la densité, du gigantisme quand ce n'est pas celle de la misère ; en évitant de fermer les yeux pour que le regard serve d'outil de lecture et d'analyse de l'espace urbain.

2/ Apprendre le vocabulaire de l'art urbain qui stimule la curiosité des créateurs sur l'évolution des usages, des formes et décors urbains dans l'histoire de l'espace urbain de notre pays et des autres pays ; et susciter l'intérêt du citoyen sur les références exemplaires du passé et du présent qui fondent le futur de ces vocables.

3/ Apprendre à cultiver la mémoire du lieu pour que tout projet urbain s'inscrive dans le respect d'une continuité et d'une connaissance du site ; mais aussi conserver en mémoire les opérations exemplaires pour en

valoriser les références architecturales sociales et environnementales.

4/ Apprendre à communiquer pour permettre l'émergence locale de débats démocratiques sereins où tous les citoyens ignorants (le terme n'est pas péjoratif) pourront être instruits par des professionnels du cadre de vie indépendants ; ces professionnels disposant de la connaissance et de la maîtrise des outils d'évaluation et de représentation visuelle. Le pouvoir politique conservant sa place pour jouer son rôle relevant de la responsabilité de décider de faire.

5/ Apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire avec une maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre partageant des règles déontologiques et des critères rationnels d'évaluation de la qualité. Une de ces règles consisterait à pouvoir évoquer collégialement et librement les questions d'éthique du cadre de vie.

La devise de Robert Auzelle " Toujours apprendre ", éclaire la philosophie de cet enseignement commun aux étudiants, enseignants et professionnels.

Robert-Max ANTONI, 24 mai 2004

Apprendre à regarder

1/ Apprendre à REGARDER

L'indifférence du regard sur l'espace urbain ... à ... l'abus d'occupation dominante (véhicules, publicité, gigantisme, misère, etc.)

Le regard comme outil de lecture et d'analyse



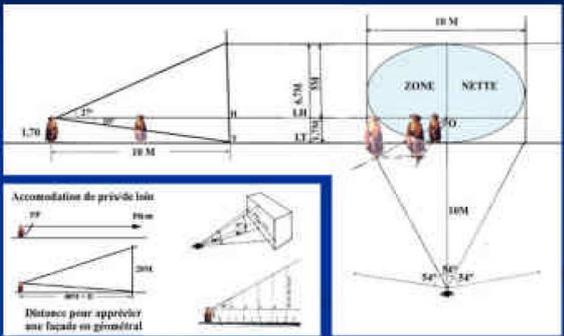
Notre regard, il est vrai, est bien souvent indifférent à ce qui est marqué par l'abus d'occupation dominante, par le nombre trop élevé de véhicules, la hauteur démesurée des immeubles, la densité exagérée des quartiers ; il est aussi indifférent à la misère visible de certaines populations, ainsi qu'au viol et à la dégradation des biens de la nature (eau, air, végétation). Il faut sortir de cette **indifférence du regard** pour se mobiliser en utilisant **son regard comme un outil de lecture**.

Robert Auzelle avait mis au point, avec l'équipe du Centre d'études, un outil d'observation de l'espace, le *maquettoscope*. Celui-ci permettait pour la première

fois de photographier les espaces à l'intérieur des maquettes d'ensembles urbains. Par la suite cet outil à été perfectionné. Aujourd'hui nous avons des outils informatiques nous permettant de représenter l'espace différemment, avec cependant la même préoccupation pour en apprécier la qualité.

Il faut en premier lieu connaître les caractéristiques physiologiques de l'œil qui définissent les règles de la vision, notamment ce qu'il convient d'appeler le **cône de vision** de l'œil.

Le cône de vision



Le cône de vision

La partie de droite de la planche ci-contre, nous montre comment le regard se développe dans un **cône de vision** dont le sommet est l'œil de l'observateur. Le schéma nous explique que nous regardons dans un cône de vision définissant une **zone de vision nette**, à la frange de celle-ci, la vision est déformée.

Sur la partie en bas à gauche, les petits schémas nous indiquent l'ouverture des angles au sommet du cône de vision de l'œil (54° en latéral et 27° en dessus, 10° en dessous de l'horizontale en vertical)

Comme vous le savez, la **ligne d'horizon** (LH) est représentée par l'intersection d'un plan parallèle au sol passant par l'œil de l'observateur avec le plan perpendiculaire au sol passant par la **ligne de terre** (LT) . C'est aussi le lieu des points de **fuite des droites** parallèles au sol.

La ligne de terre ? Le Ponctum Proximum / le Ponctum Remotum ? A quelle distance apprécie-t-on une façade en géométral ?... Toutes ces notions font l'objet de développements dans un module de formation.

L'orientation du regard

les trois regards

la fenêtre grillagée

Dürer

Canaletto



L'orientation du regard

Les règles élémentaires de la perspective ne furent énoncées que fort tard, le premier traité d'Alberti date de 1450.

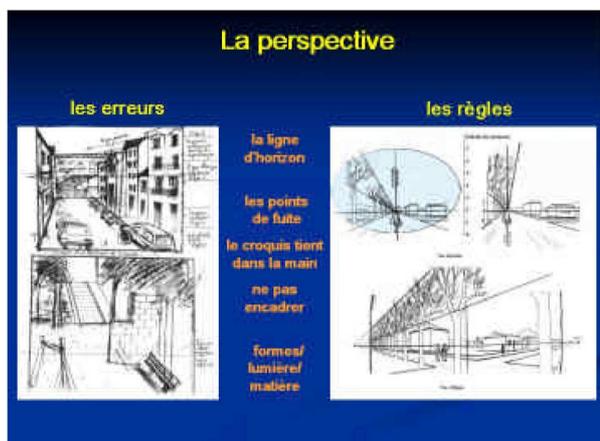
Sur la partie de gauche de la planche ci-contre, une gravure de **Dürer** (1471-1528) nous montre comment celui-ci utilisait la « fenêtre grillagée » pour transcrire l'observation de son regard.

La fenêtre grillagée aide à cerner l'espace à représenter. On prend aussi conscience de l'existence du cône de vision, de la ligne d'horizon et des lignes de fuite.

Le regard a la particularité d'être sélectif. C'est ainsi que sur la partie de droite, en haut, nous observons comment notre cône de vision distingue **trois regards** : le regard au sol, le regard devant soi, le regard au ciel.

Pour illustrer ces regards, je vous donne à observer trois vues caractéristiques de Venise montrant le dessin d'un dallage, l'échappée d'une ruelle et la terrasse (l'altana) disposée sur le toit d'un immeuble.

Le célèbre veduttiste **Canaletto** (1697 -1768) avait une façon originale de représenter l'espace de façon dilatée, verticalement et latéralement. La ligne d'horizon de ses « vedutes » est située comme si l'observateur se trouvait perché au niveau d'un premier étage. Cette manière donne à voir plus distinctement l'animation sociale au sol. Les personnages se distinguent mieux vus de cette hauteur. En outre par un léger déplacement de la tête de gauche à droite, il utilise l'effet du grand angle du photographe.



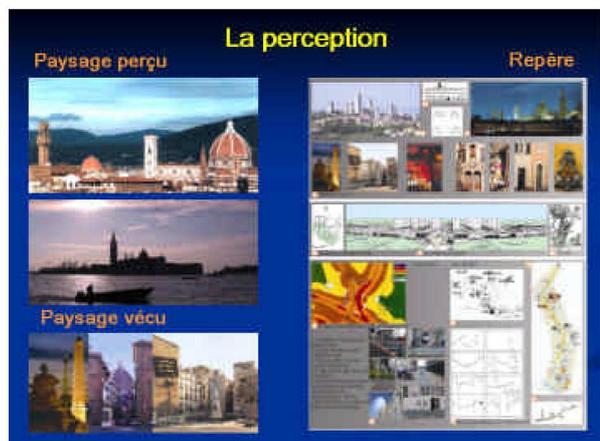
La perspective

Les croquis d'étudiants en architecture de première année sont, d'année en année, toujours entachés des mêmes erreurs, à savoir :

- la **ligne d'horizon** est représentée comme si l'observation s'effectuait à vol d'oiseau,
- les **points de fuite** des parallèles au sol ne concourent pas sur la ligne d'horizon,
- la **direction de la lumière** dépendante de la course du soleil et la **différenciation des matières** au sol, en façade ou de la végétation, ne sont pas convenablement distinguées,

- le **croquis** occupe toute la superficie de la page du carnet, et l'étudiant éprouve le besoin d'encadrer par le trait son dessin ayant toujours vu les tableaux des peintres dans un cadre. Cette façon de procéder « emprisonne » l'espace représenté .

Sur la partie à droite nous avons une appréciation correcte des règles de la perspective pour représenter l'espace avec la perspective frontale à un point de fuite, ou celle à deux points de fuite qui sont sommairement représentées.



La perception

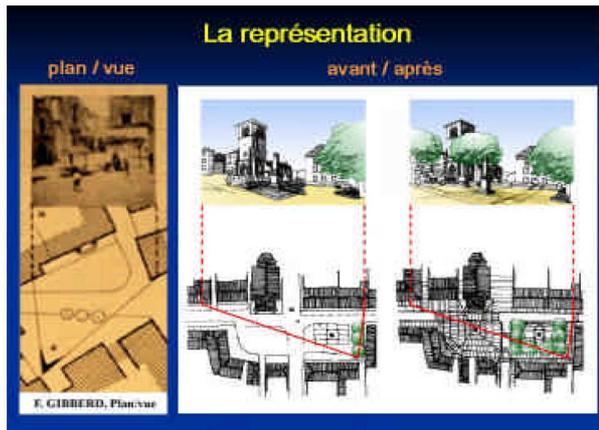
En profondeur, la **perception** de l'espace par l'œil conduit à prendre conscience de deux notions : le **paysage perçu** et le **paysage vécu**.

Le **paysage perçu** désigne la vue d'un point d'observation sur des paysages lointains. Sur la partie gauche, se trouve une vue prise depuis les jardins Boboli qui dominent le centre-ville de Florence. Corot a représenté cette vue lors de son premier voyage à Rome. Vous avez également reconnu une silhouette urbaine de Venise lors d'un coucher de soleil sur la lagune.

Le **paysage vécu** désigne l'espace constitué d'objets architecturaux et urbains de proximité. Il s'agit d'une vision rapprochée de l'espace permettant de distinguer les physionomies des personnes et les détails architecturaux.

Il faut donc percevoir et différencier ces deux regards très importants dans la vision de l'espace urbain.

La planche, située à droite décline également la notion de **repère**, guide du regard permettant de marquer un parcours. Ces notions ont été développées par **Kevin Lynch** dans son livre « *L'image de la cité* » (1969).



Le plan-vue

Nous abordons ensuite les questions de la **représentation** de l'espace. Il est plus facile de faire comprendre comment on représente la construction d'un bâtiment (le plein) par le plan, la façade et la coupe, mais la représentation du vide nécessite un apprentissage spécifique. Les urbanistes anglais ont, dans ce domaine, une avance culturelle sur nous. Dans le dessin extrait de « *Composition urbaine* » (1972) de **Frédéric Gibberd** nous voyons comment représenter la vision d'un espace à partir d'un point donné situé sur un plan par une « abeille », en lui faisant correspondre la vue rabattue. Cette représentation **plan/vue** permet

de recomposer mentalement l'espace par un effet de **double lecture** du plan associé à la vue.

Copiant cette manière de représenter l'espace en effectuant un **avant/après**, sur la partie à droite, nous avons une application directe de ce type de représentation d'une place publique. Grâce à cette représentation vous avez la possibilité de comparer et de voir d'une manière sensible les différences entre la situation « avant » et la situation « après » intervention sur l'espace urbain. Ce procédé est utilisé dans le Concours international arturbain.fr.



La fenêtre urbaine

Sur la partie gauche de la planche, les croquis extraits de l'ouvrage « *Townscape* » (1961) de l'anglais **Gordon Cullen** nous donnent une représentation particulièrement évocatrice de la ville fermée traditionnelle européenne. Dans cette ville la promenade de Gordon Cullen l'amène à deux points d'observation essentiels : la vue sur le centre-ville avec l'église comme repère central (point rouge) et la vue sur la nature qui entoure la ville hors les murs (point vert). Ces deux vues associées au plan définissent l'identité visuelle de la ville européenne médiévale.

Sur la partie de droite, la reproduction de la planche du *vocabulaire illustré de l'Art urbain* définit la **fenêtre urbaine** à travers différentes époques.



Dans cette 2^{ème} planche, nous abordons les caractéristiques de la fenêtre urbaine :

- en **montée**, le paysage proche est plus prégnant à la vue, notamment le sol.
- en **descente**, nous percevons le paysage lointain

Sur la partie centrale de la planche, croquis en haut, nous comparons :

- à gauche, la représentation classique traditionnelle de la « fenêtre »,
- à droite, en opposition à la fenêtre urbaine, nous trouvons la vision panoramique de l'urbanisme moderne qui libère l'immeuble du sol. L'urbanisme moderne a introduit une révolution dans la manière de vivre l'espace extérieur et l'espace intérieur. A la fenêtre traditionnelle qui procure de la lumière, se substitue la baie faisant entrer le paysage dans la pièce du logement et la vision panoramique dans l'espace urbain.

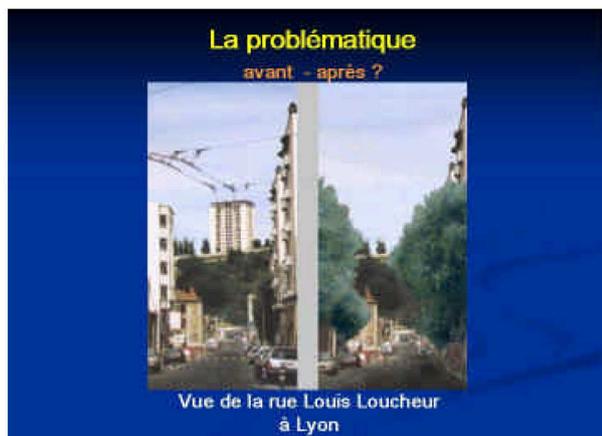
Par la suite, nous avons assisté à la destruction des fenêtres urbaines autant par la verticalité des tours modifiant la perception traditionnelle de la ligne de ciel, ou **sky-line**, que par l'abus des **publicités extérieures** venant obstruer le ciel en fond de scène.

Les deux dernières vues contrastées nous révèlent l'importance de l'altération ou de la mise en valeur du fond de scène de la fenêtre urbaine :

- **La Tour Montpamasse** apparue dans les années 1970 a choqué le public par son impact visuel, occultant bon nombre de fenêtres urbaines de la capitale. L'effet n'avait pu être apprécié préalablement par l'intermédiaire d'une simulation dans le cadre d'une consultation publique...

- **Le magnifique bouquet d'arbres**, à Bath, donne une respiration, profitant à tous les habitants, est une autre façon de jouir des bienfaits de la fenêtre urbaine. Les anglais nous montrent qu'avec peu de choses (une petite graine) nous arrivons à occuper agréablement le fond de scène. Cela ne les a cependant pas empêchés de construire des tours rendant chaotique le paysage de Londres vu de la Tamise, comme l'a dénoncé le Prince Charles¹,

La végétalisation des fonds de scène des fenêtres urbaines fait partie d'un art de vivre en ville.



Autre comparaison, à Lyon, rue Louis Loucheur, où des lignes de tramway, des voitures en stationnement, des immeubles construits en ligne de crête visibles en fond de scène, occupent la fenêtre urbaine.

Posons-nous la question sur le « avant-après » de la fenêtre urbaine de cette rue : la vue de gauche est-elle une transformation de la vue de droite ou inversement ?

Il est utile de montrer cette **dualité** et l'intérêt porté à la fenêtre urbaine, élément fondamental de la représentation de l'espace urbain.



La séquence linéaire

La planche de droite de **Gordon Cullen**, reproduite dans « 323 citations » de Robert Auzelle², est très intéressante parce qu'elle représente une **séquence visuelle emblématique**. Cet assemblage fait correspondre à chaque vue un point d'observation situé sur un parcours linéaire. Chaque point d'observation est précisément situé pour que la vue soit pittoresque c'est à dire « digne d'être peinte (représentée) ». Chaque vue appelle la suivante grâce à un élément de repérage (par exemple l'église) figurant sur les deux vues.

La planche de gauche recompose, à la manière de Gordon Cullen, différents croquis, extraits de l'*Histoire de l'architecture* (1889) d'**Auguste Choisy**, pour les mettre en situation. A son époque Auguste Choisy avait redécouvert les règles de la perception de l'espace et celles de la perspective que les Grecs maîtrisaient admirablement³.

Je vous laisse apprécier cette façon de regarder toute particulière chez les Grecs où la vision oblique, ou de trois quarts est utilisée pour exprimer le volume et le pittoresque (le Parthénon, la statue d'Athéna...) et où la vision frontale exprime l'axialité, la monumentalité, la majesté (emmarchements des Propylées) avec, plus près de nous, l'Arche de la Défense.

Je vous rappelle qu'Auguste Choisy, de père architecte, était lui-même Polytechnicien et Ingénieur des Ponts et Chaussées. Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées étaient formés, à l'époque, pour être soucieux d'Art urbain.

¹ Superposition du paysage actuel en transparent sur le paysage de Canaletto, Son Altesse Royale Le Prince de Galles, *Le Prince et la Cité, un regard personnel sur l'Architecture d'aujourd'hui*, Ed. DU MAY, Londres, 1989, p. 56-57.

² R. Auzelle, J. Gohier, P. Vesser, *323 citations sur l'urbanisme*, Ed....., **Ville, année**, p. 683.

³ Auguste Choisy, *Histoire de l'Architecture*, Tome 1, Ed....., **année, Ville**, p. 325-334.

La séquence panoramique



La séquence panoramique :

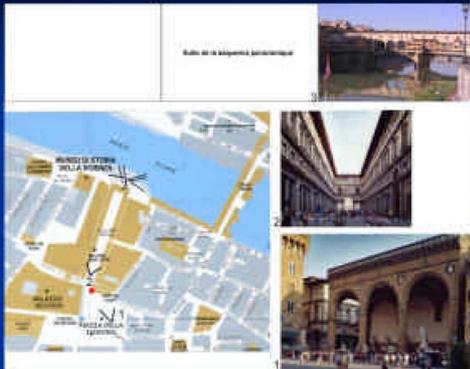
En abordant la **séquence panoramique**, nous entrons dans la complexité de la vision. Etant donné que l'angle latéral au sommet du cône de vision est de 54 degrés, nous vous demandons de considérer que la vision panoramique d'une personne sera représentée par trois vues accolées, séparées par un léger trait (ou par une séparation entre chaque vue accolée). Pour ma part, lorsque je passe sur le Pont du Carrousel, je m'arrête toujours un instant pour respirer et regarder cette séquence magnifique constituée par la Samaritaine / l'Île de la Cité / l'Institut ; celle-ci a fait l'objet d'une gravure monumentale par **Henri Beauclair** (1860-1919), elle figure en bonne place dans le bureau du directeur de l'école d'architecture située en front de Seine.

Dans son ouvrage « *Les plans de villes* » (1909), **Raymond Unwin** (1863–1940) nous donne une vue sur le Panthéon de Soufflot que nous présentons en un triptyque. Cette séquence panoramique est composée d'une fenêtre urbaine avec de part et d'autre les angles de deux voies. La représentation d'un plan du quartier, situé à gauche de la photographie, permet de faire une lecture plan/vue.

Sur le centre de Buttstedt, les **croquis** d'Unwin, nous donnent à voir une **interprétation libre** de la séquence panoramique constituée par une fenêtre urbaine et un angle de deux voies.

Enfin, la séquence panoramique peut aussi se situer à l'échelle de l'agglomération. C'est la vue que nous avons depuis le belvédère du Sacré Cœur sur les lointains parisiens.

La séquence fondamentale

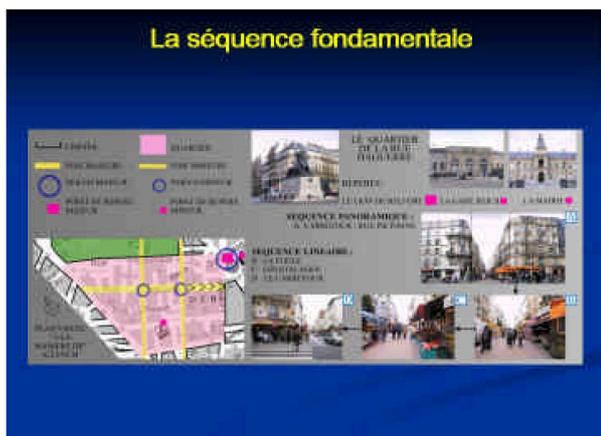


La séquence fondamentale

Avec la **séquence fondamentale**, nous utilisons les concepts précédents. Nous composons de cette manière un ensemble d'espaces articulés de façon tout à fait artistique et intelligente comme on observe à Florence sur cette planche pour donner l'identité d'un quartier.

Le point nodal est une accroche ou un appel qui invite à changer de direction de façon naturelle et agréable. La colonne d'angle de la loggia dei Lanzi qui donne sur la place de la Seigneurie en est un exemple illustre, réinterprété dans de nombreuses villes. Par ce

point nodal, nous passons de la première vue de la place de la Seigneurie (Signoria) à la vue suivante donnant sur la fenêtre urbaine de la Galerie des Uffizi dont le fond de scène annonce le belvédère sur l'Arno et le Ponte Vecchio. De ce belvédère, nous avons représenté une seule des trois vues, celle du Ponte Vecchio, vous laissant le soin de faire figurer les deux autres vues pour achever la séquence panoramique. Ainsi, la séquence fondamentale du centre ancien de Florence associe, dans une vision globale, le plan du quartier, une séquence linéaire articulée avec une séquence panoramique.



Vous pouvez d'une autre façon présenter la **séquence fondamentale** en profitant de l'acquis de Kevin Lynch, « *L'image de la cité* » (1969). Les notions de **limites**, de **voies**, de **nœuds**, de **repères** permettent d'expliquer l'identité d'un **quartier**. C'est l'exercice qui est présenté sur le quartier de la rue Daguerre à Paris. Dans cet exemple, vous voyez un repère fort, la statue du *Lion de Belfort*. A l'époque, la mise en place de cette statue a été présentée* avec le dos du lion tourné vers l'Allemagne, pour ne pas créer de provocation et un incident diplomatique. Les autres points de repères mineurs, la gare et la mairie, puis la séquence **linéaire** avec la **séquence panoramique**, représentant la rue Daguerre, qui anime tout le quartier,

participent à la représentation de l'ensemble de ce quartier dans cette séquence fondamentale.

En conclusion, **l'aboutissement de la réflexion sur apprendre à regarder nous amène à nous rapprocher de l'analyse et de la représentation de l'espace urbain sous forme de « sketches » chère aux cinéastes.**

Nota : Ceci étant, le lion fait face aux visiteurs qui accèdent dans la capitale par la Porte d'Orléans au même titre que les sphinx égyptiens gardaient l'entrée des temples.

Le vocabulaire illustré

Langage commun
entre professionnels et citoyens

Vocabulaire défini dans son évolution
historique et géographique

Vocables classés en cinq chapitres

Vocabulaire présenté en fiche ;
texte en vis-à-vis des illustrations

Vocabulaire universel
transposable par sa méthodologie
dans d'autres langues



Chaque fiche d'un terme retrace l'évolution historique de celui-ci. Elle se présente avec une partie de **texte** accompagnée d'une partie d'**illustrations**. Vous avez sous les yeux la planche **place publique** présentant l'agora, le forum, le parvis... termes de la même famille dans la suite chronologique.

Ce **vocabulaire est universel** par sa méthode d'élaboration. Chaque pays, dans sa langue peut ainsi réaliser son propre vocabulaire avec ses propres exemples. La diversité des vocabulaires contribuera à enrichir une **culture commune** aux pays participant à cette entreprise et en ce sens, enrichira la **diversité culturelle de l'humanité**.

La connaissance du vocabulaire de l'Art urbain aidera à apprendre à cultiver la mémoire, troisième principe de « L'attitude Art urbain ».

Apprendre à cultiver la mémoire

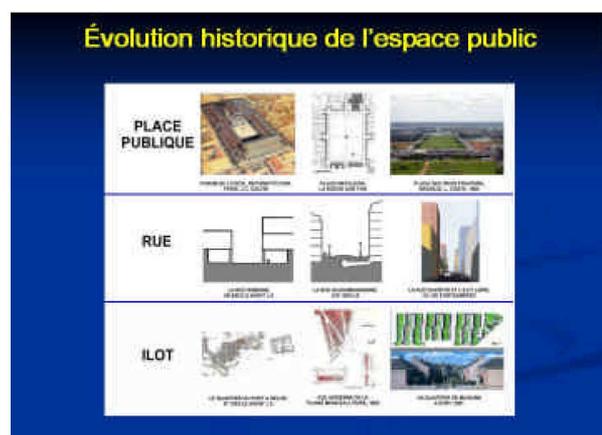


La **mémoire** est ce qu'il y a de plus difficile à conserver. Comment la cultiver ?

Dans un **projet urbain**, il faut disposer d'un ensemble d'études sur le site géographique, lieu d'intervention. A ce titre, l'archéologie préventive est une nouvelle contrainte qui s'impose aux aménageurs qui veulent faire vite. Ceci étant, dans la **connaissance** que nous devons avoir de nous-mêmes et des autres, il est important de mieux connaître notre passé pour mieux appréhender notre avenir.

Les urbanistes

Le dossier documentaire sur l'Art urbain édité par le CERTU, a permis de réunir la famille des urbanistes qui ont écrit en images sur l'Art urbain. Le Séminaire Robert Auzelle s'introduit dans cette famille et s'entoure des grands noms qui vont de Auzelle à Vitruve. On rencontre au passage des auteurs anglais, belges, espagnols, américains, italiens. On côtoie des architectes, des ingénieurs, des géomètres, des historiens... des professionnels du cadre de vie.



L'évolution du vocabulaire

La mise en évidence de l'**évolution historique** des termes utilisés dans l'Art urbain est un des fondements du Vocabulaire. Il fait écho au devoir de cultiver la mémoire. Il s'agit d'expliquer que le sens des termes utilisés évolue dans le temps. Comme toute chose, les termes apparaissent à un moment et dans un lieu donnés ; ils peuvent également ne plus avoir d'usage et disparaître. Dans l'exemple de la **place publique**, nous observons l'évolution de ce vocable depuis l'aspect **fermé** de l'agora et du forum entourés de bâtiments, jusqu'à la Place des Trois Pouvoirs à Brasilia, terrasse **ouverte**, que seul le vide entoure. Ces trois édifices publics posés sur l'esplanade sont des éléments autonomes, mis en tension, conformes aux principes de l'urbanisme des CIAM (Congrès Internationaux d'Architecture Moderne).



Les réalisations exemplaires

Le devoir de cultiver la mémoire passe également par la préoccupation de signaler des **opérations exemplaires** permettant de tirer des leçons bénéfiques pour nos travaux à venir. Le souci que le Séminaire Robert Auzelle apporte à la culture de la mémoire se retrouve dans les réalisations sélectionnées au Prix arturbain.fr. Chaque année, cette manifestation permet de distinguer quelques opérations dont la **qualité architecturale**, la **qualité de la vie sociale** et le **respect de l'environnement** sont valorisés. L'ensemble de ces références est regroupé sur le site Internet arturbain.fr accessible à tous. Les opérations lauréates des quatre dernières années sont représentées sur cette planche.

Ainsi, le recueil des **opérations d'aménagement exemplaires** constituera un ensemble important de références participant à la conservation de la mémoire.

Disposant des outils d'analyse et de connaissance du langage de l'espace et ayant la capacité de connaître l'histoire du passé, il convient d'apprendre à communiquer, quatrième principe de l'attitude Art urbain.

Apprendre à communiquer

4/ Apprendre à COMMUNIQUER

Par l'émergence locale de **débats démocratiques** organisés par des **professionnels indépendants**

➤ **connaître les enjeux et susciter le questionnement**

Par la reconnaissance et la maîtrise des **outils d'évaluation et de représentation visuelle**

➤ **dire en quoi il y a qualité**

Seul le **débat démocratique** permet de **susciter le questionnement** et de **connaître les enjeux** de notre urbanité. L'important dans la maîtrise des **outils** d'évaluation et de représentation visuelle c'est de pouvoir dire en quoi il y a **qualité**. Cette maîtrise partagée entre les professionnels évite de laisser au seul juge la prérogative de statuer sur la qualité. Ce dernier, en cas de recours de tiers devant un tribunal administratif, est obligé d'examiner sur pièces en son âme et conscience, sans compétences spécifiques, en quoi il y a ou non qualité. Cet examen peut conduire à remettre en cause le pouvoir d'appréciation de l'autorité compétente (Etat ou Maire) et à annuler les décisions prises par celle-ci. La jurisprudence en la matière est utile pour mieux connaître l'évolution des mœurs.

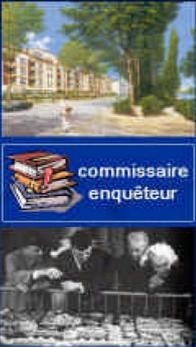
Les professionnels doivent être à l'écoute pour mieux faire valoir leur capacité d'expertise à titre individuel et au sein de la communauté professionnelle.

Les trois manières de communiquer

La publicité
➤ le vendeur signale

Le débat public
➤ l'Etat consulte

Le débat démocratique
➤ les professionnels organisent l'écoute



Les trois manières de communiquer

Les **trois manières de communiquer** sont regroupées dans cette planche.

La **publicité** est la plus ordinaire des trois. Pour illustrer cette notion, vous avez sous les yeux une représentation tout à fait intéressante d'une bonne image publicitaire mettant en valeur un ensemble immobilier destiné à la vente. Paradoxe, l'image vend autre chose que l'immeuble ; elle vend l'espace public et le paysage qui environnent le produit, la marchandise, à savoir :

- une avenue, silencieuse et apparemment peu fréquentée par les voitures, avec de grands arbres centenaires en plein épanouissement,

- un fleuve aux eaux tranquilles,
- une promenade fréquentée par une jeune femme en survêtement de sport, et puis le ciel bleu radieux exprimant le beau temps ! Cette image est destinée à séduire et retenir l'attention du client. Certes la représentation n'est pas contractuelle, elle relève de la libre interprétation de l'artiste. L'artiste sait très bien que ce qu'il a dessiné est « fait pour vendre » l'immeuble qui constitue un des éléments d'un décor sur-valorisé : l'illusion qui fait rêver.

Le **débat public** est une autre forme de communication. Il s'inscrit dans un cadre réglementaire très strict, où il est possible d'apprécier tout ce que les rapports de force expriment. Tout projet d'intérêt général nécessite un débat public, une enquête avec un commissaire-enquêteur qui, après analyse des observations, dépose son avis. La décision de réaliser les travaux est prise par les autorités compétentes après consultation des hautes instances du Conseil d'Etat.

Le **débat démocratique** est la troisième manière de communiquer où les préoccupations d'Art urbain peuvent s'exprimer. Les professionnels du cadre de vie, ceux qui savent parce qu'ils étudient le projet, devraient pouvoir donner des informations, écouter les personnes concernées pour tenir compte de leur point de vue, laissant au pouvoir politique le soin de prendre ultérieurement les décisions dans l'intérêt du Bien commun. Si le débat démocratique est difficile à organiser, il constitue néanmoins l'enjeu de l'Art urbain qui considère que tous les avis sont importants. Le simple artisan a quelque chose à dire que vous ne savez pas ; tout habitant est concerné et a quelque chose à dire qui peut être intéressant. De ce point de vue, le débat démocratique a l'ambition de recueillir les points de vue de tous les citoyens. Le financement de l'organisation d'un débat démocratique est toujours estimé trop

coûteux pour une collectivité locale ; le débat démocratique laisse le champ libre à l'expression de points de vue imprévisibles ... Autant de considérations qui renforcent la réticence des élus, et pourtant...



Les deux démarches pour communiquer

Pour mieux communiquer, le Séminaire Robert Auzelle a mis au point **deux démarches** qu'il préconise dans les actions pédagogiques proposées à ses membres.

- dans le cadre du **Concours International d'Art urbain** où les élèves encadrés par leurs professeurs déclinent sur un thème donné les confrontations des situations avant/après ; les projets présentent une comparaison de la situation initiale au regard d'une proposition.

- Lors du **Prix arturbain.fr**, qui permet aux professionnels d'établir une fiche de présentation de l'opération ; celle-ci comprend une image mosaïque de la séquence fondamentale donnant d'un seul coup d'œil la compréhension de l'opération et une analyse référencée des trois qualités, architecturale, vie sociale et respect de l'environnement. En outre, une présentation orale en 6 minutes de l'opération (ou du projet) est destinée à convaincre le citoyen ordinaire, le maître d'ouvrage et l'élu, ou un jury pour le projet de fin d'études de l'étudiant.

Faire court est une règle de politesse en matière de communication.

Convaincre de la justesse de ses arguments en laissant le débat ouvert est aussi utile, et prépare au cinquième principe, apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire.

Apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire

5/ Apprendre à TRAVAILLER EN EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

« La qualité architecturale dépend pour beaucoup de la faculté qu'ont les hommes de travailler en équipe. Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre et Entrepreneurs doivent être à tour de rôle commandant et commandé...
On rêve pour la qualité architecturale de l'an 2000, de constructeurs formés dès l'enfance aux disciplines d'équipe ! »

Robert Auzelle, *A la mesure des hommes*, p.264

L'accès au cinquième principe de l'attitude Art urbain, ressort de ce que disait Robert Auzelle :

« La qualité architecturale dépend, pour beaucoup, de la faculté qu'ont les hommes de travailler en équipe. Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entrepreneurs doivent être à tour de rôle commandant et commandé [...]. On rêve pour la qualité architecturale de l'an 2000, de constructeurs formés dès l'enfance aux disciplines d'équipe ! »

Cette citation de Robert Auzelle extraite de son livre «*A la mesure des hommes*» (1980) reste encore d'actualité : Tout comme lui, nous devons continuer de rêver.

La qualité ...

Qualité architecturale

ex. : vente d'un pavillon sur catalogue

Qualité de la vie sociale

ex. : prêt à rembourser et perte d'emploi

Respect de l'environnement

ex. : construire sous une ligne électrique

La qualité du cadre de vie

Dans l'approche que nous avons pu faire de la **qualité** nous en avons exclu le **critère économique**. En ce sens, nous ne sommes pas les seuls à voir les choses de cette façon, aux USA, les jurys de concours prévoient de séparer distinctement les aspects qualitatifs du projet (**qualités fonctionnelles, qualités techniques et esthétiques**) du critère économique. Les Espagnols se battent également pour que ce principe puisse prévaloir dans les concours. Dans son rapport sur « *les ingénieurs, architectes et la maîtrise d'œuvre du cadre de vie* » Jean Berthier, rapporteur du Conseil National des Ingénieurs et Scientifiques de

France va dans le même sens en préconisant cette **séparation**. On apprécie d'abord la qualité avant de connaître les prix.

Pour apprécier la qualité du cadre de vie nous avons identifié **trois entrées** composantes de la qualité globale que sont : la **qualité architecturale**, la **qualité de la vie sociale** et le **respect de l'environnement** à examiner indépendamment du critère de coût.

- Illustrons la **qualité architecturale** fonctionnelle en prenant l'exemple d'une famille qui, après avoir acheté un terrain, a fait construire un pavillon et s'aperçoit que la rampe d'accès au garage est inutilisable les jours de neige ou que l'implantation du pavillon a pour conséquence de disposer au Nord la pièce du séjour, ou qu'il y a des vues directes sur le voisin. La qualité architecturale ressort dans la façon d'aborder ces problèmes fondamentaux, liés à l'usage ou à l'aspect de l'habitation, indépendamment du coût de la réalisation.

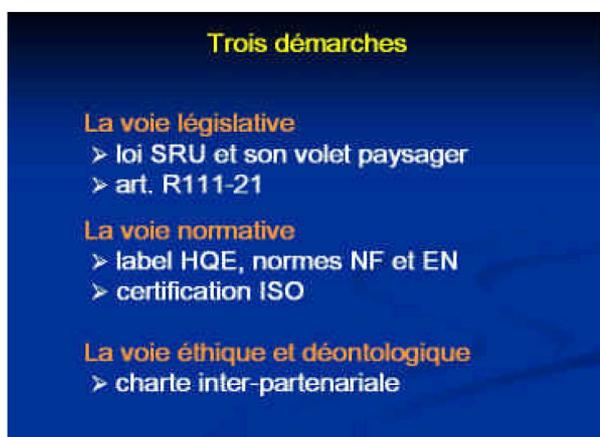
- La **qualité de la vie sociale** est tout aussi importante. J'ai souvent été confronté au drame de familles qui se retrouvaient dans l'obligation de vendre leur maison parce que le « chef de famille » se retrouvait au chômage. Dans la suite des actes qui précèdent cette fin dramatique, le constructeur qui avait vendu la maison, le banquier qui avait accordé le prêt, le lotisseur qui avait vendu le lot à bâtir..., tout le monde avait fait son travail dans le respect de la loi, y compris le maire ou le représentant de l'Etat lorsqu'il s'agissait de donner l'autorisation de construire, mais finalement il y avait un drame social et familial indépendant du coût de la construction. Tous sont co-responsables de ce drame social. Depuis bien sûr, les choses ont été améliorées, par la loi sur la garantie d'achèvement préparée par l'urbaniste de l'Etat Paul Checcaglini à la Direction de la Construction.

La notion de la qualité de la vie sociale s'apprécie aussi au moment des élections municipales lorsque les associations de co-lotis des lotissements se mobilisent pour obtenir de la municipalité le transfert des parties communes du lotissement d'habitation dans la voirie communale. En effet, l'aménageur n'ayant pas opéré ce transfert dès l'origine ou lorsque le maire n'a pas jugé utile de procéder à celui-ci, l'association des co-lotis se constitue en groupe de pression au moment des

élections pour que la collectivité prenne à sa charge la dépense de remise en état de la voirie défectueuse.

▪ Il y a quelques années, il était possible de construire librement sous les lignes de transport du courant électrique à haute tension, et ce d'autant plus que le Plan Directeur d'Urbanisme Intercommunal en avait laissé la possibilité avant la construction des lignes. La municipalité, qui par la suite avait accepté le passage des lignes et percevait en contrepartie des redevances importantes, était conduite à soutenir les propriétaires électeurs souhaitant conserver un droit de construire sous ces lignes. Alors, si un chef de service de l'Etat expliquait que l'on ne pouvait raisonnablement pas prendre le risque de construire sous des lignes à haute tension, rares étaient les préfets pour le suivre. Dans le cas contraire, le risque de recours des propriétaires étant possible, nul ne pouvait préjuger de l'avis du juge. En conséquence, la construction d'habitations sous les lignes à haute tension était donc accordée en dépit du respect de l'environnement. Les choses ont évolué depuis. Mais le seul respect de la loi ne dispense pas le professionnel de prévenir les risques d'atteinte à la santé des personnes et de l'environnement.

Dans ces conditions, quelles sont les démarches que les professionnels peuvent engager pour la qualité du cadre de vie ?



Les trois démarches pour promouvoir la qualité du cadre de vie

▪ **la voie législative** est celle qu'emprunte une société démocratique. Ainsi, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, grâce à un amendement parlementaire, a interdit la construction sous les lignes à haute tension. Il a fallu, soulignons le, un certain nombre d'années pour faire entrer cette préoccupation qualitative dans le cadre législatif.

La loi ne peut régler toute question concernant la qualité. Quel est le bilan du volet paysager du permis de construire ? L'expérience nous montre qu'il est possible

de respecter les dispositions du décret concernant les pièces à rendre pour l'instruction du volet paysager dans un permis de construire sans pour autant améliorer le paysage. Pour ce qui est du lotissement, le décret sur le volet paysager prévu par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain reste à ce jour à l'étude. A ce titre, le fameux article R 111 21, d'ordre public du Règlement National d'Urbanisme, laisse à l'autorité compétente le soin de refuser, ou d'accorder, le permis au regard de prescriptions particulières concernant l'aspect des constructions. Les associations de défense de l'environnement savent tirer parti de cet article lorsqu'il s'agit d'engager un recours pour annuler un permis de construire. L'affaire du parc du Château de Rentilly⁵, a vu le tribunal administratif annuler une décision de l'Etat. Cette annulation a conduit le promoteur, qui en supportait le préjudice, de recourir contre l'Etat. Celui-ci a été condamné à verser plusieurs centaines de millions de francs d'indemnités au promoteur. A ce jour, le terrain est devenu une friche.

L'avis, conforme ou simple, de l'Architecte des bâtiments de France, lorsqu'il est requis dans les secteurs qui relèvent de sa compétence, constitue une autre façon d'aborder certains aspects de la qualité. Mais nous voyons bien le caractère évolutif de cet avis qui est lié à l'appréciation d'une personne qualifiée, l'homme de l'Art ; ceci étant, en cas de recours, c'est le juge qui appréciera en dernier ressort.

▪ L'appréciation de la qualité peut, en second lieu, adopter la **voie normative**. Celle-ci a ses vertus, mais elle a aussi ses perversions. Concernant les vertus soulignons le fait que l'on puisse avec une norme AFNOR ou un label **Haute Qualité Environnementale** trouver des éléments de qualité rationnellement identifiés. Cela ne garantit pas pour autant que la qualité globale sera prise en considération⁶. Le label, comme la norme, constituent un argument de vente d'un produit, d'une marchandise... Cependant, le cadre de vie ne se réduit pas à une marchandise ; la qualité du cadre de vie s'inscrit dans une quête permanente qui ressort de la troisième voie.

▪ **La voie éthique et déontologique** illustrée par une charte interpartenariale. Celle-ci est d'une certaine façon pratiquée par les Espagnols. Les professionnels s'entendent de façon contractuelle pour

⁵ Cf. *L'Art urbain pour la ville de demain*, Ed. CERTU, p. , 19

⁶ La norme ISO 9001 introduit une nouvelle démarche visant un système de management de la qualité.

faire avancer la prise en compte de la qualité. Par exemple, concernant la production d'un lotissement, les maîtres d'ouvrage pourront convenir avec les maires que les parties communes et la voirie seront transférées à la collectivité avant la mise en service du lotissement ; ils pourront étudier avec la collectivité la meilleure manière de faire échec à la création d'enclaves de quartiers d'habitation dans le territoire communal. Cependant, ce qui peut être considéré comme un « ghetto » peut s'avérer être nécessaire ailleurs ; la « résidentialisation » dans les grands ensembles permet justement de redonner plus de sécurité et d'intimité en recomposant un ensemble d'immeubles dans les « grands ensembles ».

▪ La **charte interpartenariale**, ouvre à l'ensemble des professionnels du cadre de vie la possibilité de fixer localement le cadre contractuel des rapports entre maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, élus.

Les professionnels du cadre de vie peuvent également s'entendre sur la nature des pièces du dossier à présenter à l'instruction. A ce titre, un certain nombre d'études améliorant la qualité pourront être engagées alors qu'elles ne sont pas obligatoires. L'inconvénient de cette méthode réside dans la fragilité de l'accord entre les parties. Celui-ci est basé sur la bonne volonté des professionnels, des élus et de l'Etat : là est sa faiblesse ! Cette disposition n'étant pas obligatoire, le temps passant, les hommes changeant, la voie éthique nécessite de renouveler en permanence le consensus local entre les professionnels du cadre de vie.

Ethique du Cadre de vie et règles déontologiques

L'éthique du Cadre de vie vise les valeurs qui, au-delà du simple respect des lois, sont partagées par les professionnels du Cadre de vie soucieux de mesurer les conséquences de leurs actes et de respecter la personne humaine dans son environnement.

Les règles déontologiques sont des obligations que se fixent entre eux les professionnels pour apporter, par leurs actes, une garantie de qualité à la personne.

• l'éthique du cadre de vie qu'est-ce à dire?

Je vous propose cette définition : « *L'éthique du cadre de vie vise les valeurs qui, au-delà du simple respect des lois, sont partagées par les professionnels du cadre de vie soucieux de mesurer les conséquences de leurs actes et de respecter la personne humaine dans son environnement.* » Dans cette définition il y a les **professionnels du cadre de vie** : quels sont-ils ? Dans une étude récente, concernant *les professions de la maîtrise d'œuvre*⁷, les professionnels du cadre de vie, sont définis comme étant les acteurs responsables de la maîtrise d'œuvre, auxquels s'ajoutent ceux de l'ingénierie publique, ainsi que ceux de la maîtrise d'œuvre associée au sein des bureaux d'études, de

l'entreprise, des fabricants de matériaux, et des collectivités etc. Nous voyons bien que cette population, extrêmement *balkanisée*, comme le dit le rapport du sénateur Yves Dauge⁸, reflète bien la difficulté qu'il y a de mettre d'accord tous ces professionnels du cadre de vie sur l'adoption de principes éthiques.

L'expression : « *soucieux de mesurer les conséquences de leurs actes* ». C'est à l'évidence la moindre des choses que l'on puisse attendre de n'importe quel prestataire de services intellectuels. Cependant, dans la pratique les actes sont pris indépendamment les uns des autres, ils constituent une chaîne dont les acteurs ne connaissent ni le début ni la fin.

Il faut que la finalité de l'opération à laquelle nous participons, soit par tous partagée pour pouvoir mesurer les conséquences de nos actes.

Enfin, respecter « *la personne humaine dans son environnement* » veut dire que l'éthique du cadre de vie doit être également conforme à l'éthique des principes de la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** de 1948 qui justement est faite pour prendre en compte les aspects sociaux de la personne humaine. Combien d'Etats démocratiques ont adopté cette déclaration ?

De l'éthique du cadre de vie, source d'inspiration des lois pour le politique dans le domaine, mais aussi source de création de **règles déontologiques** pour les professionnels afin d'exercer leur métier dans l'honneur, c'est « *l'ensemble des obligations que se fixent entre eux les professionnels pour apporter, par leurs actes, une garantie de qualité à la personne.* ». Nous mesurons ici, et les architectes en particulier car faisant partie d'une profession réglementée, la distance qui sépare la déontologie d'une profession, d'un code de déontologie visant l'ensemble des professionnels issus de diverses formations universitaires et pratiquant divers métiers. Nous mesurons bien la difficulté qu'il peut y avoir à faire entrer, dans une même logique, un ensemble de professionnels, exerçant différents métiers dans le domaine du cadre de vie. Le fait de spécifier que « *l'apport (se fait) par leurs actes* » signifie qu'il y a une identification précise d'un acteur, qui assume ses actes. Pour finir, la garantie de qualité doit être une garantie « *à la personne* » et non pas au « *client* », tel qu'il est appelé dans les codes de devoir professionnels des architectes et géomètres-experts. On comprend bien que c'est l'ensemble des

⁷

⁸ Yves DAUGE, ... , 19 ??

personnes qui composent notre société qui doit être pris en considération et non pas simplement le client qui paye et qui commande comme cela se conçoit vulgairement.

Déontologie interprofessionnelle

- 1/ Devoir de cultiver la mémoire
- 2/ Devoir de conseiller et informer
- 3/ Devoir d'organiser le débat démocratique
- 4/ Devoir d'identifier les coauteurs
- 5/ Devoir d'évaluer la qualité

les conférences à l'Académie d'Architecture

La déontologie interprofessionnelle :

Au vu de ces considérations, les **codes de déontologie** des diverses professions réglementées, ou appartenant à un office professionnel de qualification, mériteraient d'être revisités. Cette remarque fait son chemin au Conseil Général des Ponts et Chaussées, puis à l'occasion des conférences qui se sont tenues à l'Académie d'Architecture avec les urbanistes des Villes Nouvelles. L'enseignement que nous en avons tiré pourrait fonder les différents **devoirs d'une déontologie interprofessionnelle** pour des équipes pluridisciplinaires.

Nous l'avons vu parmi les règles, celle du **devoir de cultiver la mémoire**, celle du **devoir de conseil**, mais aussi le **devoir d'organiser le débat démocratique**, d'**identifier les coauteurs**, impliquent une traçabilité des actes pris par chaque professionnel sans laquelle il ne peut être possible d'**évaluer la qualité** liée à la responsabilité.

En définitive, ceux qui prescrivent des actes devraient être mieux identifiés, étant tous « co-responsables » de ce qui est produit, puisque leurs actes se conjuguent avec ceux des autres. L'identification des coauteurs développerait également une solidarité interprofessionnelle et conforterait l'autorité morale et technique des professions du cadre de vie face au pouvoir politique et au pouvoir médiatique. Si les professionnels ont conscience de cet état des choses, il faut préparer les futurs professionnels à adopter cette attitude dans le cadre de la formation.

La formation

Formation initiale inter-écoles

- > le Concours International
- > rapport C.N.I.S.F. (Jean Berthier)

Formation permanente interprofessionnelle

- > le Prix arturbain.fr
- > rapport du Sénat (Yves Dauge)

La formation

La fin de ce propos nous renvoie à la formation, **la formation initiale** comme **la formation continue**. Cette dernière s'impose à tous avec la loi sur le Droit individuel à la formation⁹.

Le droit à être formé devient aussi le devoir de se former. (règle déontologique de tous les professionnels du cadre de vie)

Concernant la **formation initiale**, le Séminaire Robert Auzelle va dans le sens du rapport de Jean Berthier relatif aux ingénieurs et aux architectes en préconisant « *un projet commun aux ingénieurs et aux architectes* ». C'est dans les deux sens de ce terme

qu'il faut comprendre cette préconisation. A titre d'exemple, le Concours International, invite des équipes pluridisciplinaires d'étudiants et d'enseignants au sein des écoles du cadre de vie en France et dans d'autres pays à étudier un projet en commun.

Concernant la **formation continue**, celle-ci doit éviter les effets pervers du corporatisme, et unir l'ensemble des professions, pour partager les valeurs de l'éthique du cadre de vie. Sur ce point, le rapport du sénateur Yves Dauge lance l'idée d'une confédération des professions de la maîtrise d'œuvre ! Sans formaliser, au moins peut-on espérer que l'ensemble des professions de la maîtrise d'œuvre abordera la formation continue en adoptant une attitude ouverte au secteur privé comme au secteur public, aux architectes comme aux ingénieurs diplômés...

A cet effet, le prix arturbain.fr, organisé tous les ans par le Séminaire Robert Auzelle dans un esprit de convivialité, participe à la formation continue des professionnels du cadre de vie (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.)

Ainsi, par la formation interprofessionnelle, ces professionnels pourront dans l'exercice de leur métier « *adopter en toute circonstance l'attitude Art urbain* », devise des ambassadeurs du Séminaire Robert Auzelle .

« Toujours apprendre » en adoptant en toute circonstance « l'attitude Art urbain »



Pour conclure, je vous invite à méditer sur la présentation juxtaposée de ces deux œuvres nous rappelant l'importance du vide dans l'Art urbain.

- Pour la première œuvre, il s'agit d'une toile monumentale de Jean-Claude Chédal, commandée en 1989, au Séminaire Robert Auzelle par Louis Moissonnier afin de commémorer le déménagement des bureaux du Ministère de l'Équipement situés Quai de Passy.

Cette toile, aujourd'hui disposée entre les deux tambours du hall d'entrée du Ministère à l'Arche de la Défense, échappe au regard de celui qui entre ou qui sort. Elle se situe en effet hors de la zone nette du cône de vision de l'œil du visiteur ... elle se fond

dans le décor. Elle occupe cependant, et c'est le paradoxe, la position la plus remarquable dans le hall, en limite de l'extérieur et de l'intérieur !

Le deuxième intérêt de cette toile est de représenter ce que vous ne verrez plus : le Ministère de la Reconstruction anciennement situé au quai de Passy avec l'escalier intérieur monumental qui rejoint par un artifice le grand emmarchement de l'Arche. Évocation symbolique de l'émigration des fonctionnaires accédant à l'Arche de la Fraternité, lien entre le passé, le présent et le futur. Ceux qui figurent au premier plan sont des professionnels du cadre de vie empruntant cet escalier. Malicieusement un ancien directeur de l'architecture m'a fait remarquer que derrière ce parvis il y avait un cimetière ; fin de toute œuvre humaine.

- Pour la deuxième œuvre, il s'agit de la dernière aquarelle de Robert Auzelle figurant dans son dernier ouvrage, « *A la mesure des hommes* » (1980). Cette aquarelle représente le Panthéon, vu du bureau de l'auteur de « *Dernières demeures* » (1965) dans son appartement place du Panthéon.

Le « *Panthéon* » de Robert Auzelle est le trophée remis aux sélectionnés du prix arturbain.fr. Celui-ci leur rappellera que la mesure selon Aristote, désigne « *ce qui est fait sans exagération et sans défaut* », et que tout professionnel averti fuit l'exagération et le défaut. Il leur rappellera aussi que cette représentation du Panthéon vu à travers la fenêtre de son bureau peut aussi venir en référence à la « *Mesure* » dont parlait Heidegger en désignant « *la distance qui sépare l'humble mortel de la divinité* », mais aussi celle qui l'unit.

Je remercie l'Académie d'Architecture de m'avoir donné l'occasion de présenter les cinq principes de « L'attitude Art urbain » se fondant sur la devise de Robert Auzelle : « *Toujours apprendre* ».

L'attitude Art urbain

Que signifie l'attitude Art urbain ? certes la définition de l'Art urbain du Séminaire Robert Auzelle constitue un repère universel de ralliement et de réflexion pour tous ; pour les professionnels du cadre de vie, l'attitude Art urbain sera un comportement fondé sur cinq principes

1/ Apprendre à regarder, et lutter contre l'indifférence du regard porté sur un espace urbain banalisé et assujéti trop souvent aux abus d'occupation dominante... des véhicules, de la publicité, de la densité, du gigantisme quand ce n'est pas celle de la misère ; en évitant de fermer les yeux pour que le regard serve d'outil de lecture et d'analyse de l'espace urbain.

2/ Apprendre le vocabulaire de l'Art urbain qui stimule la curiosité des créateurs sur l'évolution des usages, des formes et décors urbains dans l'histoire de l'espace urbain de notre pays et des autres pays ; et susciter l'intérêt du citoyen sur les références exemplaires du passé et du présent qui fondent le futur de ces vocables.

3/ Apprendre à cultiver la mémoire du lieu pour que tout projet urbain s'inscrive dans le respect d'une continuité et d'une connaissance du site ; mais aussi conserver en mémoire les opérations exemplaires pour en valoriser les références architecturales sociales et environnementales.

4/ Apprendre à communiquer pour permettre l'émergence locale de débats démocratiques sereins où tous les citoyens ignorants (le terme n'est pas péjoratif) pourront être instruits par des professionnels du cadre de vie indépendants ; ces professionnels disposant de la connaissance et de la maîtrise des outils d'évaluation et de représentation visuelle. Le pouvoir politique conservant sa place pour jouer son rôle relevant de la responsabilité de décider de faire.

5/ Apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire avec une maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre partageant des règles déontologiques et des critères rationnels d'évaluation de la qualité. Une de ces règles consisterait à pouvoir évoquer collégialement et librement les questions d'éthique du cadre de vie.

La devise de Robert Auzelle "Toujours apprendre", éclaire la philosophie de cet enseignement commun aux étudiants, enseignants et professionnels.

La devise du Séminaire Robert Auzelle : "Toujours apprendre.... pour transmettre".

Mercredi 11 juin 1997 à Carcassonne



”Apprendre à regarder la ville”

JPA / M. ANTONI

Je rappelle que vous êtes Architecte-Urbaniste, ancien Directeur de l'Équipement, actuellement Inspecteur Général de la Construction et coordonnateur de la sous-section architecture au Conseil Général des Ponts et Chaussées.

Le thème de mon intervention est "apprendre à regarder la ville". J'ai choisi ce thème - sans vouloir faire injure aux professionnels qui travaillent sur ce sujet tous les jours - parce qu'il y a une manière d'aborder les problèmes de la ville par le regard, qui permet de porter une attention sur ce qui est l'essentiel de l'art urbain : le vide. Robert AUZELLE, que beaucoup d'entre-vous connaissent, a particulièrement insisté sur ce thème.

Notre rencontre de ce matin se place dans le souci de considérer le citoyen comme un promeneur et de lui permettre de parler un langage commun avec les professionnels. Ce qui est très important aujourd'hui, c'est de trouver à la fois les termes et en même temps les images qui permettent, quelle que soit notre profession, d'être des citoyens égaux, et ainsi de pouvoir discuter en commun des problèmes de la ville de manière à aboutir à des solutions heureuses.

Nous sommes dans une époque où nécessairement la citoyenneté est très importante, parce

que l'éducation et la culture ont permis aux citoyens d'exercer une responsabilité sur la qualité du cadre de notre vie urbaine. Mais malheureusement, peu d'efforts - de la part notamment des professionnels - ont été faits pour adapter le langage des professionnels à celui des citoyens.

Par conséquent, "apprendre à regarder la ville", c'est faire en sorte que le professionnel et le citoyen, en regardant la ville ensemble, puissent véritablement parler le même langage. Et c'est la raison pour laquelle le Séminaire Robert AUZELLE a produit un "Vocabulaire Illustré de l'Art Urbain". Ce vocabulaire rassemble des notions et des vocables permettant d'appréhender la ville avec un regard nouveau, pour avoir le même discours et mieux nous comprendre dans les opérations menées par nos représentants.

Ce vocabulaire est composé d'un certain nombre de chapitres. Aujourd'hui, c'est sur le chapitre dit de la perception urbaine que je

voudrais mettre l'accent.

Lorsque j'étais jeune urbaniste, au Ministère de l'Environnement, je dirigeais des équipes pluridisciplinaires qui étaient missionnées par l'Etat (c'était avant la décentralisation), pour aller de ville en ville apporter un conseil aux municipalités qui en avaient fait la demande. Le travail consistait à effectuer un diagnostic, puis de proposer un ensemble de solutions adaptées, permettant d'animer et de revitaliser la ville visitée. Je fus particulièrement surpris, au début de ma campagne, de constater que dans les villes moyennes, à partir de huit heures du soir, les gens rentraient chez eux, fermaient leurs volets, les magasins s'éteignaient, les monuments disparaissaient dans l'obscurité.... Le seul endroit éclairé où l'on pouvait se retrouver pour parler et faire de la prospective, c'était au bistrot de la place de la gare. C'était l'époque du premier choc pétrolier où il fallait réveiller les "belles endormies"....

*- Le Séminaire Robert AUZELLE association Loi 1901, créée en 1984, "Pour la promotion de l'Art Urbain" - Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat (T. 01.40.81.68.34).

* Le Vocabulaire Illustré de l'Art Urbain est remis gracieusement à tout nouveau membre de soutien.

Alors, j'ai eu un choc fort agréable hier soir, n'étant pas venu à Carcassonne depuis longtemps, en découvrant l'illumination de la Cité. Du restaurant où nous étions, nous avons une vue panoramique sur les remparts, vraiment magnifique. La municipalité a véritablement fait un bon choix en mettant en valeur un des bijoux de ce pays.

De nuit, la manière d'éclairer met en valeur la beauté de la ville ; de jour il faut éclairer notre regard, je dirai mieux, avoir un regard éclairé. A cet effet, le Vocabulaire de l'Art Urbain est en quelque sorte un manuel permettant au citoyen d'avoir un regard éclairé.

Dans le chapitre sur la perception, il y a deux termes sur lesquels je vous

invite à débattre aujourd'hui avec moi : ce sont les termes "fenêtre urbaine" et "séquence visuelle". Pour moi, ce sont deux termes fondamentaux de la manière de regarder la ville, et de la représenter. Car on ne peut dissocier le regard de la représentation.

C'est un phénomène culturel qui est très important. Les architectes - comme tous ceux qui représentent l'espace - sont familiarisés avec une manière de regarder et avec une manière de représenter ce qu'ils produisent en ville. Chaque métier d'ailleurs adopte une forme de représentation de l'espace. Quand on est ingénieur à EDF, on pense pylône, circuits, courant. Lorsqu'on est ingénieur de BET, ce sont les armatures, les structures. L'architecte lui, c'est le plus souvent la production de bâtiments, en terme d'objet, le plan, la façade, la coupe sert à produire l'objet.

Mais il y a un point sur lequel tout le monde doit se retrouver. Il s'agit de l'espace libre, mais pas n'importe lequel : l'espace libre public. Et dans cet espace libre public, il y a

une représentation spécifique, autour de laquelle tous les professionnels, pour se faire comprendre des citoyens, doivent adopter une représentation graphique conventionnelle.

"Fenêtre urbaine" et "séquence visuelle" sont les deux approches du regard que l'on peut porter sur la ville, et la manière dont on peut aussi la représenter.

Je vous convie donc à regarder quelques diapositives.

Tout commence par la définition des termes que nous utilisons. Prenons le mot "art urbain". Dans une bibliothèque on vous répondra le plus souvent que c'est le 1 % artistique, l'affichage dans la rue, le mobilier urbain, les murs peints, les dallages, l'art dans la ville... Ce qui donne une définition un peu réductrice ; lorsque l'on s'adresse à des professionnels, notamment à des architectes, l'art urbain s'identifie pour eux à la composition des villes de l'époque classique, notion qui se réfère au passé et qui donne un petit côté désuet à ce terme. C'est le sens qui lui est donné dans le

"Dictionnaire de l'aménagement" par Françoise CHOAY.

Au Séminaire Robert AUZELLE, nous avons souhaité que ce terme ait plutôt une valeur prospective et contemporaine. Nous désirons le définir comme "l'ensemble de démarches pluri disciplinaires pour créer ou transformer des ensembles urbains dans un souci évaluable de qualité architecturale, de vie sociale et de respect de l'environnement".

Par conséquent, la prétention que nous avons pour le domaine de l'art urbain dépasse largement les définitions couramment utilisées pour un terme dont l'essentiel se traduit au travers des vides de la ville.





1. Les grands axes de la région parisienne.

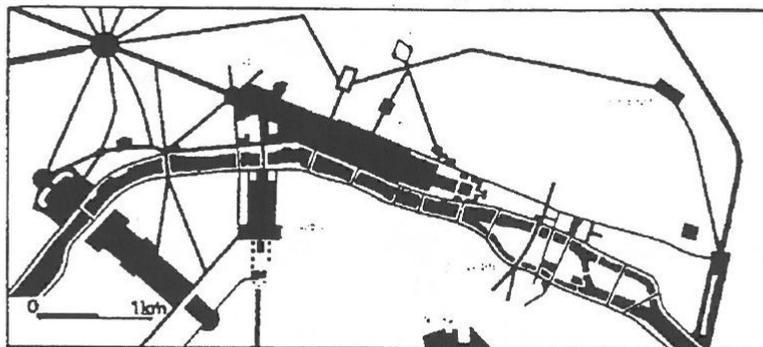
PERSPECTIVE

ALIGNEMENT

AVENUE

SQUARE

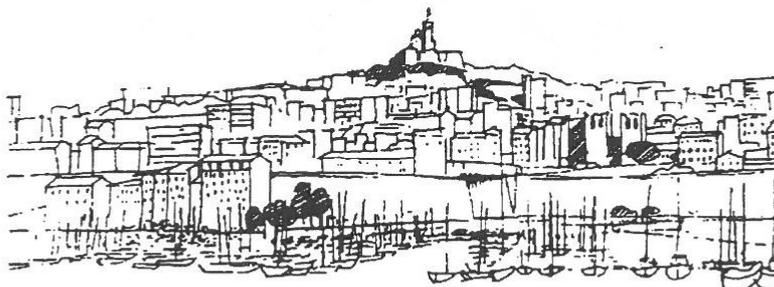
SILHOUETTE

2. Paris, centre historique, *espaces libres*.

3. Marseille, le vieux port et Notre Dame de la Garde.

LIGNE DE
CRÊTEANGLE DE
DEUX VOIES

PIGNON



PLACE

BOULEVARD

ESPLANADE

PARC

REPÈRE

FRONT BÂTI

SÉQUENCE
VISUELLEFENÊTRE
URBAINEPRINCIPE
D'ENTITE

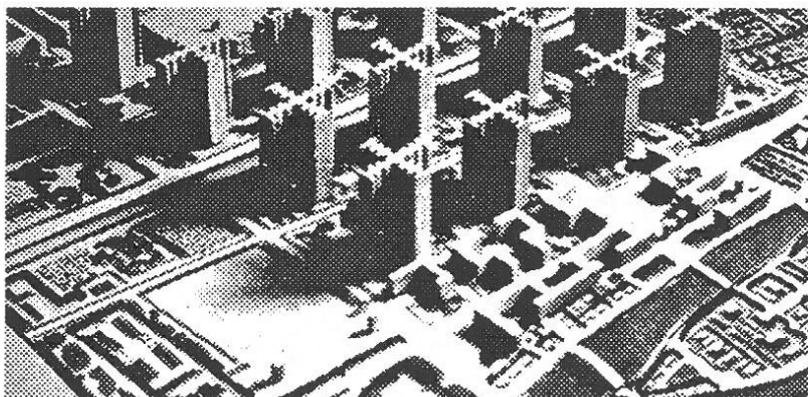
Vous avez cette planche qui présente l'art urbain, dans le vocabulaire illustré. Les espaces libres sont représentés en poché noir. Vous avez reconnu un plan de la région Ile de France, avec la Seine et les principaux tracés qui constituent l'armature d'un réseau de vides à l'échelle régionale. En agrandissant, nous reconnaissons les vides de Paris et de son centre historique. Les termes que vous voyez autour des croquis sont ceux que nous utilisons dans notre langage courant, et dont nous allons parler. Ensuite, la vue de Notre-Dame de la Garde à Marseille sert à illustrer les termes, silhouette, repère, front bâti.... Avec également, les alignements, les boulevards, les esplanades...

Tous ces termes, traités dans des planches séparées, nous permettent de parler "d'Art Urbain" en sachant les uns et les autres ce qu'ils recouvrent.

Voilà une vue aérienne de Paris que vous connaissez bien, du Paris classique, du Paris Haussmannien....



Et là une vue d'un Paris imaginaire - moins connu - celle du "plan Voisin" de Le Corbusier de 1925.



J'ai voulu confronter ces deux images pour montrer les différences existant entre la conception de l'espace urbain, de l'espace libre, du Paris que nous aimons tous et l'espace moderne avec toute sa provocation mécanique. Le "plan Voisin" a été financé par un constructeur de

"On n'en est pas encore véritablement conscient, mais l'espace urbain a vraiment changé..."

véhicules. Ce qu'il y a de singulier, c'est de voir justement comment ces espaces libres sont distribués à une époque où prévalaient les priorités de l'ensoleillement, mais où les préoccupations d'environnement n'étaient pas aussi bien définies qu'aujourd'hui.

"M. Le Corbusier vous avez raison lorsque vous dites : le "Plan Voisin" n'a pas la prétention d'apporter la solution exacte au cas du centre de Paris. Mais il peut servir à élever la discussion...."
(Le Corbusier p. 273 - Urbanisme).

Nous abordons maintenant la planche sur la "fenêtre urbaine". Le principe du Vocabulaire est d'expliquer l'usage des termes en essayant de voir leur évolution à travers les différentes époques, depuis l'origine de nos civilisations jusqu'à nos jours. Il cherche aussi à définir un concept qui puisse être largement reconnu par le public. Ici, en l'occurrence, les premières images définissent deux types de fenêtres urbaines que nous trouvons dans la ville traditionnelle, la ville dans laquelle les méridionaux ont l'habitude de vivre. C'est d'une part une vision sur le centre-ville qui focalise le plus souvent sur un bâtiment public, une église, une mairie, une cathédrale. Et puis la vue sur l'extérieur de l'agglomération qui permet de montrer dans le fond de scène la vision sur la Nature. Ces deux vues sont assez fondamentales dans la manière de regarder la ville traditionnelle.

Ces deux documents sont extraits du livre de Gordon Cullen "Townscape". Après, nous avons des visions tout à fait différentes au fur et à mesure des époques.



Le paysage vu à travers un cadre délimité par deux façades.
Townscape G. Cullen.

C'est la vision de la ville du Moyen-Age des cathédrales où les rues, les espaces vides, ont des formes courbes et découvrent des bâtiments publics.



Cathédrale de Bayeux,
Calvados, XIII^e sc.

C'est aussi la ville méridionale : vous avez une vue de Menton, montrant une rue très étroite, construite ainsi pour des questions climatiques. Et puis, quand on remonte plus loin dans le temps, nous découvrons les villes des peintres, les villes des véduttistes, où le bâtiment public occupe une place majeure.



Vue de Menton,
Alpes Maritimes.

Ce type de vue fait partie de notre culture.



Nous le retrouvons plus tard dans l'époque baroque - à Berne en Suisse - avec le Beffroi qui ponctue cette place, et puis lors de la grande époque en matière d'urbanisme, celle où pendant 15 ans Haussmann a eu les pleins pouvoirs, où il a pu restructurer complètement la capitale, certes, en détruisant au passage tout le tissu moyenâgeux.

Ici, les fenêtres urbaines ont magnifié des axes monumentaux, ponctués par des bâtiments publics, dont l'Opéra est un des plus beaux exemples.



L'Opéra de Paris, Ch. Garnier, XIX^e sc.



Berne, Suisse, XII^e-XVIII^e sc.

Plus tard, au début de notre siècle, les commerces ont recherché à utiliser les fonds de fenêtres.

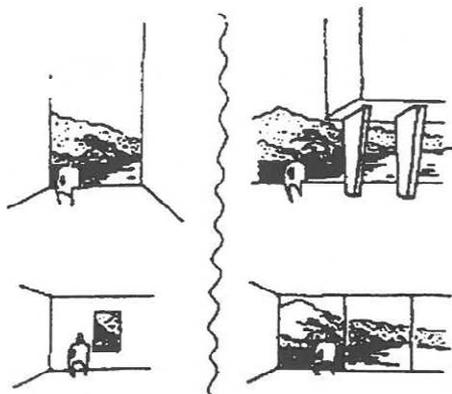
Là, c'est une petite ville de Seine-et-Marne, dont le fond de la fenêtre est occupé par une pharmacie. On trouve beaucoup d'intérêt à localiser certains bâtiments en fond de fenêtre car celui-ci marque énormément la vision que nous avons en ville.



La Ferté-Gaucher, Seine et Marne, XIX^e sc.

Et puis la dernière guerre est arrivée, avec son cortège de destructions. Le modernisme et l'urbanisme moderne ont effacé la mémoire des lieux. Une grande révolution s'est produite. On n'en est pas encore véritablement conscient, mais l'espace urbain a vraiment changé...

Comparaison tradition/moderne, RMA.



La vision de la ville traditionnelle à travers la fenêtre urbaine, qui d'ailleurs se retrouve dans la fenêtre du logement s'est transformée dans la ville moderne. Maintenant, nous avons la ville sur pilotis avec une vision panoramique qui vient, en se substituant à elle, détruire la notion de fenêtre. C'est la vision de l'espace corbuséen, avec la baie vitrée qui est également une innovation de cette époque, faisant entrer le paysage dans le logement.

Nous avons ici deux logiques qui s'affrontent, qui sont antinomiques, et le drame - de notre société - c'est que nous vivons aujourd'hui dans ces deux formes d'expression urbaine qui n'ont pas de lien entre elles tout en cohabitant. L'enjeu, le pari, c'est d'arriver à recoller les morceaux, à faire en sorte que nous

puissions concilier la ville ancienne et la ville moderne, de façon à créer l'harmonie dans la ville de demain.

Nous avons aussi des phénomènes extrêmes : c'est la découpe des tours sur le ciel. Le "skyline" qui exalte la hauteur des immeubles, mais qui détruit également la fenêtre urbaine.

Michigan avenue, Chicago, xx^e sc.



"L'enjeu est d'arriver à concilier la ville ancienne et la ville moderne, de façon à créer l'harmonie dans la ville de demain"

La destruction de la fenêtre est aussi provoquée par les effets induits de la publicité, qui changent complètement le sens du paysage urbain en le banalisant.

Le Kalverstraat, Amsterdam, xx^e sc.



Nous pouvons maintenant entrer dans une explication plus analytique du concept de fenêtre urbaine.

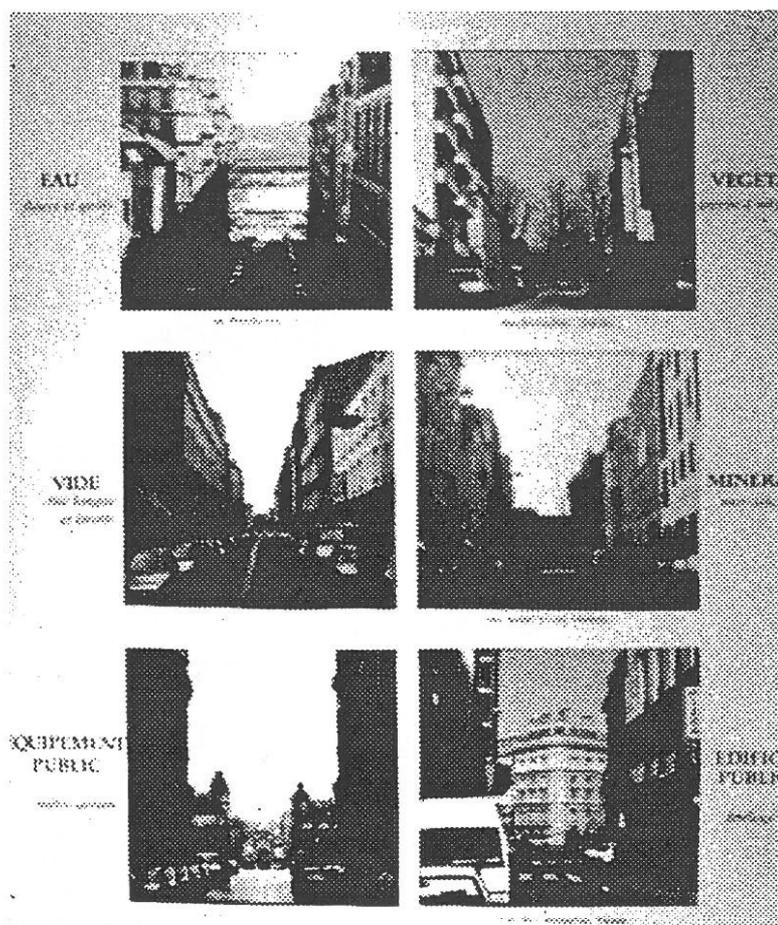
En analysant tout d'abord ce qui en fait sa définition. La fenêtre urbaine est constituée d'un fond et de parties latérales, qui avec le sol permettent de définir un espace. Effectivement, quand vous voyez cet ensemble de photos, vous vous rendez compte que la position du spectateur, la position du promeneur, est très particulière pour pouvoir focaliser dans le vide la fenêtre.

ROBERT MAX ANTONI

Cette planche vous livre une analyse de tous les fonds possibles, occupés soit par l'eau, c'est une vision sur la Seine ; soit par le végétal : vous avez en fond de scène une rangée d'arbres; soit par le ciel qui est un élément naturel ; ou soit par le minéral, un mur, un talus, un édifice public.

Cette analyse du fond conduit à voir d'autres types d'occupation, qui sont exaltés par la fenêtre urbaine : c'est soit une église, un angle de rue, un mur pignon, un monument, une porte, une statue.....

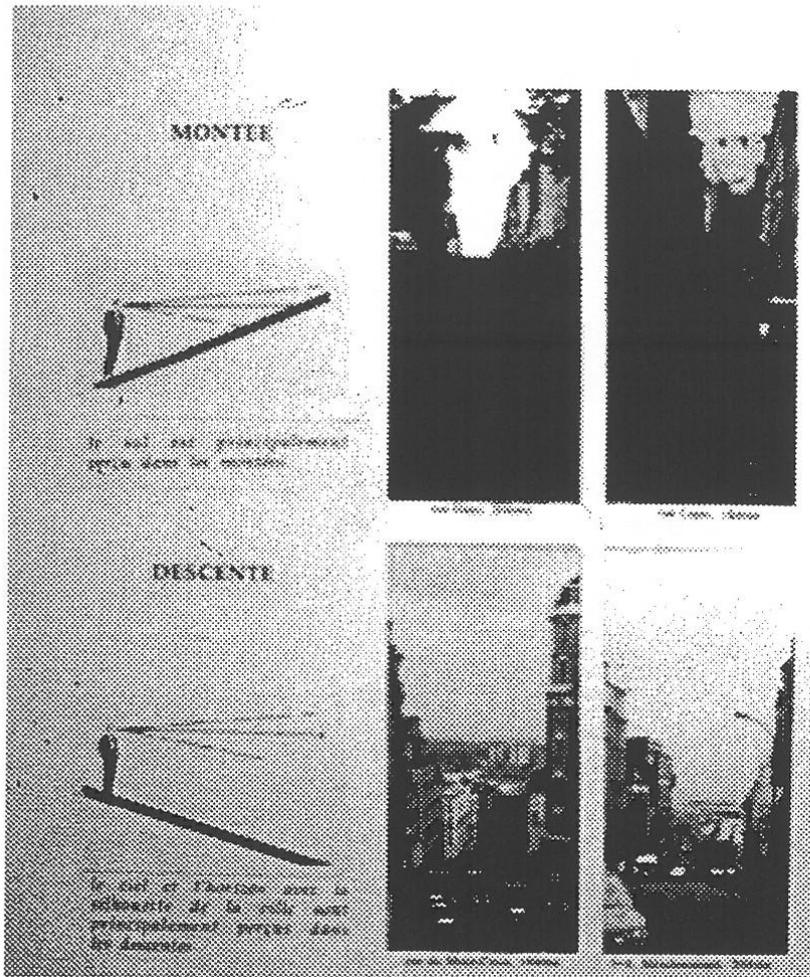
En poursuivant l'analyse, nous nous apercevons de l'importance du cadre lui-même, un cadre défini par les parties latérales que sont les immeubles, qui constituent non seulement les alignements mais aussi l'occupation du fond de scène ; soit parce qu'une rue tourne dans un sens ou dans l'autre et fait jouer le soleil différemment ; soit parce qu'il y a un aboutissement de ces perspectives avec un effet de bornage ; soit encore par une occultation du fond ou une animation pittoresque de celui-ci.



Il est très intéressant de voir les conséquences que nous pouvons exploiter dans les documents d'urbanisme. Tous ces phénomènes sont prévisibles et peuvent faire l'objet d'inscriptions au titre des protections ou de prescriptions dans un POS, un lotissement.

Il y a une lecture appropriée des éléments constitutifs des fenêtres, de manière à savoir si la fenêtre appartient au milieu rural, à la banlieue ou à la ville. Ce sont là des éléments de référence dans notre approche de l'espace urbain qui s'attachent à notre culture urbaine.

”Tous ces phénomènes sont prévisibles et peuvent faire l'objet d'inscriptions au titre des protections ou de prescriptions dans un POS, un règlement de lotissement.”



Un phénomène très particulier est aussi à observer dans ces fenêtres, selon que nous sommes dans une voie en partie ascendante ou descendante. Et nous pouvons être alternativement dans l'un ou dans l'autre de ces cas de figure. Les croquis que vous avez sur la gauche montrent que notre regard a une tendance à voir le sol, et la manière dont celui-ci est traité lorsque nous montons. Tandis que lorsque nous sommes en partie descendante, c'est en direction de panoramas

naturellement le regard.

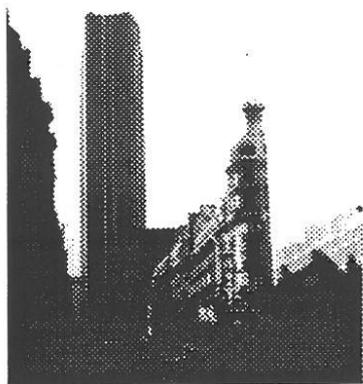
Tout ceci nous conduit à penser que le traitement des sols et des lointains sont des choses qu'il serait bon de prévoir aussi bien dans les documents d'urbanisme, que dans les études préalables à toute création urbaine. Je pense par exemple au projet d'illumination d'une ville, où EDF, producteur de courant électrique peut devenir promoteur d'art urbain.

La destruction de la fenêtre est donc le phénomène moderne que

nous avons vécu. Soit parce les constructions ont des caractéristiques architecturales anarchiques, c'est à dire sans ordre. Soit parce qu'il y a une occupation abusive de l'espace par des éléments de publicité étrangers à un ordonnancement architectural. De ce côté - là, il y a beaucoup d'efforts faits, notamment par des publicitaires dans l'organisation de la publicité en ville et dans certaines villes protégées. Des efforts également réalisés de la part des maires, car il est de leurs pouvoirs d'organiser l'affichage dans les secteurs protégés des villes.

Nous voyons ici également un exemple de vision panoramique le "skyline" et une création artificielle de fenêtre. C'est une oeuvre de Portzemparc, dans le quartier des Hautes-Formes où il a eu besoin de faire un cadre pour rappeler cette notion de fenêtre, et d'attacher artificiellement l'objet architectural à l'espace urbain. Nous avons d'autres exemples de ce type....

ROBERT MAX ANTONI

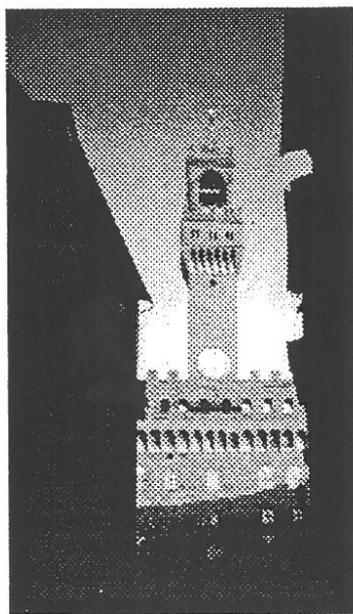


Montparnasse) est assez intéressante parce que c'est la première et dernière fois que nous ferons dans Paris ce genre de "tour".

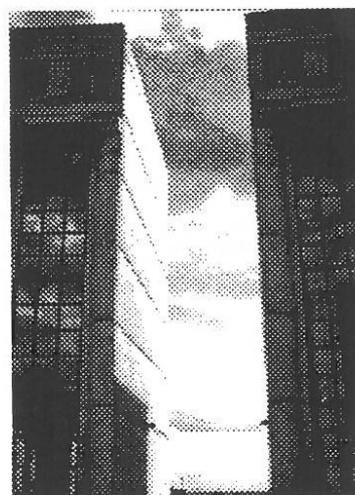
L'occupation du fond de la rue de Rennes ne peut qu'interroger la plupart d'entre-nous. Lorsque j'ai participé en 1973 à l'élaboration du plan d'occupation des sols de Paris, j'ai observé une prise de conscience de la part des édiles sur ces questions de paysage. Beaucoup de gens ont été surpris le jour où la Tour Montparnasse est venue occulter un ensemble de fenêtres urbaines, particulièrement représentatives de notre espace urbain parisien. Je pense en particulier à la rue des Saints-Pères, qui est complètement bouchée par cette tour, et à bien d'autres points de vue. Autant la Tour Eiffel, bien qu'elle ait fait scandale à son époque, a introduit

un élément novateur, sensible, et pittoresque dans notre ville par sa constitution arachnéenne, autant un bloc qui occulte l'espace d'une fenêtre urbaine crée une gêne parce qu'il empêche l'air et le soleil de jouer et d'apporter la vie. Tout est question de traitement et de sens.

Voilà un exemple d'animation pittoresque d'une fenêtre à une échelle en rapport avec l'ensemble urbain, qui continue à respirer ne serait-ce que parce qu'il y a un clocher où le ciel transparait. Somme toute, un ensemble d'éléments qui apporte beaucoup d'in-térêt à cette vision.



Un exemple moderne, maintenant, à Cergy-Pontoise, où la fenêtre ouverte sur le ciel crée un paysage permanent avec l'évolution du ciel. Le ciel devient un tableau vivant. Une oeuvre très réussie sur le plan plastique.



"Un bloc qui occulte l'espace d'une fenêtre urbaine crée une gêne parce qu'il empêche l'air et le soleil de jouer et d'apporter la vie."

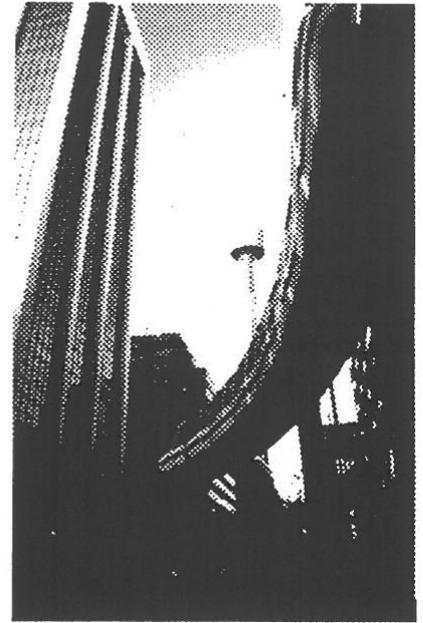


Les anglais sont passés maîtres dans l'art de traiter ces fenêtres urbaines. Ils ont été les premiers à théoriser sur le sujet. Ils ont vraiment bien compris comment on pouvait avec un élément de valeur, comme trois grands arbres, constituer un magnifique paysage de verdure pour tout un ensemble de rues qui débouchent sur le Circus de la ville de Bath. Voici des effets réussis à peu de frais.

”Une fenêtre urbaine occupée par les véhicules, la foule et la publicité... Notre regard est usé par ce type de paysage.”

Malheureusement le spectacle auquel nous avons l'habitude d'assister aujourd'hui est occupé par les véhicules, la foule et la publicité... Bien souvent, l'usure de notre regard par ce type de paysage fait que nos citoyens, enfermés dans leurs pensées, sont dans un réseau de relations, ne communiquent plus avec l'espace urbain, car celui-ci est banalisé d'une ville à l'autre.

Là nous changeons de continent pour nous rendre à Sydney. C'est un phénomène un peu curieux que cette fenêtre anarchique, et je vous laisse le soin d'interpréter sa valeur, avec ces constructions de formes et de matières différentes, un métro qui passe en aérien, un restaurant panoramique... C'est une forme de destruction, mais qui peut devenir un élément relativement heureux si les consciences



évoluent en essayant de prévoir plutôt que de laisser le hasard opérer, pas toujours avec bonheur.

Il est très intéressant de recon-stituer ou de préserver une sorte de repère pour chaque citoyen (habitant de la cité). Comme à Nice, où au fond de cette fenêtre, nous découvrons un espace de verdure qui permet de se référer à la limite de la ville.

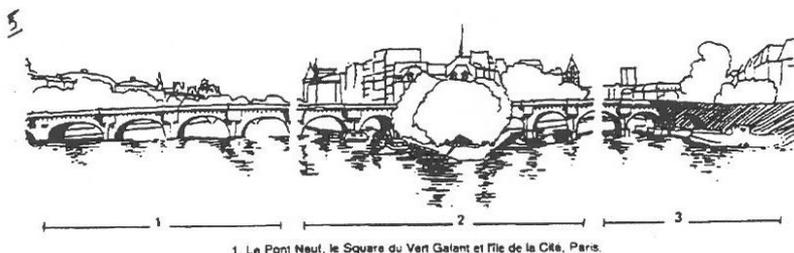
ROBERT MAX ANTONI



Nous passons maintenant à une notion que nous appelons séquence visuelle, qui entre dans les travaux pratiques de tous ceux qui vont avoir à intervenir sur l'espace urbain, sur l'espace vide. La séquence visuelle est en fait une succession de vues associées à un plan, qui permet de gérer l'espace par le truchement de cette représentation. On y lit à la fois la conception et la représentation graphique de la fenêtre urbaine.

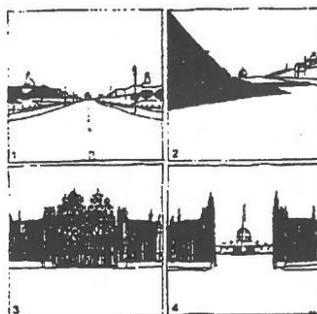
Il y a quatre types de séquences visuelles :

1 La séquence panoramique, vision latérale, qui consiste à avoir d'un point d'observation une succession de trois vues, qui nous donne justement cette impression d'espace très important.



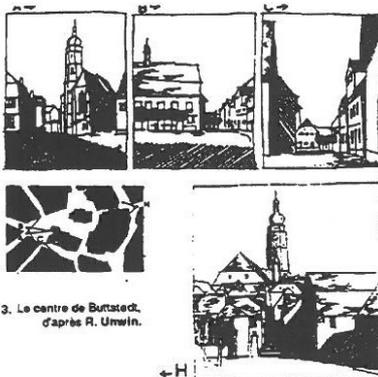
1. Le Pont Neuf, le Square du Vert Galant et l'île de la Cité, Paris.

2 La séquence linéaire, qui s'obtient par une succession de trois vues au moins, pour un promeneur qui marque trois stations dans une rue par exemple.



2. Séquence à New-Dehli, Inde, maison du vice-roi. E. Lutyens, 1920-1931.

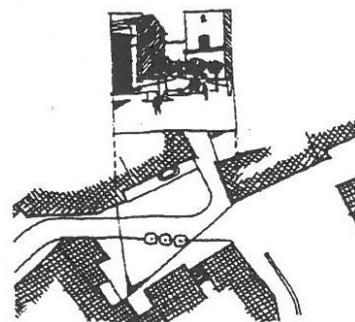
3 La séquence fondamentale, qui associe un ensemble de vues caractéristiques au plan d'un quartier.



3. Le centre de Buttstedt, d'après R. Urwin.

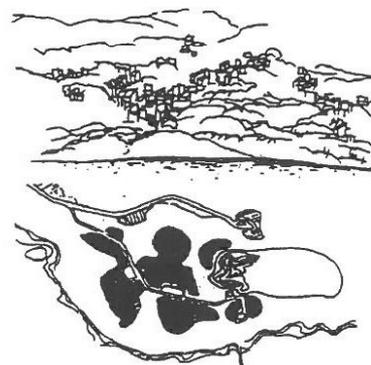
extraits de "Plans de ville"
de Raymond Urwin.

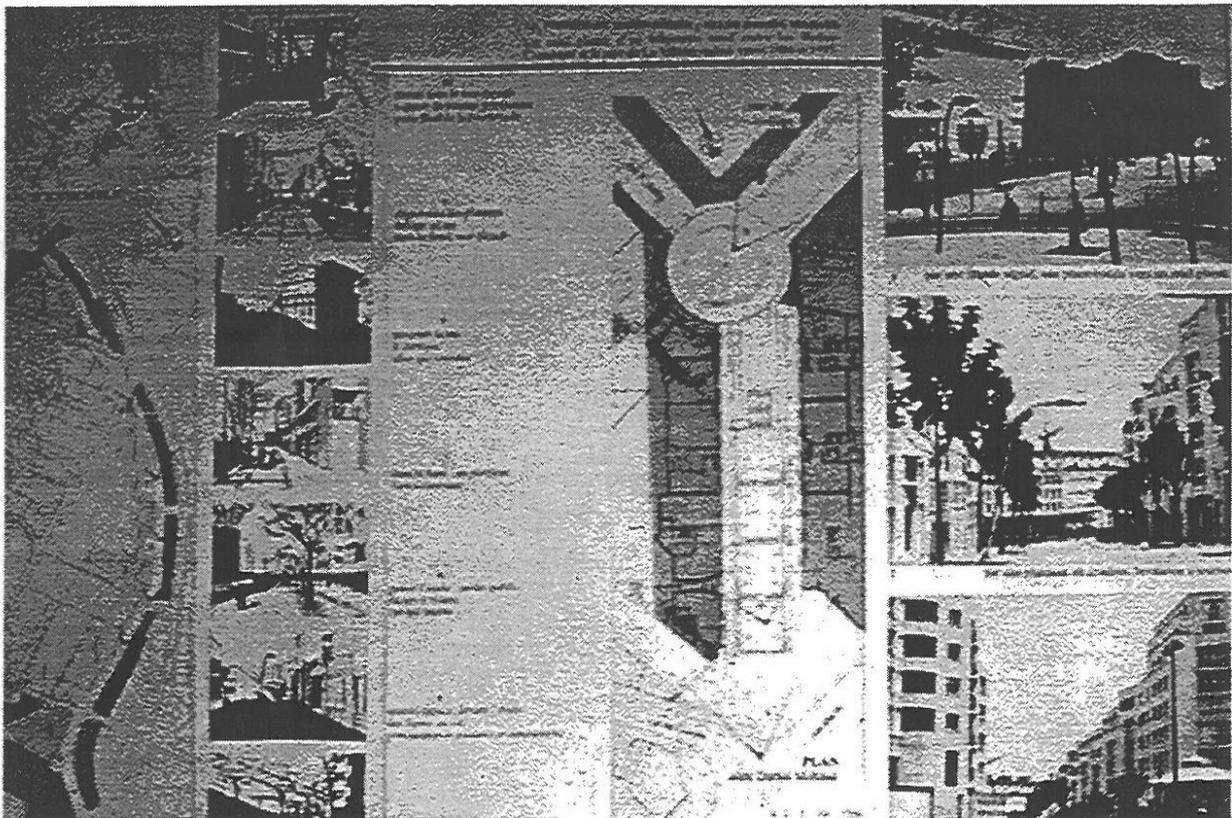
4 Le film est une combinatoire de ces séquences pour expliquer un projet urbain. Cette manière de voir l'espace s'identifie aux théories de Kevin Lynch.



Extrait de "Composition Urbaine"
de F. Gibbert.

Nous avons une manière très intéressante de représenter "l'espace vécu" : un plan, associé à une vue repérée par une abeille indiquant en géométral, la partie de rue qui est rabattue. Et puis "l'espace perçu", qui est un espace plus éloigné, qui permet d'obtenir un panorama et de voir une ligne de crête ou une silhouette urbaine...





Nous allons procéder à un exercice pratique d'analyse d'une séquence visuelle, qui va prendre en enfilade une rue, une promenade. Nous allons passer les vues rapidement pour montrer cette pénétration dans l'espace, avec ses repères successifs, ce qui nous permet justement d'arriver à un point nodal où nous allons avoir d'autres types d'espaces à traverser.

C'est un exercice que je donne à des étudiants, et qui peut fort bien être utilisé par des professionnels.

Dans la planche ci dessus ; à droite, nous avons trois vues localisées sur le plan par deux abeilles qui permettent d'identifier la traversée dans deux espaces différents. A gauche, nous avons un parcours plus important, donc une séquence visuelle d'une promenade avec les différents éléments qui permettent d'expliquer comment on passe de l'un à l'autre. Des éléments qui permettent d'identifier ces espaces.

Ceci est un essai pour pouvoir travailler sur l'immatériel qu'est le vide. Il est vrai que cette notion, cette conception a beaucoup de mal à être

appréhendée parce qu'elle est assez contraire à notre culture, qui est de travailler sur le plein.

Le menuisier forme le plein, mais c'est finalement le vide qui est le plus important. Toutes nos professions - la profession d'architecte y comprise - sont attirées par la création de pleins, alors que c'est par les vides que seront appréciées les créations urbaines.

Et je crois sincèrement qu'il y a beaucoup de choses à faire en direction de l'ensemble de la population pour que ce type de culture puisse devenir notre culture quotidienne.

Notre culture aujourd'hui donne du prix aux objets qui se vendent. Mais le vide n'a pas de prix, alors que sa valeur sociale et sa valeur d'usage sont fort grandes.

Il est vrai que ce que vous venez de voir relève en quelque sorte de la responsabilité des maîtres d'ouvrage publics. Et il faudrait que les maîtres d'ouvrage - je pense notamment aux maires, responsables de l'urbanisme - s'entourent de professionnels qualifiés pour que ceux-ci puissent introduire ce type de préoccupation avant de passer des commandes à des maîtres d'oeuvre.

Tout cela est nécessairement dialectique, (entre le maître d'oeuvre et le maître d'ouvrage) ; or il faut constater que l'enseignement de l'architecture ou de l'urbanisme ne développe pas ce type de théorie ou pas suffisamment. Ensuite, la véritable responsabilité est prise par les maîtres d'ouvrage publics, qui représentent nos concitoyens et ceux-ci ne se sont pas donnés la possibilité d'apprendre à regarder la ville. C'est ce qui a fait dire à Robert AUZELLE, dans son

ouvrage (p.80)
l'Architecte : "Si cette notion (du vide) était enseignée, peut-être pourrions-nous espérer une amélioration du cadre de notre vie urbaine."



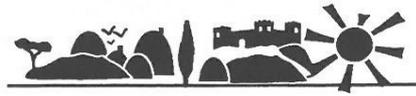
"L'éclairage contribue à exalter la beauté urbaine, et à ce titre renforce la cohésion et la paix sociales dont notre société a bien besoin"



Conclusion

Le rôle d'E.D.F. est nécessairement primordial dans le regard que nous portons sur la ville. Depuis quelques années beaucoup d'efforts sont faits pour illuminer les villes. Cela dépasse la simple notion d'éclairage public, et s'inspire d'une lecture de la ville éclairée où le regard que porte le citoyen donne un sens aux édifices publics, et à la structure de la ville, qui va bien au-delà du simple plaisir esthétique. L'éclairage contribue à exalter la beauté urbaine et à ce titre renforce la cohésion et la paix sociales dont notre société a bien besoin.

ROBERT MAX ANTONI



Questions et débats



Questions et débats

L'intérêt d'une telle démarche pour les élus, c'est en cas de consultation préalable de la population. C'est vrai que souvent les projets architecturaux ne permettent pas cette consultation de la population. Cette vision par fenêtre, par perspective, par vue séquentielle, aiderait fortement les élus à faire des réunions de quartiers et à donner à la population une vision prospective de ce que pourra apporter l'aménagement. Et on se rend compte qu'à l'heure actuelle, c'est une des principales difficultés quand on veut changer quelque chose, d'autant plus dans une petite ville, et qu'il suffirait d'avoir cette consultation sur des documents suffisamment démonstratifs.

RMA : Il faut du temps, de la volonté. Il faut que cela se passe dans l'enseignement, et que ce soit les élus qui aient cette sensibilité, tout en s'entourant de collaborateurs leur

permettant d'entrer dans cette problématique.

L'une des préoccupations du Séminaire Robert AUZELLE est la question du débat, du débat démocratique. La notion même de débat doit être étayée par des éléments techniques accessibles à tous. Il faut qu'elle puisse être maîtrisée. Or, les élus fuient le débat surtout sur les problèmes d'urbanisme parce qu'il y a une technique du débat, qu'ils ne maîtrisent pas du tout. Et quand on ne maîtrise pas les techniques de débat, on ne maîtrise pas non plus la conclusion du débat. C'est là qu'est la difficulté.

A ce moment là, il convient de confier ce travail à des professionnels qui peuvent le faire, de manière à ce que le débat soit serein et non pas polémiste.



Louis Canizarès, architecte urbaniste.

Vous avez, dans le développement du concept de fenêtre urbaine, met en évidence l'importance du fond et évoqué la possibilité d'imaginer à travers un document d'urbanisme la possibilité de préserver cette notion. Est-ce que vous êtes allé plus en avant dans cette démarche, et est-ce que vous avez esquissé un cadre réglementaire possible ? Ce serait intéressant que vous nous expliquiez de quelle manière il est possible de mettre cela en place.

RMA. : Ayant participé à toutes sortes de pratiques d'urbanisme opérationnel, réglementaire, conseil, je puis dire qu'il est fort possible, dans un plan

d'occupation des sols, d'inscrire ce qu'on appelle des cônes de protection, de vision ; d'autant plus lorsque nous avons certaines vues sur des fenêtres qui nous semblent intéressantes, notamment par exemple la protection de la respiration de la ville sur la Nature.

On peut, grâce au plan, définir une zone où la construction devra être très réglementée, ou interdite. Pourquoi ? Parce que bien souvent ces fenêtres urbaines - il y a des fenêtres urbaines très intéressantes - se trouvent malheureusement occupées... Imaginez une fenêtre urbaine occupée par une ligne de crête et une végétation qui constituent une respiration sur la ville, et sur laquelle vient s'implanter une ligne de poteaux EDF, un château d'eau, un immeuble-tour...

Aujourd'hui, ce type de préoccupations paysagères est intégré, notamment pour les grands ouvrages. EDF fait réaliser maintenant par ses services des études paysagères. EDF aide à la réalisation de travaux de mise en souterrain, de dissimulation, de

restructuration, notamment dans les sites sensibles. Il est vrai qu'il reste beaucoup à faire encore.



Jacques Outière : architecte-urbaniste. Actuellement, dans le cadre des opérations de révision de POS ou des plans d'urbanisme, il y a un volet paysager qui rentre dans ce type de démarche, et qui prend en compte ce type d'approche. Réglementairement, quand on est dans le cadre des révisions de POS, on a un volet paysager et ce type de lecture de l'espace est intégré dans ce volet. Donc il existe déjà - je parle ici pour l'Aude et en Corbières Maritimes - un certain nombre de communes qui ont ce souci et qui nous font faire des études paysagères préalables à des

documents d'urbanisme de modification ou de révision de POS. C'est donc déjà une notion intégrée.

Je mettrais quand même un bémol : ce n'est qu'une lecture de la ville et des villages. Ce n'est pas un élément essentiel dans la constitution d'un plan d'urbanisme. C'en est une donnée, mais il n'y a pas que celle-là. Il ne faudrait surtout pas en faire la panacée, la seule lecture possible de la ville.

RMA : c'est un point de vue intéressant, car vous avez prononcé le mot "volet paysager". Au moment de la loi "Ségolène Royal", la profession d'architecte m'avait interrogé sur ce volet paysager. C'est quand même dommage dans ce pays d'en arriver à légiférer sur le domaine du sensible. Certes, notre culture latine s'appuie nécessairement sur le texte écrit. Mais de plus en plus, notre vie va se transformer comme chez les américains par une judiciarisation accrue. C'est à dire que les problèmes de l'espace vont se régler devant le juge. C'est fou ! Si l'homme de l'art était payé pour

faire son travail, nous n'aurions pas besoin de parler du volet paysager. Mais encore faut-il qu'il y ait des professionnels formés, des maîtres d'ouvrage sensibles à cela, et que l'on puisse justement dans les études mettre l'argent qu'il faut pour appréhender cet ensemble de problèmes. On n'avait pas besoin de faire une loi sur le volet paysager. Il y a un article d'ordre public - le R. 11121 dans le code de l'urbanisme, qui permet justement à l'autorité compétente de refuser un permis ou de fixer des réserves, c'est-à-dire laisser l'appréciation au maire ou à l'Etat - l'Etat pouvant se substituer au maire s'il le faut. On a toutes ces possibilités.

La seule chose que nous n'avons pas faite, c'est d'assurer la formation à ce type de préoccupations dans des établissements d'enseignement d'architecture, d'ingénieur, de géomètre, d'urbaniste... Une sensibilisation des maîtres d'ouvrage est aussi nécessaire, afin que ce type de préoccupation fasse partie intégrante de notre culture au même titre qu'il est agréable de

se mettre autour d'une table qui est bien disposée.

DESPO- bureau d'étude : J'aimerais savoir quel peut être le rôle de la DDE dans le domaine du conseil...



RMA : Il y a énormément à faire, mais aujourd'hui l'Etat devrait réaliser un certain nombre de choses qui le concerne, même si la décentralisation a voulu que ce soit aux collectivités locales de prendre les initiatives pour agir sur le cadre de vie quotidien.

La DDE est une chose, mais il ne faut pas oublier l'ensemble des professionnels. Je crois que les collectivités locales conversent avec l'une et l'autre. Nous sommes dans un problème d'ordre culturel où il faut que petit à petit un langage commun s'installe, et que des gens utilisent des techniques

compréhensibles du citoyen. C'est une démarche qui doit faire partie de notre culture.

Avec la décentralisation, il y a eu une réduction des moyens de l'Etat dans le domaine de l'urbanisme et actuellement je pense qu'il n'y a pas de priorité politique pour développer cet aspect-là des choses. Alors, les collectivités locales sont beaucoup plus souples, elles peuvent se regrouper pour avoir ce type de réflexion au niveau de syndicats intercommunaux d'aménagement. Il y a aussi les CAUE, avec les moyens qu'ils ont... Ce n'est pas l'intelligence qui manque. Nous avons ce qu'il faut dans ce pays en matière d'individualités. Il suffirait simplement de jouer plus collectivement, c'est un état d'esprit.



Le citoyen artiste et l'urbanité (et débat public et débat démocratique)

10 mars 2006

A) LE CITOYEN-ARTISTE ET L'URBANITE

Après celle de Metz, l'initiative, prise par Pascal SANSON concernant la prospective urbaine et les arts, à Tours, est intéressante, parce que notre société est en manque " d'artistes " au sens où dans chacun de nous, il y a un artiste.

Un des buts du Séminaire Robert Auzelle est de réveiller " l'artiste " qui est en nous, quelle que soit cette personne, ses origines sociales, sa formation culturelle, son milieu de vie ; le citoyen-artiste est celui qui se donne le droit d'exprimer sa sensibilité.

Dans notre époque de mondialisation, où les valeurs de l'argent dominant, le citoyen-artiste inverse le système des valeurs, il fait valoir sa sensibilité pour trouver en écho celle de la société. Certes, l'argent est un moyen pour faire bien des choses, mais ce n'est pas l'argent qui crée les choses ; les choses nécessitent seulement le truchement de l'argent. Chez les artistes, il existe un autre système de valeurs bien supérieur à celui de l'argent. Alors, vous allez me dire, " Vous M. ANTONI, qui avez fait toute votre carrière au Ministère de l'Equipement, en tant qu'urbaniste de l'Etat, comment pouvez vous développer le thème du citoyen-artiste, alors que dans ce ministère chargé de l'urbanisme on réduit le citoyen à être une personne uniquement respectueuse des lois ", je réponds en disant " Justement : c'est parce qu'il en est ainsi qu'il faut se mobiliser pour promouvoir l'Art urbain ! ".

La rencontre de ce jour, montre l'existence d'une communauté de pensée chez les intervenants. Chacun porte un regard sur ce qui nous est le plus cher : le milieu où nous vivons, notre cadre de vie, la ville. Ce regard est à la fois critique, généreux, enthousiaste, sensible, ce regard est différent du regard que porte un commerçant sur une ville.

Le citoyen-artiste essaye de susciter chez les autres l'envie d'avoir ce regard sur la ville, différent de celui qui questionne " Combien ça coûte ? ".

L'Art urbain – au sens où le Séminaire Robert Auzelle essaye de le promouvoir - donne à ceux qui souhaitent sortir de la coquille de leur indifférence, une sensibilité d'artiste. Il donne les outils pour pouvoir parler justement de la ville, en parler entre-eux de façon constructive. Ce comportement implique une responsabilité des professionnels de la ville, pour voir le sens à donner aux actes qu'ils prescrivent. Or nous sommes encore dans une société où " on " vous demande d'exécuter un travail dans un cadre bien défini, ayant un commencement et une fin, mais dont chacun ignore le premier et le dernier maillon de la chaîne. Avec le meilleur état d'esprit, chacun peut arriver à bien faire son travail, conformément aux lois, aux règles, aux normes et ainsi dormir tranquille ; mais il faut constater que le résultat final de cet acte ajouté aux autres actes, donne lieu bien souvent à de très graves déconvenues.

En fait, l'artiste essaye de voir plus loin que son propre acte, il essaye de voir l'aboutissement de son acte avec les autres actes. C'est l'implication qui importe chez l'artiste, sur le produit-ville, qu'il faut pratiquer dans la pluridisciplinarité.

Etre à la fois ambitieux et modeste : ambitieux, parce qu'il faut avoir le même projet, qui est le projet de tous, et modeste, parce que il faut partager avec les autres la même façon de penser pour que les autres vous comprennent et que vous compreniez les autres. Toutes ces actions de médiation sont malheureusement peu développées dans l'enseignement des professions du cadre de vie parce que le système dans lequel nous sommes est un système basé sur la fragmentation des actes.

Pour l'acquisition du savoir, il faut fragmenter de plus en plus, donc spécialiser de plus en plus la connaissance. Or le problème de l'artiste, est autre. Il cherche à donner un caractère transversal à un acte. C'est en cela que la pluridisciplinarité des travaux a cette importance dans l'enseignement, dans les études, et dans la vie professionnelle.

Le Concours International arturbain.fr du Séminaire Robert Auzelle, montre que l'apport de cette institution, indépendante des autres institutions fonctionnant verticalement de façon fragmentée, est légitime car le SRA est une association reconnue d'utilité publique, unique dans son genre en France. Elle vise la pluridisciplinarité, pour croiser les cultures sur une même thématique, portant sur les questions essentielles de notre cadre de vie. Elle procure aussi les outils nécessaires pour exprimer le regard porté sur les choses.

Ce matin, j'ai vu le " *promeneur d'Abourdette* " qui, à sa manière, enseigne à regarder le Jardin des Tuileries de façon poétique pour des gens qui justement n'ont pas l'habitude de la pratique du regard sur l'espace public.

L'éphémère sur l'espace public est aussi une façon de démystifier l'espace ne serait-ce qu'un moment pour que les gens puisse dire que l'espace peut être aussi autre chose.

La merveilleuse ville de Lisbonne a fait l'objet d'un exposé sur l'histoire de sa composition urbaine. Elle s'exprime essentiellement et pratiquement dans la qualité de ses espaces publics qui ont plus d'importance que ses constructions.

J'en termine, pour dire que, finalement, l'espace dans lequel nous vivons doit d'abord investir la sensibilité, l'intelligence, et la pluridisciplinarité des citoyens-artistes, l'argent n'étant qu'un moyen de réalisation.

On est trop souvent amené à examiner le construit, le dur, le quantifiable, alors que c'est dans l'espace que l'inquantifiable et la qualité de la vie s'expriment.

B) DEBAT PUBLIC ET DEBAT DEMOCRATIQUE

Un mot sur le débat public. Il y a, dans cette expression, une ambiguïté. A l'origine cette expression est apparue pour désigner la consultation du public avant la décision de faire approuver par l'autorité compétente un document d'urbanisme ou de très grands travaux. Consulter les collectivités concernées ne suffisait pas. Des dispositions législatives et réglementaires ont été prises pour inscrire et définir ce qu'on appelle aujourd'hui le débat public. Mais le débat démocratique est tout à fait différent, il doit recherché à exprimer la sensibilité des gens ce qui n'est pas le but du débat public.

Si le peuple réclame un débat démocratique, ce n'est pas pour autant que les représentants du peuple veuillent l'organiser puisque la conclusion d'un tel débat ne peut être connue à l'avance. Il n'y a pas un homme politique pour mettre le moindre sou dans l'organisation d'un débat, dont il ne maîtriserait pas la conclusion ; c'est absolument évident.

Alors que faut-il faire ? Il est indispensable d'avoir un débat démocratique, mais il faut laisser aux élus les responsabilités qui leur incombent ; il faut aussi consacrer des moyens à l'organisation de ces débats et confier celle-ci à des professionnels indépendants ayant les connaissances sur le projet et ayant participé à l'élaboration d'un ou de plusieurs projets alternatifs.

La conclusion qu'ils pourront tirer de ces débats ou l'exploitation qu'il pourront en faire devra en tout état de cause être communiquée aux élus qui auront à décider de l'aménagement ou du document d'urbanisme. Il y aura une séparation entre le développement du débat démocratique et la décision qui sera prise, après une enquête publique.

Débat public et débat démocratique sont deux choses différentes, parce que dans un débat démocratique, il y a de la créativité. Les participants à ce débat, les " citoyens-artistes " qui acceptent de venir et qui ont pour certains des intérêts personnels, pour d'autres des intérêts plus altruistes, les associations, cet ensemble qu'on appelle plus généralement la gouvernance, sans trop savoir exactement ce que ça définit, procède à un débat d'idées.

Ceux qui organisent ces débats devront être des professionnels, indépendants, pouvant tirer de cette créativité collective d'autres idées qu'ils ne peuvent avoir lorsqu'ils ont une commande d'un pouvoir quelconque : celui qui paye l'investissement, ou celui qui a autorité pour donner l'autorisation.

Débat démocratique OUI, rémunéré OUI, la conclusion du débat démocratique ne doit ni impliquer ni engager la responsabilité de ceux qui ont autorité à l'organiser. Les professionnels indépendants doivent savoir comment organiser ce débat pour qu'il soit serein, même s'il y a polémique, pour apporter de la créativité. Les idées, lorsqu'elles sont finalement émises, n'appartiennent plus à personne. Elles sont partagées ou rejetées et entrent dans un bien commun. C'est en cela que le débat démocratique se démarque du débat public. Ce dernier est institutionnel, réglementaire, normatif, impliquant les pouvoirs en place pour prendre la décision de réaliser une opération quelconque sur le territoire public. (...)

L'exemple de Rennes est tout à fait illustratif de ce que peut être un débat démocratique. En se projetant en 2030, les habitants ont été à l'aise pour s'exprimer, et les élus, tranquilles, pour l'avenir de la prochaine élection. Que cherchons-nous dans le débat démocratique? Offrir aux habitants, aux citoyens, la possibilité de libérer leur imagination, de faire travailler leur créativité, pour participer avec des chercheurs, des spécialistes, des artistes, des ingénieurs, des architectes, des géographes, qui interviennent sur le cadre de vie, pour imaginer et échafauder un projet futur. Après l'exercice, les élus prennent leurs responsabilités. Cet exercice a eu un coût que la municipalité a payé. Organiser pendant deux ans ce type de débat, retenir les salles, trouver les animateurs, coûte. La ville de Rennes a estimé, après le sondage où les habitants se déclaraient satisfaits qu'il ne fallait pas les laisser complètement satisfaits. Parce que les gens satisfaits se trouvent à un moment donné des maux qu'ils n'auraient même pas imaginé s'ils étaient insatisfaits de quelque chose.

Elle a pu investir parce c'est une ville tout à fait pilote dans le domaine de l'urbanisme, dans le domaine de la réflexion sur le territoire urbain.

Je considère que tous les habitants, les citoyens, quelque soit leur niveau de culture, quelque soit leur sexe (il faut savoir que les femmes n'ont eu le droit de vote qu'à partir de 1948, cela veut dire qu'avant elles ne comptaient pour rien dans les décisions qu'on pouvait prendre, si ce n'est d'influencer leur maris ou leurs proches) sont des êtres respectables, qu'ils soient influencés par les médias les plus pervers, les journaux les plus stupides, il y a toujours du bon sens populaire quand il s'exprime. Dans la Vox Populi il y a toujours du bon sens, il faut cultiver cette Vox Populi. Ensuite, les autorités font ce qu'elles ont à faire. Peut-être qu'aujourd'hui on n'a pas suffisamment de moyens, avec tous les problèmes que notre société doit régler ; le débat démocratique est considéré comme un luxe. Mais il faut conserver l'idée qu'il y aura un jour débat démocratique parce que nous serons dans une société qui se donnera les moyens de se l'offrir, au même titre qu'elle s'est donné les moyens de s'offrir différentes choses (congé payés, sécurité sociale, etc...), ce qui marque le progrès social.

(...)
Quand on regarde bien l'histoire de l'Urbanisme, celle-ci n'est que la conséquence de l'expression des pouvoirs. Et il n'y a pas une époque qui ne voit pas l'expression des pouvoirs. Mais dans le propos que j'ai eu sur le débat démocratique, ce n'était pas une question de pouvoir qui était en cause, c'était une question de méthode pour laisser exprimer la population dans sa créativité. Celle-ci peut enrichir les décisions à prendre par les autorités disposant du pouvoir. Il faut bien reconnaître que par moment, le pouvoir est vraiment éclairé et par d'autres moments il est particulièrement obscur, donc on peut penser que l'expression de la créativité de la population par le débat démocratique peut être de nature à élever toujours la qualité de l'expression de l'autorité qui dispose du pouvoir.

« **L'urbanité**, c'est la qualité qui manque aux grandiloquents, aux égocentriques, à ceux qui veulent se faire remarquer. Nous qui vivons une époque où chacun croit devoir lancer un message personnel au monde, où chacun se préoccupe d'être original, d'inventer du neuf, de se détacher du contexte social, de se distinguer, où chacun s'imagine être plus malin que les autres, nous sommes environnés pour une architecture qui peut avoir toutes les qualités, mais qui n'est certes pas urbaine. »

Bruno Zévi Apprendre à voir l'architecture P 116 – P 117

De l'Art urbain

Ce dossier pédagogique fait suite à celui *De l'espace public* (Robert Auzelle et le Séminaire Robert Auzelle) qui présente les finalités d'un enseignement conduisant à considérer l'espace public comme l'essentiel de l'art urbain et de l'éthique du cadre de vie.

Il est destiné aux enseignants et aux conférenciers de l'art urbain.

Un diaporama accompagne ce dossier comme support visuel pour une conférence-débat.

| SUR L'ART URBAIN ET L'ETHIQUE DU CADRE DE VIE

■ L'Art urbain pour les villes de demain (villes nouvelles d'Île-de-France)

2004, éd. Certu

■ L'Art urbain

Dossier documentaire

2004, éd. Certu

■ La place publique, lieu de vie sociale

2006, éd. Certu

■ Référentiel pour la qualité du cadre de vie

2007, éd. Certu

■ Reconsidérer le lotissement comme ensemble urbain à mesure humaine

2007, éd. Certu

■ Composer avec la nature

2008, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement

■ Le centre urbain et son environnement accessibles à tous

2009, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement

■ Le Vocabulaire français de l'Art urbain

2010, éd. Certu

■ Valoriser les espaces vides oubliés

2010, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement

■ Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain?

2011, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement

■ Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature

2012, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement

■ Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités

2013, éd. Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité

■ L'espace public au coeur du renouvellement urbain

2014, éd. Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité

■ Pour un espace public heureux

2015, éd. Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité